


UNIVERSITEITSBIBLIOTHEEK GENT
[redacted]006577



HISTOIRE
DES RÉVOLUTIONS
DE CORSE,
TOME SECOND.

HISTOIRE
DES RÉVOLUTIONS
DE CORSE,
DEPUIS SES PREMIERS HABITANS
JUSQU'A NOS JOURS.

Par M. l'Abbé DE GERMANES,
Vicaire Général de Rennes.

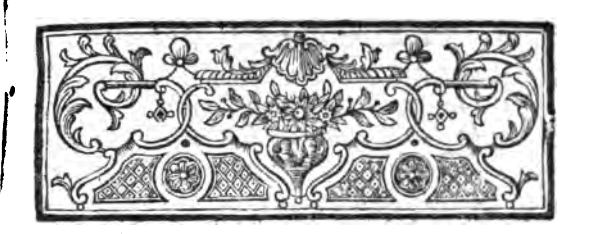
TOME SECOND.

Sine ira & ſtudio. *Tac. Ann.*



A PARIS,
Chez HERISSANT, le fils, rue des Foſſés
de M. le Prince, vis-à-vis le petit
Hôtel de Condé.

M. DCC. LXXI.
Avec Approbation, & Privilège du Roi.



HISTOIRE DES RÉVOLUTIONS DE CORSE,

DEPUIS ses premiers habitans jusqu'aujourd'hui.



LIVRE SIXIEME.

ARGUMENT.

M. le Marquis de Maillebois, Commandant en Dauphiné, est envoyé en Corse pour y commander en chef les

troupes du Roi ; il commence ses opérations en Balagne ; les continue dans la jurisdiction de Bastia & celle de Nebio ; il fait un plan général d'attaque, & il s'empare des trois hauteurs de Lento, de Tenda & de Bigorno, tandis que M. du Châtel soumet la Balagne, & M. de Larnage les Piéves circonvoisines de Saint-Pellegrin ; vainqueur par-tout, le Général François marche vers Corté, & le prend sans coup férir ; le pays d'au-delà des monts lui résiste ; il se transporte à Ajaccio après plusieurs dispositions préliminaires ; il se rend maître de Zicavo ; le dernier asyle de la rebellion ; fin de la campagne ; on prouve, par la description du pays, que le plan de M. de Maillebois, pour conquérir la Corse, étoit le meilleur ; on fait voir les inconvéniens de tous les autres systêmes ; M. de Maillebois est fait Maréchal de France ; son portrait ; il repasse en France, & les troupes du Roi évacuent la Corse.

Le Ministere, obligé par les conjonctures d'exécuter le second traité conclu avec la République de Gènes,

s'y diſpoſoit ſérieuſement, lorſqu'on apprit à Verſailles la mort du Comte de Boiſſieux, dont on attendoit le retour en France. Cet événement, qui d'ailleurs ne changea rien à la ſuite des affaires, fit accélérer les préparatifs de la nouvelle expédition. Le Marquis de Maillebois, chargé de la conduire, partit de Paris le premier Mars pour aller s'embarquer à Toulon. En même tems le Marquis de Contades, qui depuis deux mois étoit à la Cour, où il faiſoit part au Miniſtre de ſes obſervations touchant le pays devenu le théatre de la guerre, reçut ordre de joindre M. de Maillebois au rendez-vous. Il fut chargé de paſſer auparavant par Marſeille afin d'y engager les ôtages Corſes à écrire aux chefs de leur nation, ſelon les vues du gouvernement. Lorſqu'il fut arrivé à Toulon, ſon Général, invité par les vents favorables, s'étoit déja tranſporté en Corſe. Impatient d'y être lui-même avant que la campagne s'ouvrît, il commit alors une de ces imprudences honorables & propres à l'intrépidité qui caractériſe la nation Françoiſe. Ne trouvant pas dans les mouillages d'autres bâtimens de tranſport,

1739. Le Marquis de Maillebois s'embarque à Toulon pour aller commander en chef l'armée de Corſe.

il se confia à un frêle bateau qu'on avoit renvoyé de Bastia, parce qu'il étoit trop petit & d'un usage périlleux. Sa traversée fut cependant heureuse, & aussi prompte qu'il le souhaitoit ; il aborda en Corse pendant que le Marquis de Maillebois, étant à Calvi, s'instruisoit de l'état actuel de cette Isle, & particuliérement de ce qui concernoit la Balagne.

1739. Il commence ses opérations en Balagne.

Plusieurs raisons d'utilité l'avoient déterminé à faire le début de ses opérations dans cette province. 1°. La mer qui la baigne du côté de Gènes & de France. 2°. Les divers mouillages qui, se trouvant dans chacun de ses parages, eussent été autant de voies ouvertes & de moyens aisés d'approvisionner les troupes, au cas qu'on eût été obligé par quelque événement de s'y cantonner avant de pouvoir pénétrer dans l'intérieur. 3°. La quantité de villages dont elle est remplie, & le nombre d'hommes propres à porter les armes qu'elle auroit pu fournir aux rebelles, & qu'on fait monter à environ cinq mille. 4°. La facilité de la communication par mer de Saint-Florent à Calvi, & réciproquement, laquelle peut se faire tous les jours, presque par

tous les tems, & en peu d'heures. Enfin les postes essentiels tels que Calvi, Algagliola & l'isle rousse que les Génois y occupoient encore, & qui en rendoient l'entrée également sûre & facile. Sur ces considérations on y fit débarquer les nouvelles troupes du roi qui arriverent au mois d'Avril, consistant en six bataillons, trois escadrons de hussards, & soixante & dix miquelets, levés dans les Pyrenées, soldats agiles, braves & robustes, accoutumés à gravir les montagnes.

La conduite de M. de Maillebois, annonçant son génie & son caractere, fit voir qu'il avoit dans l'un autant de justesse & de profondeur, qu'on remarquoit dans l'autre de vivacité & de promptitude. Il commença par étudier les insulaires qu'il venoit réduire, par examiner leurs forces, leurs foiblesses, leurs ressources, leurs intérêts, sur-tout leurs préjugés & leurs dispositions. Il y démêla, malgré le cahos de la guerre civile, qu'ils étoient partagés, sçavoir les peuples en deux partis, & les chefs en deux classes. Il y avoit le parti de Gènes qui comprenoit les habitans des places maritimes, & de quelques Piéves adjacentes; mais Gènes.

Il examine les préjugés de ces insulaires & leurs dispositions.

avoit besoin d'éclairer leurs démarches, & d'éprouver leur fidélité. Le reste de la nation, qui étoit la partie la plus nombreuse & la plus redoutable, tenoit pour Théodore, ou plutôt sous son nom pour la liberté. Elle étoit composée non-seulement de montagnards, mais en général de tous ceux qui s'étoient follement entêtés de leur prétendue indépendance. Ils étoient maîtres du dedans du pays, & gardoient les plus hautes montagnes qui leur servoient de forteresses.

Il les trouve divisés en plusieurs partis.

Parmi les chefs, les uns plus fanatiques ou dominés par l'intérêt, étoient attachés opiniâtrement à la révolte; & faisoient avorter tous les projets de pacification en les cachant ou en les déguisant à la multitude. Les autres plus sages, ennuyés de la rebellion dont ils prévoyoient le mauvais succès, n'attendoient qu'une occasion favorable pour se soumettre. M. de Maillebois saisissant d'un coup d'œil ce qu'il avoit à craindre & à espérer de leurs passions différentes, varia ses tentatives selon la diversité de leurs sentimens. Il tâcha d'inspirer aux premiers une mutuelle défiance, afin de les affoiblir en les divisant; mais l'a-

mour de la liberté fut le plus fort, & suspendit pour le présent leurs haines domestiques. Il fit sentir aux seconds, avec qui il négocia sous main, l'état déscspéré de leur cause, & les ébranla par des offres flatteuses; mais ils n'oserent se résoudre à lever sitôt le masque, de peur d'exposer au fer d'un peuple féroce leurs vies & celles de leurs enfans. On prétend qu'ils promirent de faciliter par une molle défense la conquête des postes qu'ils occupoient, & de s'entremettre à découvert lorsqu'on auroit soumis la Balagne.

A la connoissance des hommes qu'il vouloit vaincre ou persuader, il joignit celle du pays qu'il avoit à conquérir. Quoiqu'on lui en eût fait le tableau; il le parcourut néanmoins pour y faire ses observations, persuadé qu'on voit toujours mieux les choses par soi-même. S'il n'avoit été déja accoutumé à la vûe effrayante des montagnes du haut-Dauphiné & des Alpes, il eût été également saisi d'étonnement & d'horreur à l'aspect de la chaîne de montagne qui entoure le Niolo, où la neige reste jusqu'en Juillet, & ne se dissipe en Août que pour reparoître en

Il parcourt la Balagne à la tête de ses troupes.

Septembre. Cette montagne qui s'appelle Dasco, excessivement haute & roide, entiérement aride & pelée, ne présentant que le roc vif, & montrant à nud ce qu'on appelle le noyau, cotoye dans sa longueur toute la Balagne qui, séparée par ce cordon du reste de l'isle, forme, toute montueuse qu'elle est, une espece de vallée en comparaison de l'Asco. Mais, familiarisé avec de pareils spectacles, il ne songea qu'à combiner les rapports de la situation de ce pays avec son projet principal, & se confirma toujours plus dans le dessein de commencer par la conquête de cette province, regardée comme la meilleure partie de la Corse. Il faisoit attention sur-tout, qu'étant le côté de l'Isle le plus resserré, elle rendoit le front d'attaque moins étendu, & lui procuroit un avantage qu'il estimoit beaucoup, eû égard au petit nombre de ses troupes, & à la nécessité où il étoit de rapprocher ses divisions pour les mettre en état de se soutenir.

Instruit par l'inspection du local & par l'exemple du Prince de Wirtemberg, qui avoit essuyé un échec à l'attaque du village de Calenzana, il n'eut garde d'aller, comme lui, cher-

cher les Corses dans les villages où ils étoient retranchés. Leur situation sur des grouppes de montagnes escarpées de toute part, les rend inaccessibles. Les habitations toutes bâties en pierre de taille, & formées de murailles crenelées, s'y flanquent l'une l'autre. Les terrasses, qui y terminent au lieu de toîts les maisons, sont comme autant de plate formes; d'où, à l'abri de petits murs d'appui à pierre seche, les Corses auroient en sûreté foudroyé les François, qu'un courage téméraire eut amenés dans les rues. Tant de sujets de crainte qui se présenterent d'abord à la perspicacité de M. de Maillebois, le détournerent d'une tentative où il n'y avoit que des hasards à courir, & où il auroit pu même échouer avec toute l'habileté de ses manœuvres. Il se borna donc à ravager la campagne, dans la vue d'obliger les propriétaires à prévenir par leur soumission l'entiere ruine de leurs champs, ou à descendre en plaine afin de les protéger par la force des armes. Ils avoient encore trop de prévention pour se soumettre; ils ne furent point assez hardis pour risquer un combat.

Il est vrai que les habitans de Zi-

glia, de Caſſano & de Monte-Maggioré, les plus murins de la province, tomberent en déſeſpérés ſur les deſtructeurs de leurs héritages; deux fois ils intérompirent par un feu violent la coupe de leurs oliviers, qu'on faiſoit pour les punir de ce qu'ils avoient oſé tirer ſur les gardes avancées du détachement d'Alſiprato; mais ce n'étoit point en raſe campagne qu'ils ſe montroient ſi réſolus. Ils avoient l'avantage du lieu; & cependant, malgré leurs efforts redoublés, les François, animés par les ordres de leur Général, ne laiſſerent pas d'achever leur entrepriſe, éprouvant que, même inférieurs en nombre, & dans une poſition déſavantageuſe, ils pouvoient les combattre avec ſuccès. Cette expérience de leurs forces étoit néceſſaire pour leur rappeller leur ancienne bravoure; ils avoient beſoin qu'on leur ôtât un ſentiment étranger à leur caractere; l'affaire de Borgo, & d'autres entrepriſes exécutées auſſi malheureuſement, ne leur avoient que trop inſpiré de frayeur, bien qu'ils n'y euſſent point eu de part, & qu'ils ne les connuſſent que par la renommée. Auſſi le Marquis de Maillebois les avoit principalement con-

duits à cette expédition pour animer le feu de leur courage.

Accoutumé à remplir dans une seule démarche plusieurs objets à la fois, il remarqua dans les mêmes courses le défectueux des lieux qui seroient les plus susceptibles d'attaque, au cas qu'il fût contraint d'en venir à cette extrémité. Mais le moyen sur lequel il faisoit le plus de fond, & qu'il ordonna à M. de Villemure d'employer en son absence pour dompter la résistance des rebelles, fut le dégât de leurs terres, & sur-tout des communautés qui avoient maltraité les six compagnies que le naufrage avoit forcées d'aborder à la Patraggiola. Car son dessein n'étoit point qu'on étendît ces actes de sévérité à ceux qui donneroient quelques apparences de soumission, ou même qui resteroient dans une certaine neutralité. Bien loin de nuire à leurs domaines, il leur manifesta dans toutes les occasions, selon les ordres qu'il en avoit reçus, que le Roi n'avoit envoyé des troupes dans leur Isle que pour leur procurer des loix équitables, à l'abri desquelles ils pussent jouir tranquillement de leurs

biens sous sa garantie & celle de l'Empereur.

Lorsqu'il eut répandu la terreur dans la Balagne, & qu'il y eut pris toutes ses mesures relativement aux opérations qui devoient s'y faire, il quitta Calvi, & se transporta à Saint-Florent par mer, attendu que la communication par terre entre ces deux villes n'étoit point ouverte. Il séjourna à Saint-Florent pour reconnoître les débouchés qui vont aux gorges des montagnes du Nebio; & se rendit ensuite à Bastia où sa réputation fit redoubler de zèle sur les honneurs dûs à son rang. Son premier soin dans cette capitale fut d'y prendre un état de la totalité des forces qu'il pouvoit employer. Les troupes de la République, composées de Génois, de Grisons, de deux cens Grecs & de quatre cens Corses qui faisoient profession d'être fideles aux Génois, montoient à trois mille hommes : au moins c'étoit le nombre qu'elle devoit fournir aux termes du traité; il les falloit tous pour la garde des places. On pouvoit faire agir environ huit mille combattans d'infanterie Françoise, & trois cens hussards; mais on disoit que les re-

Il se transporte à S. Florent. 1739. le 13 Avril.

Il se rend à Bastia. le 15 Avril.

Il prend connoissance de la totalité de ses forces.

belles avoient vingt mille hommes sous les armes à leur opposer. Ce dernier article parut fort douteux à M. de Maillebois, sur ce qu'on lui avoit rapporté que les habitans d'une Isle aussi vaste ne se rassembloient guères aussi généralement, chaque communauté songeant à se défendre, & ayant autant à craindre de ses voisins que de ceux qui lui faisoient la guerre. Il est vrai que leurs forces ainsi réunies ne l'étoient point solidement ; le défaut de magasins, & l'impossibilité à un homme de porter plus de vivres que pour trois ou quatre jours, étoient cause que toute assemblée un peu nombreuse ne pouvoit s'y soutenir On peut croire cependant que, lorsqu'il y avoit unanimité dans la nation, & que les peuples étoient conduits par un chef principal à qui ils avoient confiance, ils étoient alors en état de former pour un tems, & dans les intervalles des récoltes, un corps de vingt mille hommes, quelquefois plus nombreux, ainsi qu'il est arrivé sous le Roi Théodore, & le Général Philibert Ciatten.

L'ignorance de pareils détails, qu'il étoit indispensable à M. de Maillebois de connoître pour prendre à propos ses

résolutions & ses mesures, étoit la difficulté qu'il rencontroit par-tout sur ses pas. Le Marquis Mari, qui, eû égard à sa place & à ses talens, étoit le plus à portée de lui donner sur ces objets des lumieres sûres, ne lui fournit que des notions inexactes, parce qu'il les puisoit dans des relations infideles. On n'avoit ni le juste dénombrement des insulaires, ni aucune vraie description de leur pays. La guerre civile, qui rendoit ces connoissances nécessaires, en avoit rendu jusqu'à ce moment les sources impraticables. Les Impériaux y avoient bien fait deux campagnes, dont celle du Prince de Wirtemberg avoit eu du succès; mais la premiere trop lente, & la seconde trop précipitée, n'avoient point eu de plan général & suivi. C'étoit un ouvrage encore à faire. M. de Maillebois

1739. l'entreprit avec d'autant plus de mérite, qu'il le bâtit sur des fondemens nouveaux.

Il fait dans cette partie des tournées comme en Balagne.

Forcé de parcourir le pays & de le soumettre aux regards de son génie, avant de l'assujettir aux armes de son maître, il fit dans cette partie des tournées comme en Balagne; &, comme il y avoit mené au dehors les troupes

de Calvi, il y conduisit dans le même dessein celles de Bastia, qui n'étoient point sorties de cette ville depuis la fâcheuse avanture de Borgo. Il affecta ainsi d'aller avec elles plusieurs fois du côté de Biguglia, de Borgo & du Golo pour examiner les plages, & voir si les rebelles feroient mine de lui disputer le terrein. Sa hardiesse leur en imposa, & encore plus sa prudence; ils n'oserent se présenter devant lui ni l'inquiéter dans aucune de ses opérations. Pendant ces jours de tranquillité, il fit construire, pour les tenir en respect dans ce canton, deux petites redoutes près du pont du Bevinco, torrent qui, venant d'Oleta, roule ses eaux dans un détroit fort resserré, & va se décharger au-dessous de Biguglia dans l'étang du même nom. Il y plaça deux gardes d'infanterie avec une de hussards, que les rebelles vinrent ensuite deux fois attaquer, ce qu'ils firent toujours infructueusement.

Il y pratique des redoutes.

Prévenu que la province du Nébio, quoique réputée fidelle, étoit mal intentionnée, & fournissoit aux partisans ouverts de la rebellion des munitions de guerre qu'elle tiroit de la République, il s'y transporta pour l'in-

timider & pour arrêter la perfidie de ses habitans. Mais de plus grandes vues l'attiroient dans cette partie où les principaux événemens devoient arriver. Il examina le côté d'Oleta, Murato, la hauteur de San-Nicolao, & la bouche de Tenda, observa qu'elles seroient les meilleures dispositions pour l'exécution du projet qu'il avoit formé à Calvi. Il avoit pour but de se rendre maître des hauteurs de Tenda & de Lento, afin de s'ouvrir une communication par sa droite avec les troupes qui attaqueroient la Balagne, descendre ensuite par sa gauche sur le Lento & dans les Costieres, & s'avancer librement jusqu'à Corté.

Au retour de cette visite, il ordonna tous les travaux préliminaires. On ouvrit les chemins de la plaine de Biguglia jusqu'au Golo, couverts de mâches où les rebelles s'embusquoient, & depuis le Golo jusqu'à Saint Pellegrin, où il y avoit un poste. En même tems il fit pratiquer des sentiers pour faciliter le transport des vivres & des pieces de canon à dos de mulet dans la province du Nébio, & sur-tout de Saint Florent à la Piéve, village que l'on retrancha.

Il fait ouvrir des chemins.

On y mit un détachement de cent cinquante grenadiers & de cent fusilliers, pour protéger le dépôt des vivres qu'on y devoit établir, & qui étoit nécessaire afin de pouvoir pénétrer en avant. Les rebelles, comprenant aux manœuvres des François qu'ils vouloient entrer par cette partie dans l'intérieur du pays, vinrent au nombre de douze cens attaquer la Piévè. Le Lieutenant Colonel, qui y commandoit, fit une bonne défense; ils renouvellerent cette attaque deux fois en trois jours avec la plus grande vivacité. Mais le Marquis de Contades 1739.
accourant à la tête de six cens hommes Au mois de
pour secourir le Lieutenant Colonel, Mai.
rompit entiérement leurs efforts. On acheva de fortifier ce poste qui, avec celui de Saint Florent, auroit assuré la retraite des troupes en cas d'événemens fâcheux. Les rebelles, dégoûtés par leur mauvais succès, ne revinrent plus de ce côté à la charge. Ils furent même ailleurs, & à tous les postes qu'ils attaquerent, repoussés si vigoureusement, que la terreur s'emparoit d'eux à la seule vue des troupes du Roi.

Les soldats François, habituellement

braves, mais n'usant bien de leur bravoure que sous des Généraux déterminés, reprirent sous M. de Maillebois leur valeur; &, j'ose dire, leur supériorité naturelle. Profitant du courage des uns & de la consternation des autres, il s'avança tout près du Golo, & reconnut les revers de la Piéve de Casinca. Cette nouvelle observation lui fit sentir la nécessité d'ajouter six cens hommes aux deux cens qui gardoient le poste de Saint Pellegrin, & d'y établir M. de Larnage, Brigadier, pour tenir en échec les Piéves voisines, & les empêcher de se répandre dans le Nébio, lorsqu'il en attaqueroit les hauteurs. Il lui restoit à reconnoître les revers des Piéves de Tavagna & de Moriani. Obligé par cette raison de s'en approcher davantage, & ne voulant s'exposer à aucun inconvénient, il s'embarqua sur une galère de la République, & fit de cette maniere sans danger la reconnoissance des revers des Piéves qu'il projettoit d'attaquer par le Nébio, ainsi que des postes de Saint-Pellegrin, de la tour de Paduella & du Cazinoviſconti. Il ordonna de remettre en bon état ce dernier; on y plaça cent cinquante

Il fortifie ses postes, & en établit de nouveaux.

hommes aux ordres d'un Capitaine, & on augmenta encore celui de Saint-Pellegrin. Tous ces postes étoient excellens, tant pour contenir les Piéves en face desquelles ils étoient, que pour veiller à ce qu'il n'arrivât aucun secours aux rebelles, ni en armes ni en munitions, dont le débarquement n'auroit point trouvé d'obstacles. Ils arrêterent en effet les convois de Livourne, d'où les Puissances, qui favorisoient les Corses, leur faisoient passer tout ce qui leur étoit nécessaire.

Lorsqu'un Général est expérimenté, on s'en apperçoit dans tout le détail de sa conduite; il ne marche jamais au hasard, parce que le moindre de ses pas est toujours le fruit de la réflexion; l'étude du passé le tient en garde contre les événemens inattendus; il prévoit les surprises du sort, l'avenir n'a plus pour lui de mysteres. Ces traits conviennent particuliérement à M. de Maillebois; on ne pouvoit pas se comporter avec plus de sagesse qu'il le fit dans les diverses reconnoissances dont nous avons parlé. Bien loin de passer imprudemment le Golo, comme le Baron de Wachtendonck, il se tint sur le bord de ce fleuve; d'où, après avoir vû ce

qui se présentoit à lui, il alla par mer vis-à-vis des endroits qui se cachoient à ses regards dans son premier point de vûe, réunissant, dans le parti qu'il prenoit, la sûreté & la commodité de l'exécution, deux choses qu'un habile homme tâche toujours de faire aller ensemble. On va voir l'expédient dont il usa pour communiquer sûrement par terre avec Saint-Pellegrin. Il parut simple & avoir été imaginé tout naturellement; mais ces idées, toutes simples & naturelles qu'elles sont, ne viennent qu'à un homme de guerre. M. de Wachtendonck avoit essuyé un échec honteux au passage du Golo, nommé Pontegolo, devenu fameux depuis son avanture tragique. Cette communication étoit encore du tems de M. de Maillebois, regardée comme nécessaire. On appercevoit le péril sans voir le moyen de l'éviter; son génie plus heureux en trouva un qui remplissoit les mêmes vues sans exposer aux mêmes catastrophes. Il fit ponter nombre de bateaux de Bastia qu'on transporta par mer jusqu'à l'endroit du fleuve, où il jugeoit convenable de faire passer les troupes qu'il vouloit envoyer par terre à Saint-Pellegrin. Il

Il fait jetter un pont de bateaux sur le Golo vis à-vis S. Pellegrin.

fut obligé, pour la construction du pont qu'on y forma, de se servir de bateaux de pêcheurs, vû qu'on n'avoit pas joint de pontons à l'équipage d'artillerie de campagne dont on lui avoit envoyé une augmentation, la Cour apparemment n'ayant point présumé qu'il se trouvât dans le cas d'en avoir besoin. Il eût pû au reste y suppléer par des chevalets, des madriers & des planches toutes préparées d'avance qu'on auroit fait passer par mer à l'embouchure du Golo; mais cela auroit été plus embarrassant & beaucoup moins expéditif. Tandis que ses bateaux, forçant de voiles & de rames, montoient au lieu de leur destination, il s'y rendit par terre, afin d'examiner le succès de cette manœuvre; &, comme il étoit à propos de s'y présenter en état de la protéger, il y mena huit compagnies de grenadiers, cent fusiliers, le régiment de Ratsky hussard & quatre pieces de canon. On releva sous ses yeux le détachement de Saint-Pellegrin, par le moyen du pont qui fut dressé en *sa présence* dans cinq quarts-d'heure; il le fit replier ensuite & reconduire le même soir à Bastia. Il lui auroit fallu, pour le garder, pratiquer des redoutes

Le 16 du mois de Mai.

à ses deux extrémités sur les rives du fleuve, qui eussent exigé quelques compagnies de soldats. Il avoit trop peu de troupes pour multiplier ses postes : quel besoin d'ailleurs avoit-il d'en mettre sur le Golo ? Dans ce moment son objet étoit rempli, & il pouvoit à son gré réïtérer la même opération, sans craindre qu'elle fût traversée par les rebelles dont elle confondoit les desseins. Au contraire, ceux de Borgo & de Luciana, qui en furent témoins du haut de leurs montagnes, & qui en prévirent les suites, en furent si abattus, qu'ils coururent après ce spectacle se jetter à ses pieds, lui rendre leurs armes & lui donner des ôtages. C'étoit l'hommage le plus flatteur qu'on pût rendre à la supériorité de ses talens & à l'heureuse invention de ce nouveau moyen dont il venoit d'éprouver la réussite.

1739. Malgré ces avantages & l'ascendant qu'il prenoit sur cette nation opiniâtre, M. de Maillebois n'étoit pas sans crainte au sujet des événemens, lorsqu'il considéroit la situation d'un pays aussi montueux, & la médiocrité de son armée. A l'exception de quelques troupes légeres, elle n'étoit composée en tout que

de ſeize bataillons, dont moitié ſe trouvoit encore en Balagne ſans communication avec les huit qui étoient à Baſtia, & ſur leſquels il avoit pris les détachemens. Il eût ſouhaité, pour toutes ces conſidérations & pour ménager le ſang des ſoldats, que la voie de négociation eût prévalu. Dans cette vûe, il s'engagea à des démarches ſecrettes qu'il crut propres à y porter les eſprits; &, joignant à ces moyens cachés une voie publique & impoſante, il répandit alors dans toutes les Piéves Citramontaines l'avertiſſement que la Cour lui avoit ordonné de faire connoître aux Corſes. Le Roi, dans cet écrit, donnant à ces peuples égarés une derniere marque de ſa clémence, les invitoit à revenir à eux-mêmes, & à exécuter la parole qu'ils lui avoient fait donner ſi ſouvent de s'abandonner ſans aucune réſerve à ce qu'il lui plairoit de leur preſcrire; il leur annonçoit au ſurplus que s'ils perſiſtoient dans leur révolte, il dépouilleroit à leur égard la qualité de médiateur, pour prendre celle d'ennemi; & que, déchus alors de toutes les diſpoſitions favorables de l'édit, ils ne ſeroient plus reçus à fléchir ſa juſte colere qu'en ſe rendant à diſcrétion.

Il publie l'avertiſſement du Roi.

Mais les chefs, qui gouvernoient les Montagnards, ayant rendu ces invitations infructueuses par le soin qu'ils prirent de les leur cacher, & de substituer à une déclaration si pressante, des espérances fausses & chimériques, M. de Maillebois ne songea plus qu'à profiter de la bonne volonté de ses troupes & à ouvrir la campagne. Il conclut ses dispositions ultérieures pour ses projets d'attaque & de défense : traça les uns avec cette justesse & cette précision qui ne laissent rien au hasard ; les autres, avec cette prévoyance qui met à couvert des surprises. M. du Châtel, envoyé en Balagne, devoit attaquer cette province avec les huit bataillons & le régiment d'Esterazi hussard, qui formoient sa division, tandis que le Général tenteroit d'emporter les postes du Nébio, & que M. de Larnage sortiroit de Saint-Pellegrin pour pénétrer dans les Piéves circonvoisines. Il falloit que ces trois opérations, qui dépendoient l'une de l'autre pour le succès, commençassent en même tems. Elles se firent en effet toutes trois de concert.

Il fait un plan général d'attaque.

1739. M. de Maillebois les ayant fixées au 2 de Juin partit ce jour-là de Bastia avec toutes

toutes les troupes, précédé dans la nuit par M. Rousset de Girenton, Maréchal de Camp, avec les huit compagnies de grenadiers de cette garnison, cent cinquante hommes par bataillons, cent hussards de Rastki & soixante miquelets distribués en corps égaux destinés à forcer les trois hauteurs de Tenda, de Lento & de Bigorno. Il alla lui-même camper à San-Nicolao au centre des trois attaques pour être à portée de les soutenir au besoin. Mais la valeur des trois Colonels, qui furent chargés de les exécuter, ne lui laissa que la satisfaction d'applaudir à la rapidité de leurs exploits. Le Marquis de Lussan, Colonel de la Sarre, & le Marquis de Crussol, Colonel du régiment de l'Isle de France, emporterent, l'épée à la main, le premier Tenda, & l'autre Bigorno, avec une impétuosité ordinaire aux Officiers François, & nécessaire à de telles entreprises. Le plus gros corps des rebelles gardoit la croix de Lento; ce poste étant plus fortifié, mieux défendu que les deux autres, & demandant plus de précaution, l'attaque en fut suspendue jusqu'à quatre heures après midi. Alors M. d'Avarei, Colonel du Régiment

Il emporte les trois hauteurs de Lento, de Tenda & de Bigorno.

de Nivernois, l'attaqua de front, & M. de Crussol le prit en flanc. Ce dernier étoit maître de Bigorno, voyant qu'il pouvoit arriver de plain-pied au poste de Lento, il y courut avec ses soldats vainqueurs pour le tourner & le mettre entre deux feux. Hyacinte Paoli, qui l'apperçut, se hâta de prévenir ses coups, & envoya le Curé de Lento demander capitulation à M. d'Avarei. Ainsi l'affaire fut décidée par la manœuvre du Marquis de Crussol. Hyacinte, homme d'esprit, ne voulut plus combattre dès qu'il eut perdu l'avantage du lieu, il auroit fait périr inutilement ses braves Corses.

Les autres corps s'ébranlerent le même jour selon les ordres uniformes que leurs Commandans respectifs avoient reçus du Marquis de Maillebois. M. de Larnage déboucha de Saint-Pellegrin pour se montrer aux Piéves de Casinca, de Tavagna, de Moriani & de Campoloro. Il réussit dans toutes les vues qui déterminoient ce mouvement. Intimidées par sa présence, les Piéves resterent dans l'inaction. C'étoit son premier motif de les tenir en respect, & de les empêcher d'aller au secours des postes essentiels

1739. Le 2 Juin.

M. de Larnage soumet les Piéves circonvoisines de S. Pellegrin.

qu'on attaquoit, où il leur importoit extrêmement de faire les plus puissans efforts. Informées le lendemain de la reddition de Lento, de la soumission des Piéves riveraines, de celle même de Rostino qu'Hyacinte Paoli avoit engagée à cette démarche, l'ayant promis à M. de Maillebois, elles laisserent tomber leurs armes de leurs mains. Dans ce moment de trouble, elles envoyerent leurs députés à M. de Larnage pour l'assûrer qu'elles étoient soumises. C'étoit le second but qu'on s'étoit proposé, de les menacer du Nébio, & de les nécessiter à l'obéissance sans coup férir. Elles n'eurent pas même la pensée de résister, ç'eût été une audace inutile, étant approchées d'un côté par M. de Larnage, & de l'autre, dominées par les François campés à San-Nicolao, qui les eussent écrasées en tombant sur elles des hauteurs qu'ils venoient d'emporter.

Les opérations de la Balagne, où M. du Châtel commandoit, quoique difficiles, s'exécuterent avec la même harmonie, la même précision, & avec une égale promptitude. M. de Villemure fit faire une fausse attaque à Montemaggiore, qu'il laissa derriere

M. du Châtel se rend maître de toute la Balagne. 1739. Le 2 Juin.

lui, en passant par les bouches de Bragaggio, (*a*) & alla attaquer les postes de Lavattogio & de Cattari qu'il emporta d'emblée. M. du Châtel étant parti de Corbara, dont M. de Villemure s'étoit rendu maître par surprise vingt jours auparavant, s'empara des postes d'Aregno, de Santa-Reparata; &, joignant le lendemain à ces premieres conquêtes celles du couvent
Le 3 Juin. d'Aregno & de San-Antonino, il acheva l'entiere soumission de la Balagne; car Montemaggiore, qui en étoit le boulevard du côté de Calvi, se trouvant renfermé par ces dispositions, termina promptement une résistance qui lui devenoit inutile. Deux jours après, toutes les armes de cette province furent apportées à M. du Châtel & à M. de Villemure, le premier campoit à Spéloncato, & le second à Belgoder.

Ce fut le poste de Corbara qui décida la destinée de la Balagne. Ce village, qui peut être regardé comme la clef de cette province, est assis sur la

(*a*) Bragaggio est une petite gorge élevée entre le village de Lumio & celui de Montemaggiore.

crouppe d'une chaîne de montagnes, qui, ſans être auſſi hautes que l'Aſco, partagent la Balagné en deux, & dominant ſur la mer, plongent d'une part ſur Algagliola, & de l'autre ſur l'iſle rouſſe. Ces deux endroits étant dans la main des Génois, M. de Villemure ſentit toute l'importance qu'il y avoit à s'aſſûrer d'un tel poſte intermédiaire qui auroit intercepté la communication de l'un à l'autre. Il étoit évident que ſa poſſeſſion aſſuroit celle de ces deux places maritimes qui pouvoient nous être d'une grande utilité pour l'approviſionnement & le ſervice de la diviſion de M. du Châtel. D'ailleurs Corbara dominant ſur tous les autres villages poſtés ſur l'un ou l'autre côté de la montagne qui coupe en deux la *Balagne*, doit, étant une fois réduit, entraîner infailliblement leur ſoumiſſion. Il n'y a que celui de San-Antonino qui, étant à l'autre exrrémité ſur un pic, puiſſe être ſuſceptible de bonne défenſe. En effet, ce village réſiſta; mais le défaut d'approviſionnement, de vivres & d'eau, le contraignit de céder le lendemain. Montemaggiore qui, du côté de Calvi, étoit le poſte le mieux ſitué, & où grand

nombre de Corses s'étoient établis, n'étant que masqué, se trouva, après la soumission des villages qui l'avoisinoient, réduit seul à ses propres forces, & obligé de se rendre. Comme on tenoit Algayola, l'on put sans inconvénient le laisser derriere, & s'avancer dans la Piéve d'Aregno, surtout après avoir surpris Corbara qui auroit pû autrement coûter beaucoup. Si, comme à la derniere expédition, on n'eût eu ni Algagliola, ni l'isle rousse, & que les rebelles en eussent été les maîtres, il semble qu'il auroit fallu en partant de Calvi ne pas quitter la Piéve de Pino, que Montemaggiore n'eût tombé en notre pouvoir. Lumio eût dû subir le même sort, afin de tenir les bouches de Bragaggio, & de pouvoir soumettre Lavatagio, Catari & Avapessa, ainsi qu'Algayola, & ensuite tenter la surprise de Corbara; ou si cela n'eût pas été possible, prendre poste au petit village de Pigna & au couvent d'Aregno; puis monter sur les hauteurs de Santa-Reparata, tenir les trois villages qui en forment le district, ainsi que le couvent, & occuper le Corbino. Dans cette position, Corbara & San-Antonino tomboient

nécessairement; Monticello & le reste de la province étoit obligé de se soumettre de même.

Pendant que M. de Maillebois, ayant visité les trois postes de Tenda, de Lento & de Bigorno, & y ayant placé des détachemens, faisoit une redoute sur la hauteur de Tenda, il Le 3 Juin. apprit l'entiere réduction de la Balagne. Aussi-tôt il travailla à communiquer avec cette province par la montagne où il étoit alors, & par les villages de Pietra-Alba, Novella & Palasca. Son projet fut rempli dans quatre jours à la faveur des chemins que, par une étonnante célérité, on vint à bout de construire dans ce court intervalle. Ce n'étoit néanmoins que des sentiers qui existent encore en grande partie; car on n'a fait dans la derniere expédition que les rechercher pour en former une communication pareille. après qu'on les eut ouverts, M. du Châtel, confiant la Balagne à MM. de Villemure & de Malauze, Brigadiers, qui y resterent avec deux bataillons, vint, selon le projet convenu, joindre Le 11 Juin. à San-Nicolao M. de Maillebois qui, voyant ses forces réunies, se mit en devoir d'aller en avant.

1739.

M. d'Offonville, Colonel de Royal-Roussillon, avoit, par ses ordres, occupé le village de Lento. Il lui donna trois bataillons tant pour protéger les fours & les dépôts des vivres qu'il y établit, que pour s'assurer sa communication avec la Piéve, Saint-Florent, & Bastia, où il avoit laissé des détachemens. Cette disposition faite, il marcha vers Corté, campa en divers lieux sur sa route, pour nettoyer les Piéves soumises, pour donner le tems aux pionniers de tracer les chemins, & aux munitionnaires de former leurs dépôts. Le premier de ses campemens fut à Ponte-novo sur le Golo, & son quartier à Pastorechia où il reçut les armes des Piéves d'Oreza, d'Ampugnani, de Cazacconi, & les députés de Tralcini. M. de Rousset de Girenton, qui avoit été chargé au camp de Saint-Nicolas de recevoir les armes de tout le pays des Costieres (a) & de la Piéve de Rostino, se mit en marche le même jour que M. de Maillebois, pour aller avec la bri-

M. de Maillebois marche vers Corté. 1739. Le 16 Juin.

(a) On appelle le pays des Costieres, toute la côte de Montagnes qui borde le Golo.

gade d'Auroy & les hussards d'Ethérasy, camper à Vinsolasca, & contenir par cette position les plages de ce côté, ainsi que les Piéves adjacentes. Cinq jours après, le Général transporta son camp de Pontenovo à Merosaglia. Hyacinte Paoli, qui étoit natif de ce lieu, lui renouvella dans l'église des Recollets sa soumission, & arrangea avec lui l'embarquement des principaux chefs d'en-deça des monts, qui, au mois de Juillet suivant, passerent en terre ferme. Ensuite M. de Maillebois alla camper à Omessa, & se rendit le 24 sans obstacle à Corté, où il avoit été précédé le 20 par le Marquis de Lussan, soutenu de M. du Châtel.

Le 21 Juin.

Le 22 Juin.

Il s'empare de cette ancienne capitale sans coup férir.

On voit que depuis la prise de Lento, il n'a pas eu un coup de fusil à tirer, n'ayant fait que se répandre dans les Piéves par divers corps de troupes pour opérer le désarmement. Preuve que le Lento une fois emporté, il n'y a plus rien qui arrête jusqu'à l'ancienne capitale. Il y entra seulement avec la brigade d'Auvergne, les hussards & les chasseurs.

1739.
Le 24 Juin.

Lorsqu'il y eut formé ses sources de subsistances, il fit passer par mer à

Ajaccio, capitale de la partie appellée d'en-delà des monts, M. de Comeiras, Major de Baffigny, avec cent cinquante hommes & soixante arquebusiers, pour y publier l'avertissement du Roi, & en conséquence y demander des ôtages à toutes les Piéves. Depuis qu'il étoit maître de Corté, il regardoit leur soumission comme assurée. Mais, loin de les trouver dans des dispositions favorables, il fallut la plus longue & la plus difficile négociation pour déterminer celles de Celavo, de Cauro, de Cinarca & de Vico, dont il ne reçut les soumissions que plusieurs jours après. Les autres, à qui le vice-Consul Francois d'Ajaccio apprit les volontés de notre monarque, résisterent avec éclat, prêtes à vendre chérement leurs vies, encouragées par le Baron de Drost, cousin de leur prétendu Roi Théodore, qu'elles respectoient comme un Prince du Sang, & par les sermons du Prévôt de Ziccavo. Ce Prêtre fanatique qui, abusant criminellement de son état, les entretenoit ainsi dans leur révolte, en fit jurer plusieurs des plus enthousiastes, en leur donnant la Communion, de défendre jusqu'à la derniere goutte de leur

Les pays d'au-delà des monts lui résistent.

Le 16 Juillet.

ſang, ce qu'il appelloit la liberté de la patrie. 1739.

Au milieu de ces mouvemens ſéditieux, la Piéve d'Ornano donna quelques ſignes de ſoumiſſion, entraînée par la démarche de Luc d'Ornano, chef principal de la partie Ultramontaine, qui vint à Corté avec ſa famille ſe ſoumettre à M. de Maillebois, & lui proteſter que tout ſon diſtrict ne tarderoit pas à ſuivre ſon exemple. C'étoit un Gentilhomme d'un nom très-illuſtre, d'une taille avantageuſe, ayant la figure extrêmement noble & intéreſſante, ſuppléant, par les reſſources naturelles de ſon eſprit, aux défauts d'une éducation trop négligée. Le Marquis de Maillebois lui fit l'accueil le plus gracieux pour l'engager davantage à ſeconder ſes deſſeins dans un pays où ſa naiſſance lui donnoit autant d'autorité que ſon Généralat, & où le Marquis ſçavoit déja qu'il auroit lui-même de grands obſtacles à vaincre. Les nouvelles qu'il en avoit reçues étoient inquiétantes, & l'obligerent de s'y tranſporter. On peut conſidérer l'au-delà des monts comme une autre iſle à cauſe de la chaîne de montagnes qui ſépare d'un bout à l'autre les deux parties de

ce Royaume, & forme par conséquent une conquête à faire à part. Il laissa le Marquis de Contades à Corté avec la brigade d'Auvergne, & celle de la Sarre à Omessa, & prit, à la tête d'environ quinze cens hommes, le chemin qu'on avoit frayé quelques jours auparavant pour la cavalerie & les gens de pied, malgré les difficultés du sol & l'opposition des rebelles. Le premier terme de sa route fut Vivario, où il établit un poste pour maintenir sa communication avec Corté. Il alla camper le lendemain à Bogognano, qu'il avoit fait saisir depuis peu, d'où il envoya M. d'Ossonville occuper Bastélica, chef-lieu de la Piéve de Cauro. Tous ces postes furent gardés avec une vigilance extrême, étant, pour ainsi dire, les nœuds qui lient les deux parties de ce Royaume, & les passages les plus essentiels dans cette chaîne de montagnes qui coupe la Corse en deux depuis le Cap Roux à Aléria.

Le 26 Juillet.

Le 28 Juillet.

Ces gorges une fois occupées, toutes les Piéves adjacentes sur la route d'Ajaccio vinrent à obéissance. M. de Maillebois en traversa les débouchés où il prit, chemin faisant, toutes les précautions que sa prudence lui sug-

Il se transporte à Ajaccio. 1739. Le 28 Juin.

géra, & se rendit le même jour à Ajaccio, dont il tint la ville & le fauxbourg. Les momens de son travail se succédoient sans interruption. Il eut d'abord une conférence avec M. de Comeiras sur la disposition des esprits Ultramontains. Cet Officier, qui passoit, lui & M. de Chevert, pour deux des plus habiles Majors de leur tems, fit connoître au Général les véritables intentions des Piéves opposantes. Il trouva ses instructions analogues à celles des nationnaux, & à l'expérience qu'il en fit ensuite lui-même : car lorsqu'il voulut tenter de ramener les Piéves non-soumises, elles lui confirmerent tous leurs refus, excepté celles d'Istria & d'Ornano ; mais la premiere étoit déja gagnée, & la seconde, qui leur étoit unie, en suivit le sort. Elles envoyerent conjointement des députés pour lui certifier qu'elles se rangeoient toutes deux dans leur devoir, à condition d'avoir la liberté de conserver leurs armes jusqu'à ce que la Piéve de Talavo, & toute la jurisdiction de la Rocca eussent rendues les leurs, s'il n'aimoit mieux envoyer des troupes pour les soutenir contre leur esprit de ven-

geance. Leur demande étoit trop juste pour ne point y acquiescer ; il s'y prêta d'autant plus volontiers, qu'elles lui donnoient des ôtages, & que Luc d'Ornano, dont il connoissoit la bonne foi, garantit leur fidélité. Il les éprouva cependant quelques jours en les laissant à elles-mêmes. Dès qu'il fut assuré par cette épreuve de leur bonne conduite, il détacha le Marquis de Lussan avec huit compagnies de grenadiers & quelques chasseurs, pour aller occuper le couvent de Santa Maria d'Ornano. C'est la principale communauté de la Piéve, avec laquelle il ouvrit une communication sûre, moyennant de bons chemins qu'il fit construire, & l'établissement d'un poste intermédiaire qui doit être Cauro. Comme la position de ce couvent étoit le point central de ses opérations, il le destina à être son quartier, & s'y porta pour en observer les avantages, & prendre à cette occasion une idée juste de tout le pays. Les habitans des deux Piéves, qui venoient de se soumettre, & qui, malgré leur rusticité, sçavoient admirer son génie, le reçurent avec de grandes acclamations. Ils ajouterent à ce témoignage quelquefois équivoque, des preuves plus cer-

Dispositions qu'il fait dans cette partie Ultramontaine.

taines de leur ſincérité. A peine ſe virent-ils protégés par les troupes Françoiſes, qu'ils lui rendirent les armes quatre jours après, à la réſerve de quelques-uns à qui il les laiſſa ſur l'offre qu'ils lui firent de le ſervir contre les habitans du Talavo, & en particulier contre ceux de Ziccavo, leurs ennemis jurés de tous les tems.

Quoique la ſoumiſſion de ces deux Piéves dût influer ſur la deſtinée des autres, celle du Talavo & une partie de la juriſdiction de la Rocca, n'en demeurerent pas moins dans leur premiere réſolution. M. de Maillebois, voyant alors qu'il falloit abſolument en venir à des opérations militaires pour les réduire, prit le parti de faire avancer les trois bataillons de la Sarre, qui étoient à Omeſſa, & les régimens qu'il avoit dans les derrieres, afin de pouvoir pénétrer dans le pays avec plus de force & plus de ſûreté.

Nous obſervervons ici que les Piéves ſupérieures d'en-delà des monts, telles que la Rocca, Scopamene, Corbini, même celles de Sartene & d'Iſtria, ayant toujours eu la prétention de faire dans la Corſe une ſorte de

corps à part, voulurent dans cette campagne des François, sur-tout celles qui persistérent dans la révolte, ne point concourir à la soumission générale que l'on n'eût marché contr'elles. Il est vrai que leur résistance fut nulle ou bien médiocre, excepté celle des bandits de Ziccavo. Mais il fallut faire à leur égard l'appareil d'une attaque réguliere, & leur soumission ne se termina que par un arrangement particulier, où M. de Maillebois développa ses talens, & dont les militaires parlent avec de grands éloges.

1739. Le 4 Août. Il mit d'abord un détachement au poste de Ghisoni dans les gorges de Verde & renforça celui de Bastélica, où M. d'Ossonville s'étoit déja signalé en mettant en fuite, avec cinquante François, trois cens Corses. Cette disposition ne pouvoit être meilleure, en ce que, tenant tous les débouchés par lesquels les rebelles pouvoient s'échapper, elle les resserroit, & permettoit en même tems de marcher à eux de plusieurs côtés sans que les corps fussent trop distans les uns des autres. Il est étonnant combien il se trouva de vérité & de précision dans la reconnoissance que M. de Maillebois fit

d'un pays sur lequel les naturels même & les cartes connues de ce tems étoient plutôt dans le cas de lui donner des renseignemens faux que des idées exactes. La justesse de son coup d'œil lui découvrit tout de suite la nature du local, & lui dicta les meilleures dispositions. De sorte qu'aujourd'hui, où l'on connoît bien mieux le pays qu'alors, on n'a pu mieux faire que de suivre ses erremens, & de calquer entiérement le plan à exécuter pour la conquête sur le sien, au moins à l'égard des principales opérations.

Une avanture, qui fut sur le point de devenir malheureuse, pensa troubler cette belle ordonnance. Le poste de Ghisoni, qui avoit été occupé le 4 Août par deux cens François aux ordres de M. de Vaux, Capitaine du régiment d'Auvergne, celui qui vient de soumettre la Corse, fut investi le 11 par mille rebelles de la Piéve de Talavo qu'il gênoit extrêmement. Ils pénétrerent dans le village, s'y établirent, attaquerent le couvent où les François s'étoient retranchés, & les eussent réduits à périr tous les armes à la main, ou à faire une capitulation honteuse, sans la brave défense de

Belle défense de M. de Vaux à Ghisoni.

1739. Le 11 Août. M. de Vaux, qui à cette occasion eut un bras cassé, & sans la promptitude de M. de Larnage. Ce Brigadier, averti à Bastélica de ce qui se passoit à Ghisoni, y envoya le 12 au soir M. de Fontbrune, commandant le second bataillon du régiment d'Auvergne avec trois cens hommes. Fontbrune trouve sur la hauteur de Ghisoni presque tous ces brigands qui viennent à sa rencontre pour lui disputer le passage, il n'hésite point, les charge l'épée à la main, en tue beaucoup & dégage le poste. Il y perdit neuf hommes & un Lieutenant de grenadiers; le détachement secouru compta de son côté parmi les morts deux capitaines, un Lieutenant & beaucoup de soldats.

On rapporte une anecdote de la fermeté de M. de Vaux pendant cette attaque. Comme son bras cassé lui causoit de très-vives douleurs, il se retira dans une chambre pour se faire panser, & prendre un peu de repos, laissant le commandement à celui qui commandoit sous lui. Cet Officier subalterne, qui vit qu'on lui avoit tué une partie de son monde, crut pouvoir se rendre, & fit rappeller. M. de Vaux, qui entendit le bruit du tambour, se mit à la fe-

nêtre, & appercevant un sergent, lui demanda ce qu'on battoit. Le sergent lui ayant répondu qu'on alloit capituler, il descend dans la cour, fait battre aux champs, reprend le commandement à celui à qui il l'avoit cédé, lui reproche sa foiblesse ; & sur ce que l'autre lui représentoit, que son monde étoit considérablement réduit, il lui répondit qu'il étoit honteux à des Officiers & à des soldats François, de capituler avec des paysans Corses. 1739.

Ce beau trait de bravoure m'a été confirmé par M. le Maréchal de Contades, qui m'a dit qu'il étoit alors lui-même avec sa brigade à Corté pour tenir en respect le pays d'en-deça des monts, & en achever le désarmement. Il avoit auprès de lui un des chefs Corses nommé Murati, qui lui étoit redevable de la vie, & tâchoit de reconnoître ce bienfait inestimable. L'image du péril qu'il avoit couru, revenant sans cesse à son esprit, il voyoit tous les jours son libérateur avec de nouveaux transports de sensibilité. Son avanture s'étoit passée lors de la premiere expédition. On en vouloit à ses jours, parce qu'il étoit habile, re-

Comment le Marquis

de Contades sauva la vie à Murati, l'un des chefs Corses.

muant & dangereux. Obligé de tromper la vigilance de ceux qui le cherchoient par des ordres séveres, il changeoit souvent de retraite, & se réfugia enfin dans un couvent de Bastia pour y être à couvert de la persécution sur la foi des immunités. Le Marquis Mari, Commissaire général, qui le poursuivoit depuis long-tems à dessein de l'immoler à la politique de Gènes, proposa au Comte de Boissieux de le faire saisir militairement dans cet asyle. Le Comte y consentit par foiblesse; &, sans faire attention qu'il alloit violer les immunités ecclésiastiques dans un pays où on les respecte beaucoup. Heureusement M. de Contades fut instruit de sa résolution; touché de la destinée rigoureuse qu'on préparoit à Murati, animé d'un sentiment généreux, il prit à tâche de lui sauver la vie, & d'empêcher un événement qui eût soulevé le Clergé contre M. de Boissieux, & nui aux négociations. Il lui falloit pour cet objet faire entrer le Général dans ses vues. Il y réussit aisément. M. de Boissieux étoit sensible, & déféroit d'ailleurs beaucoup aux représentations de son ami. Ils agirent de concert pour

frustrer l'attente du Gouverneur sans paroître manquer à la parole qu'on lui avoit donnée. Tel fut leur expédient : Ils avertirent Murati qu'on devoit se saisir de sa personne à une heure fixe qu'on lui marqua ; qu'il pouvoit la prévenir en prenant la fuite ; que bien loin d'y mettre obstacle, on favoriseroit son évasion. Il se tira par ce moyen des bras de la mort ; &, renonçant pour toujours à la révolte, il s'attacha, par les plus tendres liens de la gratitude, à M. de Contades, qui, continuant de le protéger, le fit Capitaine de grenadiers dans Royal-Corse.

Cependant il lui étoit nécessaire à Corté, parce qu'il lui apprenoit les mœurs du pays. Quelques bandits du Lento, infestant les hauteurs voisines, lui enleverent, pendant qu'il faisoit mouvoir le régiment de Flandres, un sergent, un soldat & un commis des vivres. Il en demeura fort chagrin, parce qu'il craignoit que ces vagabonds ne les sacrifiassent à leur cruauté. « Dissipez vos craintes, lui dit Murati, » les Corses en général, même ceux » qui menent une vie errante, tien» nent fort à leur famille ; je connois » les habitations de ceux dont vous

» avez à vous plaindre. Envoyez-y » saisir leurs femmes, & sur-tout leurs » enfans, je vous prédis, qu'une fois » qu'ils seront en votre pouvoir, leurs » peres & leurs époux n'oseront point » attenter à la vie de leurs prisonniers; » je vous suis garant de la conduite » qu'ils tiendront. » Le conseil fut suivi, & la prédiction accomplie. Après quelques menaces de la part de ces brigands, sur lesquelles M. de Contades renchérit; non-seulement ils rendirent les trois François pour ravoir leurs femmes & leurs enfans, mais ils vinrent encore se soumettre eux-mêmes.

1739. Ceux qui occupoient nos armes au-delà des monts, n'étoient pas tout-à-fait si aisés à réduire, parce qu'ils formoient un corps d'environ deux mille hommes, & qu'ils étoient gardés par la situation de leur pays naturellement fortifié & inabordable. M. de Maillebois cependant leur gagnoit tous les jours du terrein, & traversoit leurs entreprises. Apprenant qu'ils molestoient les Piéves d'Istria & d'Ornano pour satisfaire d'anciennes inimitiés, & les punir de ce qu'elles avoient embrassé le parti de la soumission, il

envoya, pour arrêter leurs insultes, M. du Châtel à Ornano, & M. d'Avarey à Olmetto, chacun avec un gros corps de troupes. Le premier leur en imposa : ils attaquerent le second; mais ils en furent repoussés avec perte. Tous les inconvéniens étant ôtés, & toutes les mesures étant prises, M. de Maillebois n'avoit plus à faire qu'à procurer des subsistances aux postes qu'il avoit établis. Lorsqu'il eut terminé ces arrangemens, il partit d'Ajaccio pour revenir à son camp général. Après y avoir inutilement tenté, par de nouvelles démarches, de vaincre l'opiniâtreté des rebelles, il fit enfin occuper Sartene, & acheva de les enfermer par cette derniere disposition.

Intrigues de Blanc Colonne & de son épouse en faveur des François.

Il y avoit alors dans cette ville un Corse d'une grande considération, qui se nommoit Blanc Colonne, fort accrédité dans le pays, & qui lui servit beaucoup pour ramener les peuples à l'obéissance. Sa femme, qui existe encore, & qui est Rossy de son nom, n'avoit pas moins de crédit, & ne fut pas moins utile. Elle demeuroit à Ajaccio où elle informoit exactement M. de Maillebois, qui occupoit sa maison, de tout ce qui se passoit dans

les Piéves non soumises ; & réciproquement elle communiquoit aux chefs toutes les propositions d'accommodement que ce Général portoit de la part du Roi. C'est à cette négociation que s'étoient rendues les Piéves de Sartene & de la Rocca, que se rendirent celles de Corbini & de Scopamene, & que la ville de Sartene, qui étoit fortifiée alors, reçut des troupes. Les rebelles crierent à la trahison, & vinrent le lendemain, pour s'en venger, au nombre de quinze cens, ravager les environs de la ville, & la bloquer. Mais M. du Châtel, qui fit sur eux deux sorties vigoureuses, les battit & les mit en fuite. Ils n'auroient pas d'ailleurs osé tenir long tems le blocus, crainte d'être coupés ; &, supposé qu'ils eussent été assez imprudens pour s'y résoudre, ils n'auroient pû exécuter leur dessein faute de subsistance.

1739. L'acquisition que les François firent de ce poste, & du couvent d'Attala, situé à deux lieues au dessus de Sartene entre cette ville & le village d'Aulé, mit dans des bornes étroites les rebelles qui restoient dans la Piéve de Talavo, & principalement à Ziccavo où se trouvoient

voient les plus mutins & le plus grand nombre, M. de Maillebois fut, par ce moyen, à portée de les y attaquer avec avantage, & de finir par cette expédition l'entiere soumission de la Corse, où il n'y avoit plus que cette partie à réduire.

Pour bien suivre les dispositions de ce Général dans l'attaque de Ziccavo, il faut fixer les yeux sur la carte qu'il a fait faire de l'isle de Corse, & encore faut-il suppléer à plusieurs noms de villages qui y sont omis, entr'autres à celui de Ziccavo qui est au-dessus de la source du Talavo dans les montagnes appellées Cossonis (*a*) entre les Piéves de la Rocca, d'Istria & d'Ornano, dont nous étions maîtres. Ce village étoit dans une situation qui le rendoit respectable; on ne pouvoit y arriver que par des débouchés fort difficiles, & après avoir traversé des défilés extrêmement étroits, dont les rebelles occupoient l'issue qui aboutissoit de leur côté à ce poste. Au nord-est, on y arrivoit par le point de Ghisoni en passant à travers les foci de Verdé qui,

(*a*) Vulgairement Cochone.

avec la Fossa de Bogagnano, sont les seuls passages un peu ouverts dans la chaîne de montagnes qui coupe la Corse dans sa largeur, & forme ce qu'on appelle la partie d'en-deça des monts, & celle d'en-delà. Du côté du nord-ouest, on y pouvoit pénétrer par Bastélica en avant des bouches de Bogagnano, & on avoit au nord entre ces deux débouchés tous les mamelons des montagnes qui plongent sur les gorges de Bogagnano & de Verdé. A l'ouest on y alloit par le Talavo qu'on remontoit par sa gauche, jusqu'aux hauteurs qui dominent Ziccavo.

On marche contre Ziccavo sur trois colonnes.

C'est par ces trois débouchés que M. de Maillebois fit marcher, à l'attaque de ce village, trois corps, l'un aux ordres de M. de Valence par Chisony; l'autre sous le commandement de M. de Larnage par Bastélica, & le troisieme qui fut conduit par M. de Lussan. M. de Valence, après avoir sur sa route dissipé les rebelles aux bouches de Verdé, & désarmé les villages de Pannega & de Cossa, s'avança, laissant toujours le Talavo à sa droite, & se rendit, au point du jour, sur la hauteur qui domine Ziccavo. M. de Larnage prit le chemin de la Roussera;

&, ayant forcé la gorge de Lera, que les rebelles de Chamanaché & de Tasso gardoient, passa la riviere de Talavo; il monta ensuite la premiere hauteur de Ziccavo d'où l'on va à la chapelle de Saint Sébastien, qui tient le flanc droit de ce village. M. de Lussan remonta le Talavo droit devant M. de Larnage pour attaquer le front de Ziccavo. Cependant le Général ayant débouché de son camp de Sainte-Marie d'Ornano, avoit gagné la hauteur de Franetto pour joindre M. de Larnage, & prendre en flanc les rebelles retranchés à la gorge de Lera : comme il la trouva nettoyée, il vint camper sur le bord du Talavo. Il se mit en face de Ziccavo sous le village de Guitterra avec le reste des troupes pour y demeurer en réserve, & se porter où besoin seroit, ou pour favoriser la retraite des trois corps en cas d'accident.

1739. Le 20 Septembre.

Ces dispositions, qui cernoient entiérement les rebelles, les remplirent de frayeur, & les déterminerent à abandonner Ziccavo, qui alloit tomber sous l'art triomphant de M. de Maillebois. Voulant prévenir par leur fuite les dangers d'une place emportée d'assaut, ils profiterent de la seule issue

M. de Maillebois se rend maître de Ziccavo, la derniere place des rebelles.

qu'on n'avoit pu leur ôter, sans doute; faute de troupes suffisantes, & se retirerent dans les montagnes de Cossonis. On auroit pu cependant les y renfermer en poussant de Ghissoni des troupes sur la source de la trave; & c'est probablement ce que l'on auroit fait si la faim ne les eut chassé de leurs retraites. Ils descendirent presque tous, forcés par le besoin de subsistance, à Ziccavo, où M. de Maillebois campoit avec son corps de réserve, & implorerent à ses pieds la clémence du Roi. Ils avoient à leur tête le Prevôt, à qui on fit faire amende honorable à genoux devant les drapeaux du régiment de l'Isle de France. Telle soumission qu'il témoignât, on jugea bien qu'elle n'étoit pas sincére, & qu'il seroit incorrigible; il fut conduit en prison à Ajaccio, & ensuite banni de Corse avec quelques autres chefs. Sa maison & celles de quatre principaux habitans du village, furent brûlées & rasées pour servir de monument; le couvent des Récollets subit le même sort. Ces religieux, dont on fit pendre le plus entreprenant, étoient autant de chefs de la révolte qui l'animoient par leur exemple, oubliant

dans leurs erreurs, qu'un fer meurtrier profane des mains destinées aux fonctions pacifiques de l'autel ; que la patience & la priere étoient les seules armes qui leur fussent permises.

Le cousin de Théodore espérant encore, contre toute espérance, promena sa misere de montagne en montagne, avec une trentaine de ses compagnons, gens sans nom, sans aveu, perdus de dettes, intéressés à perpétuer les troubles pour l'impunité de leurs crimes & pour la sûreté de leurs personnes. On regarda cependant dès-lors la Corse comme toute soumise, eû égard au petit nombre d'insulaires qui tenoient encore à la destinée du Baron de Drost. Le Général François ne voyant plus rien à faire qu'à raffermir sa conquête, laissa les troupes campées à Ziccavo aux ordres de M. Larnage ; &, revenant à son camp d'Ornano, il passa ensuite à Ajaccio où il arrangea la position de son armée pour son emplacement d'hiver ; il fut distribué de façon que toutes les garnisons, les quartiers & les postes différens pussent se communiquer, se soutenir & réduire les rebelles à l'impuissance de remuer. Cette répartition s'exécuta vers les premiers jours de

Fin de la campagne.

1739.

Le 25 de Septembre.

Novembre ; tous les corps prirent chacun l'établissement qui lui fut marqué, & dont ils avoient grand besoin, sur tout les Officiers qui avoient fait la plûpart toute cette campagne à pied à cause de la disette des chevaux. Après que M. de Maillebois eut visité tous
1739. les quartiers, il se rendit à *Bastia*
Le 29 du mois d'Octobre. pour jouir de la tranquillité que ses armes victorieuses avoient rétablies dans l'Isle.

Mais la retraite de M. de Larnage occasionna de nouveaux embarras dans la partie de Ziccavo. On crut que les pluies d'automne, qui font grossir les torrens, déborder les rivieres ; & les monts de glace, qu'une saison plus rigoureuse forme ordinairement sur ces hauteurs, en rendroient l'approvisionnement impraticable. On s'imaginoit d'ailleurs qu'il n'importoit point de garder un village soumis dans un tems où il n'y avoit de rebelles que quelques vagabonds incapables, par leur petit nombre, d'aucunes entreprises. On ne l'eut pas cependant plutôt évacué, qu'ils s'en ressaisirent comme d'un fort imprenable, & dont l'hiver alloit fermer l'accès. L'idée qui les flattoit les trompa, & on profita de

leur sécurité pour les surprendre. Trois détachemens y allerent de trois endroits divers, vainquirent les obstacles mis par les frimats; &, arrivés le jour de la Chandeleur sous les premieres maisons de la place, ils étonnerent si fort par cette action hardie les brigands dont elle étoit le réfuge, qu'ils ne penserent qu'à se sauver; on les auroit tous faits prisonniers lorsque, se levant tranquilles, ils se disposoient à se rendre à leur paroisse pour la solemnité du jour, sans l'imprudence d'un soldat qui, en lâchant un coup de fusil, les avertit d'un événement inattendu, & leur donna l'allarme. Ils regagnerent les champs pour errer à l'avanture; on eut de la peine à les détruire, attendu la difficulté de joindre des bandits qui, n'étant jamais rassemblés, se retiroient sous des rochers dont l'entrée, les profondeurs & les issues n'étoient connues que d'eux-mêmes. Les uns cependant périrent de misere; les autres se dissiperent tout-à-fait par la suite du tems, soit parce que le Baron de Drost, qui étoit leur chef, las de mener une vie malheureuse, & n'entrevoyant point de ressource, obtint la liberté de passer dans

1740. Le 2 de Février.

Les François reprennent Ziccavo qu'ils avoient évacué, & y demeurent en garnison.

le continent de l'Italie, soit parce qu'il ne leur restoit point d'habitations où ils pussent former un corps, s'y fortifier & s'y défendre. Les volontaires Courtenets, demeurés en garnison à Ziccavo, leur ôtoient un asyle qui, en donnant lieu à leur brigandage, n'auroit pu toutefois les mettre à couvert de la colere des François. Ce poste, de la façon dont s'y est pris M. de Maillebois, en l'enveloppant & le tournant, est devenu inutile aux desseins des rebelles; &, tout bon qu'il est, ils finiroient par s'y faire écraser s'ils s'avisoient de s'y retirer en troupe pour y tenir ferme.

On prouve que le plan de M. de Maillebois, pour conquérir l'isle de Corse, est le meilleur.

La chaîne de tous les événemens de cette campagne, dont nous venons d'écrire le détail, tient à l'opération du Nébio & de la Balagne, comme à son premier anneau; c'est le mouvement principal qui a donné aux autres le branle & le succès. Il étoit naturel que le projet d'attaquer l'Isle fût de partir des points de Calvi & de Saint-Florent, pour venir ensuite, après avoir soumis les pays d'entre-deux, se rencontrer sur le débouché commun qui conduit à Corté, centre de l'Isle. Les facilités qu'offre ce plan dans son exé-

cution, comparées aux inconvéniens qu'on trouveroit ailleurs, prouvent qu'il n'étoit pas indifférent de choisir ce côté plutôt qu'un autre pour entamer la conquête de ce pays. Outre les raisons que nous avons déja indiquées, & qui ont pu motiver la résolution de M. de Maillebois, une réflexion aussi importante, l'aura décidé en faveur de ce début; il aura d'abord remarqué que l'Isle, comme dit un Philosophe qui y fut exilé, est entourée d'une chaîne de montagnes, qui, décrivant à-peu-près une ligne circulaire, (*a*) semble lui servir de rempart, & en faire une espece de forteresse dont toute la force consiste dans la défense des débouchés de cette chaîne *circonvallante*. Or, le côté où ces montagnes sont les plus proches de la plage, est celui du Nébio & de la Balagne. On a par conséquent de là moins de chemin à faire pour s'établir sur ce rempart, où, lorsqu'on est une fois parvenu, on peut regarder

(*a*) *Barbara præruptis inclusa est Corsica saxis.*
L. ann. Senec. epigrammata super exilio ad Corsicam, 2.

la conquête de la Corse comme assurée ; la raison en est quon tient alors les débouchés principaux de l'intérieur, & que, pour les occuper, on n'a pas besoin de s'enfoncer trop avant dans le pays avant que d'en avoir la clef; car on risqueroit autrement d'être coupé & de s'éloigner des dépôts en s'écartant des côtes & des points d'appui qu'on y trouve dans les places maritimes.

Ces débouchés sont les issues des montagnes de Tenda & de Lento, qui, étant de la plus grande hauteur & la continuité de la chaîne qui vient de la pointe du cap Corse, longent le Golo & cernent le Nébio. Il y en a deux. Le premier à la droite est celui de Piétralba, qui donne dans la gorge d'Ostriconi, d'où, en remontant par la gauche, l'on pénètre ensuite jusqu'au Golo par les bouches de Caccia, & l'on passe alors le Golo à *Ponte-Alleria*. Le second, qui est devant soi, est celui du Lento qui aboutit au Golo par Ponte-Novo.

Il est indispensablement nécessaire d'occuper ces deux points pour pénétrer dans l'intérieur du côté de Bastia & de Saint-Florent, autrement il fau-

droit remonter le Golo; mais les revers en sont si âpres & d'une hauteur si rapide, que ce débouché est à peine praticable pour un voyageur; quand même une armée pourroit se servir de l'espece de chemin qui est frayé, il faudroit également, pour la sûreté de sa marche, qu'elle occupât les hauteurs du Lento, afin d'empêcher les gens du pays de s'y établir, & de venir la tailler en pieces en marchant à elle par ce débouché. Ainsi, à tous égards, le point essentiel est de tenir le Lento où consiste en quelque façon toute la force défensive de la Corse. Dans tout son pourtour ce poste est le plus près des places maritimes, Bastia & Saint-Florent qui servent de points d'appui pour les derrieres d'où l'on a le moins de distance pour les convois à faire en toute espece de munitions; il est d'ailleurs presque à moitié chemin de Corté, & de ce point à Corté on ne trouve plus de débouchés assez étroits ni assez difficiles pour faire grand obstacle, en prenant les précautions nécessaires que l'art militaire & la connoissance du pays indiquent.

Si on fût parti seulement du point

On fait voir les inconvéniens des autres projets.

de Calvi, il falloit traverser cette province dans toute sa longueur, & venir toujours à la hauteur de Piétralba pour aller chercher le passage du Golo. L'inspection de la Carte fait voir combien de chemin il y auroit eu à faire, & combien on s'éloignoit de son premier point d'appui, du dépôt général de ses subsistances; dans ce cas il n'eût pas été possible de prendre d'autre route: car le pays, qui est dans la direction la plus droite de Calvi à Corté, n'est accessible qu'aux chêvres. Les montagnes, qui cernent le Niolo, sont à pic des deux côtés, & jusqu'au Niolo on ne trouve point de village; ainsi l'introduction dans l'intérieur du pays du côté de Calvi, est impossible.

Je ne parlerai pas de tout l'espace depuis Calvi jusqu'à Sagone, où il n'y a pas un seul établissement maritime pour le dépôt des magasins à former. Sagone est dans le même cas, quoiqu'avec un mouillage. Depuis Vico à Guagna, le pays a des difficultés insurmontables; pour gagner le mont Gradaccio où sont les deux lacs Ino & Creno, il faut gravir sur ses mains autant que sur ses pieds, & pour le

descendre jusqu'à la vallée auprès de Corté, il y a autant de mauvais pas que pour y surgir. Point de village dans toute cette partie, on n'y apperçoit que des grouppes de rochers entassés les uns sur les autres : voilà donc encore un débouché d'interdit pour pénétrer dans le dedans de la Corse avec une armée.

Celui d'*Ajaccio*, qui a un beau golfe, un bon port & une jolie ville, paroît au premier aspect offrir plus de facilité ; aussi, après les points de Bastia & de Saint-Florent, c'est celui qui donne l'entrée la moins difficile, mais ce point est bien éloigné d'avoir l'avantage des deux premiers : car quoique le pays semble d'abord plus ouvert que du côté de Bastia & de Saint-Florent, il se resserre à mesure que l'on s'avance, & l'on trouve enfin au bout de la vallée, qui a plus de sept à huit lieues, les gorges Bogagnano : elles seroient impénétrables, si des paysans sçavoient remplir le genre de défense dont elles sont susceptibles, en gardant les débouchés de leurs revers dont les accès ne sont pas plus faciles que de front. En effet, il faut, du bas de la plaine, monter pendant deux heures dans une

gorge qui va toujours en se rétrécissant, le haut est couvert d'un bois de sapin qu'il est nécessaire de pénétrer pour gagner à une lieue & demie delà, ce que l'on appelle les travers de Vivario, où l'on pourroit encore être abymé, si ce poste étoit garni & défendu, comme il le devroit être. C'est un défilé dans le goût de celui qu'on connoît en Provence sous le nom des Vaux d'Olioules, dont le sentier étroit est bordé à pic par un torrent fort encaissé, & qui, dans ses sinuosités, se replie sur lui-même d'une portée de fusil en une pareille distance; de façon qu'en entrant dans une de ces traverses, on ne voit point l'endroit par lequel on doit sortir.

La description qu'on vient de faire montre quels obstacles embarrassent voie pour aller à Corté, combien elle est longue, & que ce n'est qu'auprès de cette ville qu'on trouve les débouchés à occuper pour contenir le pays; au lieu que du côté de Bastia & de Saint-Florent, on arrive beaucoup plutôt & avec moins de difficulté. Mais, un des grands inconvéniens, c'est que, pendant tout ce long trajet, & que vous pénétrez en avant dans la vallée, vous prêtez le

flanc de droite & de gauche à deux pays très considérables & très-peuplés ; à droite la Piéve de Vico, &c. à gauche celle de Talavo, &c. il leur est aisé d'intercepter continuellement votre communication, à moins qu'une division de droite & une de gauche n'y entre pour les occuper, & procurer une marche plus libre & plus sûre au corps d'armée qui défileroit vers Bagagnano : on sent qu'il faut pour cela beaucoup plus de temps & plus de force. Dans la derniere expédition, comme je le dirai lorsqu'il en sera temps, on a mis un corps de troupes du côté d'Ajaccio, mais il ne lui a pas été possible de s'avancer beaucoup jusqu'à ce que M. de Vaux fut arrivé à Corté, & se fut même disposé à pénétrer dans les gorges de Bogagnano, qui, alors étant prises devant & derriere, ne sont plus tenables. Ce corps de quatre à cinq bataillons ne pouvant que tenir en échec les Piéves de Vico & de Talavo, a été plus souvent contraint à la défensive qu'il n'a été sur l'offensive, & n'a pû se poster qu'à moitié chemin de Bogagnano pour conserver la communication d'Ajaccio.

La partie du golfe de Valinco offre

les mêmes difficultés, & encore de plus grandes. 1°. Il n'y a point de ville maritime pour emplacer les munitions de guerre & de bouche; car Olmetta, qui est le lieu le plus près, est à une demi-lieue sur la montagne. 2°. En traversant & en assujettissant même les pays de Talavo, Istria, Sartene & les Piéves d'en-haut, il faudroit toujours finir pour soumettre l'Isle par rentrer dans la vallée d'Ajaccio, afin de pénétrer par Bogagnano & Bastélica, & ce projet auroit le même sort que le précédent.

On sentira qu'il n'y a pas de plus grandes espérances à concevoir par la partie de Bonifacio, quand on verra sur la carte que c'est un point presqu'isolé de l'Isle, dont les montagnes impénétrables de Cagna semblent le séparer; & qu'on sçaura qu'il faudroit toujours par ce côté, aboutir à Bogagnano, & risquer la fortune des deux derniers systêmes, en embrassant les mêmes moyens.

Portovecchio, & toute la place du sud-est, ne laisse d'autre débouché que celui de Chisoni au Fiumé-Orbo, qui est dans des montagnes affreuses & fort éloignées du bord de la mer, où la

ville de Portovecchio, preſque toute détruite, ne peut former aucun établiſſement pour y dépoſer des munitions; il faudroit au ſurplus pénétrer de-là par les bouches appellées *Foci de Verdé*, & par le défilé de Vivario. On trouveroit ainſi plus d'obſtacles à vaincre de ce côté & moins de reſſources.

Venons enfin à examiner ſi on auroit eu meilleure compoſition à prendre le Tavignan pour pénétrer dans l'Iſle en le cotoyant juſqu'à Corté. C'eſt un des projets les plus hardis, mais c'eſt auſſi le plus difficile & le plus chargé d'inconvéniens.

1°. Il n'y a point de port pour le débarquement des troupes & des munitions près de l'embouchure du fleuve, la côte y eſt ſi plate & ſi dangereuſe, qu'aucun bâtiment ne peut s'en approcher ſans riſquer d'échouer. La mer, reſſerrée en cet endroit par l'Italie, n'eſt pas d'une navigation aiſée; & quand on eſt une fois pouſſé par le vent, on eſt obligé, faute de port, de courir. Il n'eſt plus poſſible alors de reſter mouiller au large; de ſorte qu'on ne peut aſſeoir dans cet endroit aucune combinaiſon certaine ſur les reſſources de la mer,

tant pour les troupes que pour les munitions : on auroit donc été réduit à ne se servir que de la terre, & à tirer tout de Bastia par un chemin qu'on auroit pratiqué dans la plaine depuis cette capitale jusqu'à Aléria. Voilà d'abord une distance de douze lieues du premier dépôt, & on n'en compte que quatorze de Bastia à Corté : il est vrai que celui-ci est en plaine; mais il n'y a point non-seulement de port, mais même d'établissement. La ville est entiérement ruinée, & son nom n'est mis en grosses lettres que pour indiquer l'endroit où elle a existé. C'est pourtant là où il auroit fallu former le dépôt des vivres & des munitions, y laisser un corps de troupes considérable dans un camp retranché pour leur garde. Ce corps, qui eut dû être plus fort que de simples garnisons à Bastia & Saint-Florent, auroit, pour arriver jusqu'à Aléria, prêté le flanc à toutes les Piéves de la côte : il eût donc été nécessaire de la soumettre & de se porter toujours sur le mont San-Angelo pour les contenir ; bien plus, toutes les Piéves du Nébio, qui n'auroient pas manqué alors d'intercepter la communication de Bastia, nous euf-

sent mis dans la nécessité de nous assurer soit de San-Nicolao, soit de Lento même; il s'ensuit que, pour exécuter le projet d'attaque par Aléria, on est obligé de suivre celui du Nébio: il a valu donc bien mieux agir par le Nébio tout de suite, sans aller chercher un débouché à douze lieues de soi, qui auroit exigé une double opération.

D'ailleurs pour rendre entiérement sûre la route de Bastia à Aléria, combien de poste en échelons, n'auroit-on pas dû placer le long des montagnes riveraines de la côte qui sont remplies de villages très-peuplés? combien d'escortes dans ce trajet? que de fatigues & de consommations de troupes? que de maladies eussent été causées dans une position où l'on respire un air contagieux qui fait fuir pendant l'été dans les montagnes les habitans des villages circonvoisins? Mais, une fois arrivé & établi à Aléria, que d'obstacles encore à vaincre pour cheminer vers Corté? Il a été reconnu depuis la conquête, que le cours du Tavignan étoit si resserré & rempli sur ses bords de masses de rochers si énormes, que le chemin qu'on se seroit proposé d'ouvrir

d'Aléria à Corté ne pouvant s'établir, à cauſe des montagnes qui y ſont preſque à pan droit & de pur roc, il auroit fallu néceſſairement s'éloigner de pluſieurs lieues du fleuve pour aller chercher des débouchés plus faciles. Comment les convois, pendant une ſi grande diſtance & un pays auſſi montueux, auroient-ils pu parvenir à l'armée ?

Tant d'inconvéniens propres à ce ſyſtême, & tous ceux qui ſont inſéparables des projets précédens, juſtifient la ſageſſe du premier, & font voir que ce n'eſt pas à tout haſard que M. le Marquis de Maillebois a choiſi les débouchés par le Nébio; c'eſt preſque le ſeul projet qu'on puiſſe exécuter, & celui, ſans contredit, qui, étant le plus ſimple, réuniſſoit en même tems le plus d'avantages. Il l'a ſenti par l'étude qu'il a faite du pays pendant deux mois avant de commencer ſa campagne, & il a dû ſe faire la même démonſtration que nous venons d'expoſer ici. Nous avons cherché les traces de ſon génie, & nous n'avons pas cru pouvoir mieux ſaiſir l'eſprit de ſes opérations qu'en tâchant de ſuivre la marche de ſes idées.

Les mêmes raiſons, qui militent en

faveur de ce projet d'attaque de la Corſe, indiquent les moyens de la contenir dans le devoir après l'avoir conquiſe, c'eſt, diſent les militaires connoiſſeurs, d'occuper en tous tems les poſtes de San-Nicolao & du Lento, & d'avoir toujours Baſtia, Saint-Florent & leurs environs garnis de troupes ſuffiſantes pour ſe porter en force ſur ces points au moindre mouvement des rebelles. On épargneroit dans cet arrangement des fortifications diſpendieuſes & peu néceſſaires dans tous les autres endroits de l'Iſle, on ſeroit toujours à portée de repouſſer les tentatives que les inſulaires feroient pour ſecouer le joug; & on ne courroit point le riſque des ſiniſtres événemens auxquels on ſeroit expoſé ſi on diſperſoit les troupes par pelotons. De pareilles diſpoſitions ne ſont pourtant bonnes que pour la partie d'en-deçà: celle d'en-delà en exige de différentes.

Une campagne auſſi glorieuſe à M. de Maillebois par les grands talens qu'il y avoit produits, l'avoit beaucoup fatigué par ſa longueur & la pénible variété de ſes obſtacles. Mais ſon ame, inſatiable d'exercice, ne ſe délaſſa des travaux de cette conquête qu'en

ſe livrant à de nouvelles occupations. Il forma le régiment de Royal-Corſe, dont le premier Colonel fut le Marquis de Vences, d'une des premieres maiſons de Provence, & le premier Lieutenant-Colonel M. de Comeiras, Gentilhomme du Languedoc, qui depuis eſt mort honoré du titre de Brigadier des Armées du Roi. La levée des ſoldats, néceſſaire pour completter ce régiment, rencontra de grandes difficultés dans la fierté naturelle des Corſes : nourris dans l'égalité & l'indépendance, ils vouloient tous être Officiers. Les payſans, ſur-tout de l'intérieur du pays, prétendoient valoir les Gentilshommes qui, depuis l'anéantiſſement des féodalités, n'avoient la plûpart tout au plus en partage que leur nom & une liſte de leurs ayeux, bien incertaine ; d'ailleurs vêtus comme le peuple, vivant comme lui, ne jouiſſant d'aucune prérogative. M. de Maillebois les diſtingua dans cette occaſion en procurant des brevets d'Officiers à leurs fils, ainſi qu'à ceux des plus conſidérables des habitans.

Outre ces diſpoſitions militaires, il travailla à pluſieurs projets d'adminiſtration, qui, s'ils avoient eu lieu, auroient

fait le bonheur de ces peuples. Touché de tant de mérite, le Roi lui en donna le juste prix en le faisant Maréchal de France. Les Corses furent sensibles à son élévation autant que les François; &, dès qu'on en eut reçu la nouvelle, les citoyens de la capitale justifierent le choix de notre Souverain par les témoignages publics d'une joie sincere. M. de Spinola, qui avoit depuis peu succedé au Marquis Mari dans la place de Commissaire général, fit tirer à son honneur toute l'artillerie du château. Il n'y eut personne qui n'applaudît à une récompense si bien méritée, & à laquelle on sçavoit que la brigue n'avoit point influé. Le Roi, pour l'élever au faste des grandeurs militaires, avoit choisi exprès le temps qu'il étoit encore en Corse, parce qu'elle étoit le théâtre où il avoit mis le sceau à sa réputation, & montré les ressources de son génie. Il avoit eu besoin de les développer dans une guerre inconnue où il n'avoit point eu de modèle, & où il l'est devenu des Généraux qui, après lui, ont été chargés de la même entreprise. M. le Comte de Maillebois, son fils, qui depuis a fait voir en tant

Il est fait Maréchal de France le 11 de Février 1741.

d'occasions des talens du premier ordre, n'étoit venu le joindre dans cette Isle qu'à la fin de la campagne en qualité d'Aide-de-Camp ; son régiment n'étant pas du nombre de ceux que la Cour y avoit envoyés.

Je ne parlerai point ici des autres exploits de M. le Maréchal de Maillebois, parce qu'ils ne sont pas de mon sujet, ni de ses mœurs, parce qu'elles sont connues de tout le monde.

Son portrait.

Nous l'avons vu à Paris terminer ses jours en sage, & mourir en Chrétien, comme il avoit vécu en héros. Sa passion dominante avoit toujours été le goût des armes. Des distractions avoient beau le détourner de ce point capital, il y revenoit toujours par le penchant de l'habitude. Son esprit étoit continuellement occupé d'idées guerrieres, comme celui d'un voluptueux, l'est sans cesse des images du plaisir. Il avoit une valeur aussi éprouvée que brillante : il ne montroit jamais tant de gaieté qu'en approchant de l'ennemi, & au moment d'une bataille. Expéditif sans imprudence, & réfléchi sans perplexité, il mettoit à agir, le temps que les autres emploient en dé-

libération.

libération. Habile non par une routine aveugle, mais par une théorie sçavante. Il se décidoit selon les regles de l'art, excepté dans les cas singuliers où, se créant de nouveaux principes, il servoit à son tour de guide à l'art même. Dès qu'il avoit apperçu son objet, il le poursuivoit avec une ardeur qui n'étoit rallentie par aucun obstacle; quand il l'avoit une fois atteint, il ne le quittoit plus; il en considéroit toutes les faces; il le pénétroit tout entier: de-là venoit la justesse & l'étendue de ses desseins. Il avoit une élocution facile; il étoit même éloquent sur-tout lorsqu'il parloit de quelques faits de guerre. Son défaut étoit une promptitude de naturel, qui le tiroit souvent des bornes de la modération; mais il revenoit bientôt à lui-même: il étoit emporté, il n'étoit point opiniâtre; avouant ses torts avec cette noble franchise qui les répare, & qui caractérise les grands hommes.

De nouvelles affaires arrêterent encore quelque temps le Maréchal de Maillebois en Corse. Les Autrichiens devoient venir occuper la moitié de cette Isle, dont l'autre moitié devoit être occupée par les François en exé-

cution d'un traité qui, disoit-on, étoit le fruit de la politique du Cardinal de Fleury, il étoit à propos de faire pour cela une répartition de quartiers égale & de nature à dissiper la jalousie des deux nations. M. de Maillebois avoit tenu sur cet objet plusieurs conférences à Bastia avec M. de Villemur & M. de Contades, qui avoit été fait Maréchal de Camp; mais la mort de Charles VI déconcerta toutes leurs mesures. Les Impériaux ne vinrent point en Corse, les François l'évacuerent, le Maréchal repassa en France pour être bientôt employé en Allemagne où il se distingua par les opérations les mieux concertées: on l'envoya ensuite en Italie, où, après plusieurs expéditions brillantes & heureuses, il éprouva les caprices du sort. C'étoit l'éleve du célebre Villars; mais il participoit plus à son génie qu'à sa fortune.

Fin du Livre sixieme.



HISTOIRE

DES RÉVOLUTIONS DE CORSE,

DEPUIS ses premiers habitans jusqu'aujourd'hui.



LIVRE SEPTIEME.

ARGUMENT.

La République de Gènes veille avec plus de soin sur l'isle de Corse; elle met sa confiance dans le Marquis de Spinola, Commissaire Général, qui est agréable

aux insulaires ; on apporte le nouveau réglement, il n'est point accepté, la guerre se rallume ; Théodore aborde à l'isle Rousse ; la nation ne fait aucun mouvement en sa faveur ; Francisco-Alerio Matra, & Jean-Pierre Gafforio sont Régents du Royaume ; fausse anecdote du siége de Corté ; M. Giustiniani fait plusieurs offres avantageuses aux Corses qu'ils n'acceptent pas ; fameuse mission du Pere Leonardo ; les révolutions du Comte de Beaujeu & du Comte Rivarola, la premiere échoue, la seconde a des suites dangereuses ; Théodore sort des prisons de Gènes, où ses créanciers l'avoient fait enfermer ; sa mort, son épitaphe & son portrait ; suites de la révolution de M. Rivarola ; les Génois chassent les Autrichiens de leur ville & de leur territoire ; siége de Bastia par les Autrichiens & les Piémontois unis aux rebelles ; paix générale en Europe ; la Corse n'en est pas plus tranquille ; histoire de l'administration du Marquis de Cursay, pendant laquelle on voit les négociations de M. de Chauvelin, & le Généralat du jeune Comte d'Ornano ; M. de Cursai est arrêté, & on change ensuite sa prison en exil ; M. de Courcy

lui succede en Corse; Gafforio est assassiné; la nation se gouverne elle-même; élection de Pascal Paoli; ses guerres contre son rival qui est tué dans une rencontre; les troupes Françoises reviennent en Corse commandées par le Marquis de Castries, qui fut remplacé par le Comte de Vaux; quelques évènemens militaires; les François évacuent l'Isle; tableau du gouvernement de Paoli où l'on remarque la profondeur de sa politique.

PENDANT que les Puissances protectrices de Gènes étoient occupées de leurs propres intérêts, que les Souverains faisant des ligues & des contre-ligues, annonçoient une guerre générale, les Génois, avertis par tant d'orages qui se formoient, conduisirent avec une nouvelle application leur systême politique, & redoublerent de vigilance pour les affaires de Corse. 1741.
Ils ordonnerent aux Officiers, qu'ils avoient dans cette Isle, d'éclairer les menées secrettes de ses habitans, & d'essayer par la douceur de guérir leur ancienne antipathie. Le Mar-

quis Dominique - Marie Spinola, ancien Doge, qui, depuis l'année précédente, y occupoit la place de Commissaire Général, étoit l'homme le plus propre à remplir leurs vûes. Respectable par son nom & son grand âge, encore plus par ses vertus, il étoit chéri des nationaux qu'il appelloit ses compatriotes, ayant reçu le jour dans l'Isle lorsque son pere la gouvernoit. Toutes les fois que la République étoit laissée à la médiocrité de ses forces, & qu'elle étoit surchargée d'embarras, elle ne manquoit point d'envoyer en Corse pour Gouverneurs, autant qu'il lui étoit possible, les Sénateurs les plus illustres par leur naissance, & les plus capables de modération. Cet effet ordinaire de sa politique fut dans la conjoncture le fruit de la nécessité. Elle étoit menacée d'une invasion dans le Marquisat de Final. Charles VI son protecteur étoit mort; l'Espagne continuoit la guerre avec l'Angleterre; la France ne songeoit qu'à soutenir la grandeur de la maison de Bourbon. Au défaut de ces grands appuis, elle sentit qu'elle devoit plus que jamais user de prudence, se relâcher de ses prétentions à mesure qu'elle pouvoit

moins les faire valoir, & tâcher de contenir en Corse les esprits par de sages ménagemens. C'est dans cette vûe qu'elle avoit présenté, sur l'avis du Marquis de Maillebois, deux nationaux au Pape pour remplir les Evêchés de Sagone & de Nébio. C'est dans la même intention qu'elle avoit donné ordre au Marquis Spinola de faire publier au mois de Septembre un pardon général, où l'on comprenoit tous ceux qui, depuis 1729, avoient trempé dans les révoltes. Mais cette derniere grace, rejettée de quelques-uns, fut pour plusieurs autres un objet de mépris & un moyen de troubles. Les partisans du Baron de Drost la refuserent, parce qu'elle leur auroit ôté le prétexte de leur brigandage, & les eût rangé dans la dépendance des loix. Les bannis n'en profiterent que pour satisfaire leur ressentiment; les uns & les autres se réunirent & se procurerent des armes.

Le gros de la nation en suspens attendoit avec plus d'inquiétude que de confiance le réglement pour la régence de *l'Isle*, dont celui de M. de Boissieux avoit été le préliminaire. On

On apporte le

nouveau réglement. 1741. chargea le Commissaire général de Bonifacio de le porter : c'étoit Etienne Venerofo, nom cher à la nation Corse. Elle élut douze députés pour en examiner les articles, & pour les accepter au nom de leurs provinces, au cas qu'ils fussent admissibles. Ils firent des difficultés sur l'article Bursal qui fixoit la taxe des impositions ; on ne voulut point leur accorder les changemens & 1742. les diminutions qu'ils demanderent ; en conséquence ils refuserent l'acceptation qu'on exigeoit. Aigris par ces contradictions réciproques, les Corses & les La guerre se rallume. 1742. Génois en viennent aux mains dans plusieurs endroits de l'Isle, & le feu de la guerre se rallume.

Il semble que ces circonstances auroient dû favoriser les prétentions de Théodore, qui, pendant le cours de cette année, aborda à l'isle Rousse Théodore aborde à l'isle Rousse. avec deux vaisseaux Anglois. Le ministere Britannique, mécontent des Génois, l'avoit envoyé, & secondoit sous main ses entreprises afin de leur susciter des troubles. Mais le tems, qui change tout, avoit entiérement refroidi les plus zélés partisans de cet homme extraordinaire ; il eut beau

s'annoncer par un écrit (*a*) propre à réveiller leurs espérances, vanter les secours qu'il leur apportoit, & les efforts qu'il étoit en état de faire, s'avancer même jusqu'à leur promettre affirmativement la protection du Roi de la grande Bretagne; on ne se fia point à ses promesses, & on ne fit point cas de ses propositions. Les esprits, qui n'étoient plus disposés à la révolution à laquelle il vouloit les induire, chercherent des moyens plus sûrs & plus efficaces dans une consulte (*b*). Il y fut convenu d'établir une espece de régence capable de faire tête aux Génois, & d'arrêter les meurtres si communs alors; effets des vengeances des familles qui, depuis moins de trente ans, avoient diminué de près de moitié la population de la Corse. Les chefs de

(*a*) Il prenoit le titre de Roi de Corse dans cet écrit qui fut répandu dans l'Isle par son Secrétaire Vinuff; il arrêta divers bâtimens Génois. La République donna ordre à M. Gastaldi, son Ministre à Londres, de faire des représentations à la Cour Britannique, au sujet de la protection qu'elle paroissoit donner à Théodore. On lui répondit que le Roi n'y prenoit aucun intérêt, & que les Officiers de ses vaisseaux avoient agi sans ordre.

(*b*) C'est le nom qu'on donne dans ce pays aux assemblées de la nation.

Matra & Gafforio Régents du Royaume.

cette régence furent Francisco-Aletio Matra & Jean Pierre Gafforio. Le premier étoit Gentilhomme & d'une ancienne maison. Nous avons déja fait connoître Gafforio. Il avoit autant de valeur que d'éloquence & de capacité pour les affaires.

Aventure singuliere arrivée au siége du château de Corté.

Sa bravoure cependant n'étoit pas ce qui le distinguoit le plus ; tous les Corses avoient cela de commun avec lui. Ce qui lui étoit plus particulier, étoit un amour pour la patrie au-dessus de toutes les autres passions. Comme Brutus, il poussa ce sentiment jusqu'au point de lui sacrifier la tendresse paternelle. L'action où il fit cet effort sublime, est héroïque dans ses motifs, quoiqu'un peu farouche par ses circonstances. Il assiégeoit le château de Corté : les Génois qui occupoient cette place, enleverent dans une sortie son fils aîné, que sa nourrice avoit éloigné sans précaution. Ils espérerent par le moyen de ce dépôt précieux, l'attirer dans leur parti, ou le détourner de son entreprise. Toute l'armée fut dans la consternation ; Gafforio, seul maître de sa douleur, continua avec la même fermeté la conduite du siége, & ordonna sans délai une nouvelle attaque. Les assiégés, qui comptoient encore sur un retour de la

nature, placerent l'enfant à l'endroit le plus exposé aux décharges de la mousqueterie. A ce spectacle les Corses suspendent leur manœuvre ; mais Gafforio les anime lui-même, & leur commande de redoubler le feu ; ils obéissent ; &, par un bonheur qui tient du miracle, son fils échappe du danger. C'est le même qui est à présent Capitaine dans la légion Corse ; tous les Nationaux attestent ce fait singulier, & plusieurs de ceux qui en ont été témoins oculaires existent encore.

Après un siége d'ailleurs peu fameux, le château de Corté tomba au pouvoir de Gafforio : il en triompha modestement ; & les rebelles, malgré cet avantage, conserverent toujours quelques relations avec leur Souverain ; de sorte que la guerre présente, vu les intérêts des deux partis, n'étoit point à craindre pour les suites. Les Corses, gagnés par des traitemens plus doux, n'aspiroient qu'à une augmentation de priviléges, & on étoit résolu de leur donner toutes les satisfactions qu'ils pouvoient raisonnablement attendre. 1745.

Le noble Spinola étoit mort depuis le 22 de Février, sans avoir trouvé l'occasion de réaliser les grandes vues qu'il

avoit pour le bonheur de ſes compatriotes. M. Giuſtiniani, qui le remplaça, ſuivit ſon plan à l'égard des rebelles, & fut même autoriſé à leur accorder de nouvelles graces. Il les aſſura donc qu'on réprimeroit l'abus énorme que les Commiſſaires Généraux avoient fait de leur pouvoir; que nombre de dignités tant eccléſiaſtiques que ſéculieres, ſeroient réſervées aux naturels du pays; que les impôts ſeroient rétablis ſur l'ancien pied ſans qu'on en pût créer de nouveaux, & qu'on n'apporteroit aucun changement aux loix que les députés de la nation n'y euſſent conſenti. C'étoient les principales conceſſions qu'on leur offroit, la derniere devoit leur être d'autant plus agréable, qu'elle les rapprochoit de l'état primitif où ils prétendent avoir été, & qu'ils ont ſi fort reclamé dans les derniers tems. Ils furent ravis de ces offres; mais ils ne s'en contenterent pas; enhardis par le bienfait même, ils demanderent qu'on l'étendît davantage, & ne mirent plus de bornes à leurs deſirs. Si on avoit voulu les en croire, il n'auroit fallu donner les magiſtratures qu'à des Corſes, & ne laiſſer de Gouverneur Génois que dans une ſeule ville. Le Sénat, choqué de leur indiſcrétion, qui ſembloit juſtifier les rigueurs dont il

M. Guſtiniani offre pluſieurs conceſſions dont les Corſes ne ſe contentent pas.

avoit quelquefois usé à leur égard, ne répondit rien à leurs prétentions excessives. Le réglement demeura sans exécution, & l'autorité des Génois sans vigueur. Ils jugerent à propos de laisser les Corses dans une espece d'indépendance, qui, en favorisant leur indiscipline, endormît en même tems leurs inquiétudes. Ces insulaires demeurerent, à la faveur de cette tolérance extrême, dans une espece de tranquillité malgré leur état de rebellion, jusqu'à la mission du Pere Leonardo qui les fit rentrer dans leur devoir.

Mission du Pere Leonardo.

C'étoit un Religieux de l'ordre de Saint Pierre d'Alcantara, natif du Port-Maurice, possédant au plus haut dégré ces deux qualités qui commandent si impérieusement aux peuples, le talent de la parole & l'austérité de la vie. Après s'être rendu célebre à Gènes par le succès étonnant de ses prédications, il alla exercer son apostolat dans l'isle de Corse : aucune considé- 1744.
ration ne put le détourner de son dessein, ni les préjugés de ces habitans, ni l'opiniâtreté de leurs erreurs, qui étoient néanmoins autant d'obstacles aux efforts de son zele. Les véritables hommes apostoliques, aussi ardens pour

étendre l'empire de Jesus-Christ que peu touchés de leur propre gloire, volent au bien que l'esprit de Dieu leur montre, sans s'effrayer jamais des difficultés qu'ils prévoient, la supériorité des ressources les encourage contre le nombre des périls, ils s'élevent au-dessus de ces réflexions timides qui font si souvent avorter les entreprises purement humaines. Conduit par le même esprit, Leonardo changea le cœur des Corses avec une promptitude étonnante; il ne leur eut pas plutôt rappellé les grandes vérités de la foi, qu'il les enflamma des sentimens dont il étoit si vivement pénétré lui-même; les anciennes inimitiés s'éteignirent, le brigandage reçut un frein, la rebellion se plia d'elle-même au joug de l'autorité, les Corses accepterent le réglement des mains du respectable Missionnaire sans résistance comme sans modification. Il n'est rien de si difficile, à quoi on ne les porte, quand on sçait parler à leur imagination enflammée, & les mouvoir par les énergiques ressorts de la religion & de l'éloquence. Le Pere Leonardo gagna plus en peu de jours que les armées de l'Empereur & du Roi en plusieurs années. A peine y

étoient-elles parvenues à retenir les bras des rebelles en les intimidant ; il fit bien davantage, puisqu'il triompha de leurs passions. Mais ses succès ne furent pas de longue durée : la République s'efforça en vain de les cimenter par des graces qu'elle prodigua sans regret & sans exception. Le Major Colonne, le Capitaine Gentilé, & d'autres détenus depuis long-temps, comme factieux, à la tour de Gènes, furent élargis par ses ordres, voulant en considération du retour de ses autres sujets, traiter avec clémence même ceux qu'elle accusoit d'avoir entretenu leurs égaremens. Elle se fit illusion en croyant qu'après tant d'orages la Corse demeureroit tranquille ; c'étoit sa mauvaise destinée d'être en proie à de perpétuelles agitations.

Un Officier François, nommé le Comte de Beaujeu, entreprit alors d'y exciter une révolution en sa faveur. Il en espéroit le succès de la protection du Bey de Tunis, qui lui avoit promis l'appui de ses armes, & du crédit de quelques chefs nationaux avec lesquels il entretenoit des relations, & qu'il avoit mis du nombre des conjurés pendant qu'il servoit dans cette

A la fin de l'année 1744 dans le mois d'Octobre. Selon l'Auteur des révol. de Gènes.

Isle sous M. le Marquis de Maillebois. Au milieu de la guerre, qui acharnoit les Puissances les unes contre les autres, durant le fracas de tant d'événemens divers qui tenoient Gènes attentive à son propre territoire, il crut trouver le moment le plus favorable à l'exécution de son projet. Les troupes Génoises, qui formoient en Corse les garnisons des places maritimes, ne pouvoient y mettre obstacle, parce qu'il comptoit de pénétrer dans l'intérieur du pays, & de gagner les hauteurs. Il se seroit rendu célébre, comme tant d'autres, si son émissaire & son confident., qui avoit été moine dans un couvent de Stigliano, n'étoit allé, soit perfidie, soit remord, révéler son secret au Sénat, & n'eût dissipé une conspiration qui supposoit dans son auteur encore plus de témérité que de force d'esprit.

Après que les Génois eurent étouffé cette conspiration naissante, ils ne tarderent pas d'en avoir à combattre une beaucoup plus dangereuse, & qui eut tout le tems d'éclater.

Révolution du Comte Dominique Rivarola.

Le Comte Dominique Rivarola, Génois de nation, ayant le goût des intrigues, oubliant la fidélité de ses

peres, tenta, l'année suivante, d'arracher la Corse au pouvoir des Génois. Il en avoit conçu le dessein pendant qu'il levoit dans cette Isle un régiment pour le Roi de Sardaigne. Ce Monarque étant venu depuis à se brouiller avec la République, il n'y eut pas de plus beau prétexte pour l'ambition de M. Rivarola, que celui de seconder la vengeance de son nouveau maître. Traître à sa patrie sans remord, aspirant sans défiance à la souveraineté même de Corse, il se jetta courageusement dans cette foule de hasards auxquels on est sûr d'être exposé quand on s'efforce de renverser les constitutions d'un Etat. Il est vrai qu'il pouvoit plus hardiment tenter le sort qu'un factieux ordinaire : il avoit moins à craindre & plus à espérer. L'Empire & la Grande-Bretagne l'étayerent de leurs forces; le Ministere de Turin, qui le regardoit comme l'instrument de sa politique, l'avoit expressément chargé d'offrir de sa part des secours aux mécontens. Il 1745.
débarqua en Balagne sous les auspices Au mois de
de ces trois Puissances alliées alors Novembre.
contre les François, les Espagnols & les Génois. Quelques écrits qu'il eut soin

de répandre au nom de la Reine de Hongrie & du Duc de Savoie, échaufferent l'imagination de ses partisans & en augmenterent le nombre. Les chefs avec lesquels il étoit d'intelligence, l'élurent Généralissime, afin que son autorité effaçât celle des deux Régents. Quoiqu'il n'eût pas la totalité de la nation pour lui, il ne laissa pas de rassembler un gros corps de troupes qui lui donna le moyen de faire le blocus de Bastia. Ses mesures étoient si bien concertées, que, tandis qu'il bloquoit cette ville par terre, une escadre Angloise l'assiégeoit par mer; leurs efforts puissans réunis la mirent bien-tôt hors d'état de défense. Inutilement M. Mari le fils voulut suppléer par sa bravoure à la foiblesse des fortifications; il vit au second jour de l'attaque toutes ses murailles renversées. Obligé de céder à des forces supérieures & d'abandonner la place, il emmena une partie de la garnison à Calvi, & envoya l'autre à Ajaccio.

Le vainqueur arbora les armes de Corse sur le donjon du château de Bastia, & força les habitans de jurer qu'ils ne rentreroient plus d'eux-mêmes sous l'obéissance de la Républi-

que. Après cet acte de conquérant, il ne se montra que comme politique, & ne chercha qu'à s'attacher les cœurs. S'il retint prisonniers quelques Officiers qui n'avoient pu suivre la garnison, ce ne fut que pour avoir en leur personne des ôtages & des garans de la vie de ses deux fils arrêtés à Gènes par ordre du Gouvernement. A ne juger que par les apparences, rien ne pouvoit suspendre le cours de ses exploits, les obstacles devoient s'applanir sous les forces triomphantes qu'il avoit en main; il en étoit persuadé, aussi ne songea-t-il plus qu'à se mettre en devoir de conquérir l'Isle entiere. Il y eut pour cet objet un conseil de guerre entre lui, le Commandant & les Officiers de l'escadre Angloise, descendus de leur bord. On y décida qu'il falloit incessamment assiéger Calvi & Ajaccio. Les préparatifs du siége de ces deux places se firent avec autant de vigueur que de promptitude; mais il n'eut pas lieu à cause de divers contre-tems. 1746.

Gafforio & Matra, qui avoient de l'empire sur la plus grande partie de la nation, l'empêcherent de se déclarer pour les ennemis de la France. Ce

fut moins par attachement pour les François, que pour troubler l'ambition de M. Rivarola, dont l'élévation s'étoit formée au détriment de leur autorité. Luc d'Ornano fit une démarche plus étonnante, & arma douze cens hommes en faveur de la République, non qu'il eût changé de sentimens à l'égard des Génois, & qu'il les affectionnât beaucoup ; mais il vouloit par dépit mortifier Gafforio, & sur-tout se venger de Matra, qui avoit entrepris de faire passer des troupes dans l'au-delà des monts, & d'y exercer un pouvoir absolu au mépris de son Généralat. Si on connoissoit ainsi les petites passions qui font si souvent agir les hommes en place, & auxquelles ils donnent le beau prétexte de bien public, on auroit la clef des événemens, & l'on devineroit tous les problêmes de l'histoire. Plusieurs notables Corses embrasserent le parti de Gènes, ainsi que M. d'Ornano, mais par d'autres motifs. Peut-être qu'ils furent gagnés par la douceur qu'elle avoit mis en dernier lieu dans son administration. Tous les événemens furent alors favorables aux Génois, jusqu'aux tempêtes & aux agitations

de la mer. L'escadre Angloise, que le gros tems avoit battue, & qui étoit allée à Livourne pour se rafraîchir & se radouber, ne put jamais, à cause des vents contraires, regagner les côtes de l'Isle. Ce retard fâcheux pour les uns, autant qu'avantageux aux autres, facilita aux Génois le ravitaillement de leurs places, & donna le tems à Rivarola d'essuyer des revers. Il perdit sa premiere conquête, lorsque, pensant à faire de nouvelles expéditions, il s'enfonçoit dans l'intérieur du pays. Les Bastiaches, excités par Matheo-Mathei, grand partisan des Génois, prirent les armes, chasserent la garnison, & arrêterent tous ceux qui en étoient les suppôts. On avertit M. Mari de ce coup de vigueur; il leur fit passer à la hâte quelques détachemens, & le Sénat de Gènes acheva de les mettre à couvert d'insulte. Quoiqu'il eût besoin de toutes ses forces pour arrêter les Piémontois qui envahissoient son territoire, il aima mieux dégarnir ses places de terre ferme, que de laisser de si braves *sujets* à la merci des fureurs de la rebellion. Il leur envoya des renforts qui, joints à leur courage, les mirent

en état de faire lever le blocus. La belle action de ces citoyens fideles, rendit la trahison des autres plus odieuse au Sénat, qui jugea leur punition nécessaire au maintien de sa puissance, & à la tranquillité publique. En conséquence le Major Gentili, & vingt-six de ses complices, parmi lesquels on comptoit Antoine Marengo, Dominique Sansonetti, Ignace-François Rossi, Ardente de la Riviere de Gènes, expierent par leur mort les troubles dont ils étoient crus les auteurs. Les Corses prétendent que c'étoit l'élite des citoyens; qu'étant allés à Gènes à condition qu'on n'attenteroit point à leurs jours, ils y avoient péri malgré des promesses sacrées, & par la plus noire des injustices. (*a*) Leur exécution qui, dans un autre tems, auroit produit une révolution générale, n'occasionna qu'une émeute momentanée; on s'accoutu-

(*a*) Sans le Marquis de Botta, Général de l'armée Autrichienne, Antoine & Nicolas Rivarola, fils du Comte Rivarola, qui remuoit tant en Corse, auroient à leur tour subi le même sort.

moit à regarder le pouvoir du Sénat comme une autorité légitime, & tous les jours ôtoient à la faction de Rivarola quelque chose de son crédit.

Cette année fut des plus funestes aux ambitieux qui aspiroient à la domination de cette Isle. Théodore mourut à Londres peu de tems après avoir été délivré de la prison où il avoit été mis pour dettes. M. Horace Walpole, illustre par son nom & par son mérite, ouvrit en sa faveur une souscription, dont le produit suffit pour appaiser les créanciers de ce Roi prétendu; il leur céda pour hypothéque ses Etats qu'il n'avoit possédé que huit mois. Un Officier de ma connoissance, qui arrive d'Angleterre, m'a dit qu'il avoit vû l'original de cette cession & le grand sceau du Royaume de Corse, chez M. Horace Walpole, qui les garde dans son cabinet comme des piéces singulieres. On enterra Théodore dans le cimetiere de l'église Sainte Anne de Westminster, où fut élevé un monument simple avec l'épitaphe suivante: « Près de ce lieu est inhumé » *Théodore* Roi de Corse, mort sur » cette Paroisse le 11 Décembre 1746, » aussi-tôt qu'il fut sorti de la prison » du Banc du Roi par un acte du Par-

1746.

Théodore sort des prisons de Londres.

Son épitaphe.

» lement pour les débiteurs insolva-
» bles, & après avoir cédé son Royau-
» me à ses créanciers pour la sûreté de
» leurs créances.

Il n'est point d'homme qui ait plus éprouvé l'inconstance de la fortune, ayant passé souvent de l'indigence aux richesses, & d'un état opulent à une extrême pauvreté, esclave à Alger, ensuite Roi de Corse, il finit par être prisonnier en Angleterre. Ses partisans lui ont prodigué les éloges ; ses ennemis l'ont accablé d'injures : on l'a accusé d'avoir fait des bassesses indignes d'un homme de condition, & d'être souvent plongé dans l'ivresse la plus crapuleuse. Il a subi cette diversité de jugemens de la part des personnes les plus indifférentes, jusques dans les amusemens des beaux esprits. L'Auteur des Lettres Juives, après avoir dit que son élévation est plus étonnante que celle de Tamerlan, l'appelle une Majesté postiche. Il lui dédia le second volume de ses Lettres, mais comme il fit les suivans à Dom Quichote, à Sancho Pansa & aux Amadis des Gaules. Cependant, comme le succès fait disparoître bien des défauts, si Théodore avoit réussi, & qu'il fût mort dans ses

Etats,

Etats, on le mettroit aujourd'hui au rang des grands hommes. Dans la vérité, il avoit de l'esprit, mais c'étoit un esprit superficiel, sans profondeur & sans génie ; fécond en expédiens pour l'heure, il ne voyoit point dans l'avenir, sa facilité dans les affaires lui ouvroit mille voies dans lesquelles il se perdoit toujours par imprévoyance. Un homme plus sage que lui n'auroit point accepté la couronne de Corse ; un homme plus courageux l'auroit conservée ; il avoit le talent de plaire & assez d'habileté pour commencer heureusement une entreprise ; trop peu de force pour la soutenir : plus hardi que constant, il lui falloit souvent changer de théatre ; sa vie se passa à faire des projets, il vouloit arriver au bonheur, il s'agitoit trop pour y parvenir : c'étoit enfin un avanturier, mais un personnage intéressant.

Son portrait.

Rivarola opposoit un front plus ferme à l'adversité que Théodore. Supérieur à ses disgraces, il se relevoit de ses pertes en concevant de plus grands desseins dans ces instans critiques, où d'autres abattus oublient leurs forces naturelles, & se refusent à l'espérance. Mais la Cour de France & la Républi-

Suites de la révolution de Rivarola.

que de Gênes publierent des manifestes qui décourageren entiérement sa faction. Ils servirent de réponse aux écrits qu'il avoit répandus au nom du Roi de Sardaigne & de la Reine de Hongrie. La République affirmoit dans le sien que, dans ces écrits débités par Mr. Rivarola, on manquoit aux égards qu'on doit toujours à des ennemis même déclarés; que le motif de corrompre la fidélité des sujets de Gênes, devoit scandaliser tous les Souverains; que la saine partie de la nation ne se plaignoit point, & que les mécontens n'avoient point sujet de l'être, puisqu'elle avoit augmenté considérablement les concessions qu'elle leur avoit faites sous la garantie du feu Empereur Charles VI & du Roi de France; enfin qu'il n'appartenoit à personne de s'ériger en juge entr'elle & ses sujets : elle prouva qu'elle avoit observé dans les guerres d'Italie la plus impartiale neutralité, jusqu'à ce qu'elle s'étoit vue forcée de prendre un autre parti pour défendre ses Etats dont on la vouloit dépouiller par le dernier traité de Wormes. (*a*)

(*a*) Ce traité fut signé à Wormes le 13 de Septembre 1743, au nom des Rois d'Angle-

Le Roi de France déclaroit qu'il soutiendroit, par tous les moyens convenables, la souveraineté de Gènes dans l'isle de Corse, & l'aideroit à soutenir ses bons sujets, comme à réprimer ceux que des Puissances entretenoient dans leur rebellion. Ce langage fit plus d'effet que des simples négociations souvent interminables; plusieurs rentrerent dans leur devoir, les sujets chancelans se raffermirent, la révolte alloit être étouffée, lorsque des caprices du sort changerent par-tout le cours des événemens. Une foule de revers tomba sur les alliés des Génois, & leur ravit leur conquête d'Italie. Le Maréchal de Maillebois, persécuté de la fortune, fut obligé de laisser les Etats de la République à découvert, & de rétrograder en Provence. Effrayé de sa propre

terre & de Sardaigne, & de la Reine de Hongrie. Dans l'art. XI, Sa Majesté la Reine de Hongrie & de Bohême, céde & transfere au Roi de Sardaigne tous les droits qu'elle peut avoir sur la Ville & Marquisat de Final, pourvu que la Ville demeure pour toujours un port libre comme celui de Livourne : on vouloit dépouiller la République de Gènes de cette possession.

ſituation, Gènes, expoſée au reſſentiment des Autrichiens, rappella, pour ſe défendre elle-même, une grande partie des troupes réglées qu'elle tenoit en Corſe. Cet affoibliſſement des garniſons y fit la force de Rivarola, qui, profitant de ſa ſupériorité, remit le ſiége devant la capitale. Il prit la ville vieille, & compta que le château alloit tomber en ſon pouvoir.

Les Génois chaſſent les Autrichiens de leur ville & de leur territoire.

1746.

C'étoit le tems des choſes ſurprenantes & inattendues : une nouvelle révolution la plus curieuſe par ſes circonſtances, la plus importante par ſes ſuites, détruiſit tout-à-coup les eſpérances de Rivarola. Gènes, eſclave, opprimée, & n'oſant pas reſpirer, oſe couper ſeule ſes fers, redevenir libre & chaſſer ſes tyrans de ſon territoire. Le peuple de cette cité ſuperbe, peu accoutumé aux armes & amolli par le luxe, fit voir, dans cette occaſion, une élévation de ſentimens & un courage qui peuvent ſervir de modeles aux nations les plus belliqueuſes. Le Sénat, qui l'inſpiroit ſourdement, conſomma alors le chef-d'œuvre de ſa politique, & triompha de la prudence des Généraux Autrichiens. Quelques perſonnes qualifiées plus hardies

oserent se démasquer d'abord, & mouvoir en public la multitude : la Marquise de Brignolé Salé, animant les peuples à sortir d'une oppression si dure & si honteuse, se distingua également par son patriotisme & son inclination pour la France.

Le premier bruit d'un événement si heureux pour Gènes, releva la confiance des Bastiages, & leur annonça des secours prochains. Ce ne fut cependant qu'après avoir mis le centre de la domination Génoise en sûreté par les soins infatigables de M. le Duc de *Bouflers*, que le Roi avoit envoyé avec des troupes au secours de son alliée ; ce ne fut même qu'après la mort de ce Duc, que les Génois appellent leur Libérateur, & sur le tombeau duquel ils verserent des larmes, qu'on envoya du secours à Bastia. M. le Comte de Choiseul qu'on y détache avec cinq cent cinquante hommes, met en fuite les assiégeans, en ensevelit six cens sous les ruines de quelques maisons où ils se retirent, & poursuit jusqu'à Saint-Florent M. Rivarola. Ce chef de parti, toujours constant malgré sa défaite, passa à Turin pour y demander un renfort; il y sollicita vivement l'Ambassa-

1747.

1747.

deur de la Grande-Bretagne d'engager sa Cour à secourir de nouveau les mécontens de Corse, qui n'étoient que malheureux. Pendant qu'il formoit le tissu de ces intrigues, il avoit des émissaires dans l'Isle qui en publioient le succès avec exagération. L'imposture, qui s'annonce avec arrogance, en impose plus que la vérité. Ces bruits qu'il faisoit courir lui furent si utiles, qu'à son retour il trouva son armée considérablement accrue & approchée de Bastia : il n'y avoit sorte de dessein qu'il ne conçût en voyant l'encouragement général de sa faction, mais il mourut dans ces entrefaites.

1747. Les mécontens continuerent les opérations du siége avec la même résolution & la même vigueur. On dit que M. Matra, sorti depuis quelque tems de sa neutralité, s'étoit mis à leur tête. Ils avoient beaucoup de munitions, une bonne artillerie que le Roi de Sardaigne leur avoit fournies, & un corps de troupes qui fut joint de deux bataillons, l'un Piémontois & l'autre Autrichien, aux ordres du Chevalier Cumiana. Le vaisseau de guerre le Nassau, commandé par le Capitaine Holcomb, les avoit débarqués à Saint-

Florent ; une confiance sans bornes les soutenoit dans un travail pénible ; &, à dire vrai, les apparences justifioient leur présomption. La ville étoit sans fortifications, sans magasins, sans munition de guerre & presque sans soldats ; mais Jean-Ange Spinola, qui la gardoit, suppléa tout ce qu'elle n'avoit point, & fit, avec la médiocrité de ses ressources, autant qu'avec l'abondance. Animés par sa valeur, les habitans combattirent avec le même courage que les troupes de la garnison. Il repoussa toutes les attaques des rebelles, & conserva le poste de Saint-François malgré le feu de leurs batteries. Charmé d'une si bonne défense, M. le Duc de Richelieu, à qui Gènes a de si grandes obligations, fit passer incessamment à Bastia sur les galeres de la République, quantité de munitions avec quatre cent cinquante François sous le commandement de M. de Cursay. A son approche le Chevalier Cumiana leva le siége, & se retira à Saint-Florent, soit qu'il craignît l'arrivée de ce convoi, soit qu'il fût contraint à cette démarche par la désertion des rebelles. Elle augmentoit chaque jour par la frayeur qu'ils

Siége de Bastia par les Autrichiens ; les Piémontois unis aux rebelles.

1748.

avoient des placards que le Duc de Richelieu venoit de faire afficher, & où le Roi les menaçoit de son indignation.

La paix générale, dont il y avoit des pourparlers, pouvoit seule les réduire en les privant de l'appui de leurs protecteurs. Ce tems d'épreuves étoit prochain; déja les Plénipotentiaires des parties belligérentes s'étoient rendus à Aix-la-Chapelle. L'expulsion des Autrichiens, qui avoient envahi la Provence, hâtoit cet événement après lequel on soupiroit. Les Généraux Autrichiens voyant que la scène alloit finir, épuiserent leur art dans ces derniers jours pour tâcher de gagner du terrein dans le pays Génois; mais le Duc de Richelieu ayant rendu, par l'ascendant de son génie, leurs entreprises infructueuses, mit fin, par ses exploits, à leurs hostilités. Tous les
1748. pays, qui avoient été affligés du fléau de la guerre, goûterent les douceurs de la paix, excepté la Corse qui en avoit le plus de besoin. Il est vrai qu'on y publia l'armistice comme dans les autres Etats, & que la retraite des troupes Autrichiennes & Piémontoises contraignit ses habitans à une certaine tranquillité; mais ils garderent les

Paix générale dont les Corses

mêmes ſentimens, & demeurerent à-peu-près dans les mêmes termes avec la *République*.

ne veulent pas profiter.

Touché de l'embarras de ſon alliée & de l'état malheureux des Corſes, le Roi nomma M. de Curſay, qui étoit Colonel de Tourneſis, Commandant en ſecond des troupes qu'il avoit dans cet Iſle, & le chargea de travailler avec efficacité ſous les ordres de M. de Chauvelin, à un plan de pacification qui y terminât les troubles. Cet Officier, mettant auſſi-tôt la main à l'œuvre, fit aſſembler les repréſentans de la nation à Biguglia. Lorſqu'il leur eut prouvé la droiture de ſes intentions, & ſon zele pour leurs intérêts, il leur notifia que le Roi vouloit abſolument les voir rentrer dans l'obéiſſance de Gènes; que la bienveillance ſi précieuſe de ce Monarque ne ſeroit pas l'unique prix de leur ſoumiſſion, puiſqu'ils alloient obtenir un réglement, où ils trouveroient des conditions très-avantageuſes. Gagnés par les eſpérances qu'il leur donna, & vaincus par l'aſcendant qu'il prit dès-lors ſur eux, ils déclarerent que, malgré leur extrême répugnance, ils étoient prêts d'obéir aux Génois pour ſe con-

Hiſtoire de l'adminiſtration de M. de Curſay, où l'on rapporte les négociations de M. de Chauvelin.

former aux volontés augustes de Sa Majesté Très-Chrétienne ; que néanmoins en lui marquant cette aveugle soumission à ses ordres, ils confessoient avoir besoin de toute leur confiance en ses bontés royales pour calmer les craintes que l'administration Génoise leur inspiroit. Cette réponse fut l'avis de tous, à l'exception d'un seul qui protesta ne reconnoître jamais que son Prince naturel, n'expliquant point ce qu'il entendoit par ces mots, & peut-être en ignorant lui-même la véritable signification. Dès que M. de Cursay eut reçu leur consentement pour ce point essentiel, il alla plus en avant. « Ce seroit, leur dit-il, faire » peu d'honneur à la médiation du » Roi, de garder les places que vous » avez prises durant la guerre, telles » que Biguglia, Saint-Florent, la Paduella, Saint-Pellegrin & Corté ; il » convient, par des égards indispensables & dans la circonstance où vous » êtes, de les déposer entre les mains » des François ; je vous promets de » vous les rendre, supposé que l'accommodement qu'on projette ne s'effectue point. » Je ne sçais quel charme il y avoit dans ses discours ; les

Corses, comme s'ils ne pouvoient lui résister, lui sacrifierent leurs conquêtes, & se mirent entierement à sa discrétion.

Les principaux chefs avec qui il traitoit étoit Giustiniani, qui avoit une inspection particuliere sur la Balagne, & Gafforio, qui étoit le plus considéré & le prépondérant. M. de Cursay, qui vécut toujours avec eux, & sur-tout avec ce dernier, dans la plus parfaite intelligence, mit garnison Françoise dans les places qu'on lui confia, & remplit l'Isle de ses détachemens. Ils étoient composés de son régiment de Tournesis, d'un bataillon de deux mille hommes de piquets de toute sorte de régimens, & de différens corps de naturels du pays à qui peut-être il fit trop sentir leurs forces, & à qui il donna des Officiers nationaux. Pendant que les Génois gardoient les places maritimes, il gouvernoit l'intérieur du pays, où il avoit la justice provisionnelle. Les Corses goûterent sous son administration le bonheur de la tranquillité publique; on ne vit jamais les crimes plus rares, les loix plus respectées, l'harmonie entre toutes les parties de l'Etat mieux entrete-

nue, les proportions gardées plus exactement dans la répartition des impôts; il vint à bout d'arrêter le cours des assassinats, de purger l'Isle des brigands, d'éteindre, au moins d'assoupir, les inimitiés des familles; les Provinces d'en-deçà & d'en-delà des monts, qui, jusqu'à ce tems, avoient eu rarement de communication politique, & peu de liaison d'intérêt, se réunirent en corps de nation; les Peres des Communes rentrerent dans leurs priviléges, on eût dit que toute la machine de l'Etat obéissoit à la même impulsion, & que le même esprit animoit tous les citoyens.

Prévenu que les peuples spirituels ne sont pas éloignés de la vérité, qu'il n'est souvent besoin, pour vaincre leurs préjugés, que de dissiper leur ignorance, il tâcha d'instruire les Corses, & de leur faire connoître les avantages de la littérature. C'est lui qui fut le fondateur de l'Académie de Bastia, qui, pour n'avoir eu qu'une existence foible & momentanée, ne laissa pas de faire un grand effet sur l'esprit des nationaux, parce qu'elle flattoit leur goût naturel, & la bonne opinion qu'ils ont d'eux-mêmes. Ainsi

M. de Curſay montra aux yeux de l'Europe que cette Iſle étoit, à la vérité, pauvre & ignorante, mais capable d'exceller dans les ſciences, & de parvenir à un état brillant. Ce fut toujours par des bienfaits qu'il cimenta l'attachement que les peuples avoient pour lui, & non jamais en tolérant leurs déſordres; il étoit redouté des méchans autant que chéri de la multitude. Je ne diſſimulerai point ici les défauts qu'il mêla à tant de vertus. Il ſe laiſſoit emporter ſouvent à ſon humeur bouillante, qui le tiroit quelquefois de l'impartialité qu'il s'étoit preſcrite en qualité de médiateur. Il avoit l'eſprit altier, rien ne pouvoit le fléchir quand il étoit une fois prévenu; avec plus de douceur il eût rendu ſes autres qualités plus utiles : car il avoit l'univerſalité des talens. On remarquoit de l'analogie entre la méthode qu'il ſuivoit & ſa vivacité naturelle; accoutumé à ſimplifier ſes deſſeins, il tranchoit toutes les difficultés inſurmontables pour ne pas perdre de tems à des diſcuſſions infructueuſes : c'eſt ſur ce principe qu'il rejetta le plan de pacification qui fut propoſé dans l'année 1749. Il ne l'avoit pas

trouvé recevable, ainsi qu'il s'en expliqua lui-même dans un mémoire adressé à M. le Marquis de Chauvelin, qui présidoit à la négociation en qualité de Ministre plénipotentiaire du Roi auprès de la République de Gènes, & de Commandant en chef des troupes Françoises dans l'isle de Corse.

C'étoient les deux hommes les plus propres aux fonctions qu'on leur avoit confiées, eû égard au caractere des deux peuples qu'ils avoient à réunir. M. de Chauvelin avoit acquis tout le crédit qu'on peut avoir sur les membres d'une République. M. de Cursay menoit les Corses avec une autorité que personne avant lui n'avoit eue : ils agirent de concert pour le succès de l'entreprise commune; obligés ensuite de prendre des mesures plus exactes, ils convinrent de s'aboucher & d'ouvrir en même tems des conférences, où l'on agitât paisiblement tous les projets de réconciliation avec les députés des nations respectives. Les Corses, encouragés par la bonté dont Sa Majesté Très Chrétienne leur donnoit des témoignages augustes, oserent demander que l'assemblée, qu'on projettoit, se tint dans une ville neutre, qui ne

fût ni Corse ni Génoise. Le Roi voulant bien condescendre à leurs desirs déclara que ce seroit à Toulon. M. de Chauvelin devoit s'y rendre de Gènes, & M. de Cursay de Corse avec les députés de la nation. On disoit que M. le Duc de Broglie, conduit par d'autres affaires en cette ville, assisteroit aux conférences.

Les Officiers des troupes Françoises qui se trouvoient en Corse, marquerent tous à M. de Cursay l'envie qu'ils avoient de lui faire cortége. Il les 1751.
en remercia; mais, attentif à profiter de toutes les circonstances pour le bien public, il résolut d'engager dans ce voyage le jeune Comte d'Ornano, Capitaine dans Royal Corse, & qui, à la faveur d'un congé, étoit venu revoir sa patrie. Il lui écrivit que, malgré sa juste reconnoissance de l'empressement des Officiers, il n'emmeneroit que ses principaux amis, & qu'il seroit bien flatté qu'il voulût se mettre du nombre. Le reste de sa lettre traitoit de quelques mécontentemens qu'il avoit de M. son pere, dont néanmoins il desiroit gagner les bonnes graces. M. de Cursay avoit plus de tort envers le Seigneur Luc d'Ornano,

qu'il en avoit lui-même envers M. de Cursay. Cependant le jeune d'Ornano ne voulut faire mention, dans sa réponse, que de ceux de son pere ; après en avoir fait des excuses au Commandant, il l'assura qu'il alloit se rendre promptement à ses invitations.

On ne peut exprimer quelle fut sa surprise, lorsqu'en arrivant à Bastia il apprit que le congrès de Toulon n'auroit pas lieu, que M. de Cursay avoit reçu l'ordre de faire retirer les troupes du Roi en commençant par la partie d'au-delà des monts, que M. de Villeblanche (*a*) avoit déja nolizé à Toulon les bâtimens de transport, & qu'il n'attendoit plus sur l'époque précise de leur départ, que les ordres de M. Rouillé : (*b*) il gémit sur les malheurs de la Corse qu'il prévoyoit devoir bientôt retomber dans les désordres de l'anarchie.

Les politiques du nombre de ceux qui s'imaginoient deviner les secrets motifs de ce changement inattendu, présumoient que les Génois avoient

(*a*) Il étoit Intendant de la Marine à Toulon.

(*b*) Il étoit Secrétaire d'Etat au département de la marine.

machiné la rupture du projet de Toulon, ainsi que l'évacuation de la Corse par les troupes Françoises; qu'ils avoient voulu éviter ainsi de compromettre leurs droits avec des sujets qui vouloient traiter avec eux dans un pays neutre, & de faire cesser d'un seul coup le commandement de M. de Cursay qui leur étoit désagréable. Les Corses ajoutant à ces conjectures, affirmoient dans leur ressentiment, que toutes les avances de la République pour la paix avoient été fausses, qu'elle ne cherchoit qu'à appésantir les chaînes de leur esclavage par des voies plus artificieuses. Une haine nouvelle se joignit aux anciennes animosités. Les chefs répandirent parmi les peuples que les Génois étoient toujours semblables à eux-mêmes, & que la liberté alloit se perdre sans retour, s'ils ne se prémunissoient contre leurs surprises. M. de Cursay fit à M. de Chauvelin le tableau de cette consternation générale: comme il croyoit que les Génois avoient arraché l'ordre d'évacuation à la Cour, il en ressentoit un déplaisir extrême, & déploroit, ainsi que M. d'Ornano, la destinée de ce pays malheureux, qui alloit être plus que jamais

en proie aux horreurs de la diſcorde.

C'étoit pourtant le Miniſtére de France qui avoit pris ce parti de lui-même, ſoit parce que le Roi étoit mécontent & fatigué des querelles continuelles qui depuis deux ans ſe renouvelloient chaque jour en Corſe entre ſes Officiers & les Repréſentans de la République, ſoit afin d'abréger les longueurs que la République apportoit à la négociation. Il eſt vrai qu'elle ne tenta pas même d'ébranler la réſolution du Roi, ſe bornant à juſtifier les entrepriſes de ſes Miniſtres & ſa lenteur perſonnelle. Mais ce fut un incident ſurvenu durant les aſſemblées qu'on tenoit relativement à cet objet, qui fut cauſe de ſon indifférence ſi peu adaptée aux conjonctures. Pendant que les Sénateurs dans les petits conſeils où les grandes affaires ſe décident à la pluralité des voix, délibéroient ſur le nouveau projet de Verſailles, ils reçurent la copie de deux édits que M. de Curſay venoit de faire publier & afficher en Corſe. Le caractere de deſpotiſme, qu'ils y crurent voir, les ayant révoltés, acheva de précipiter leur déciſion. Les anciens & les plus ſenſés de ces Magiſtrats, qui

avoient dessein de la retarder, afin de la tourner selon leurs desirs par une sorte de manége intérieur, dont la *nécessité* & l'habitude leur avoient suggéré la méthode, n'en eurent pas le tems, & furent entraînés par le plus grand nombre à qui ils prétendoient inspirer un avis plus sage.

Les mécontens de Corse, qui ignoroient ce qui s'étoit passé dans le Sénat, & qui s'en rapportoient à leur expérience, imputerent cet événement aux Génois seuls, & s'abandonnerent à toute la fureur de leur prévention. Un des plus distingués étoit le Comte d'Ornano, qui se trouvoit offensé dans la personne de son pere, croyant que l'ordre, d'évacuer antérieurement la partie d'au-delà des monts, jettoit des soupçons sur sa fidélité « C'est » donc en vain, disoit-il, qu'il a » servi de son épée les Génois, & qu'il » leur a sacrifié sa réputation; mais » j'oserai le rappeller à lui-même; j'irai » lui faire entendre la voix de l'hon» neur. » Il part livré à la vivacité de son imagination, passe par Corté où il voit Gafforio qui le loue avec transport de son dessein, & va trouver ensuite M. de Fontette qui commandoit

1751. Le 30 de Mai.

dans la partie d'Ajaccio, pour lui porter les ordres, que M. de Cursay avoit reçu, de faire évacuer l'au-delà des monts. Comme le départ subit des troupes du Roi étonnoit les esprits, & occasionnoit du désordre, M. d'Ornano se fit un devoir de favoriser la retraite de nos soldats, & de les protéger contre les embuscades des brigands. Après cette expédition, il se rendit en hâte chez son pere qui demeuroit tranquille spectateur de ce changement de scene. « Les troupes » Françoises, lui dit-il avec le ton de » la douleur, se retirent de la Corse : » tous les bons citoyens en sont allar» més, & songent à leur propre dé» fense; les Génois, qui ont amené cet » événement, s'en réjouissent dans l'es» pérance d'assujétir la nation à leur » gré, mais nous vivons.... Il est tems » que vous sortiez d'une inaction fu» neste au bien commun & peu assor» tie à vos sentimens; abandonnez ces » tyrans, ces ennemis de votre gloire, » qui ne répondent actuellement à » vos services que par des soupçons » injurieux; si vous avez contracté » quelques engagemens ils sont nuls, » vous ne pouviez les prendre contre

» les intérêts de votre patrie ; songez
» à réparer votre honneur, vous le
» pouvez encore : les représentations,
» que j'ose vous faire, me sont dictées
» par le respect & l'amour que je vous
» dois.

» Mon fils, lui répondit le Seigneur
» d'Ornano, vos discours sont inutiles,
» Gafforio & Matra m'ont manqué,
» vous sçavez que je ne varie point
» dans mes sentimens.

» Mais mon pere, lui répliqua son
» fils, la Corse va être abymée, elle
» vous tend les bras, elle vous implore
» : la laisserez-vous périr d'un
» œil indifférent ? Quoi ! pour un vain
» dépit vous demeurez dans une inaction
» scandaleuse, vous entretenez
» une division qui nous perd ? eh !
» vous ne craignez point les noms
» odieux que l'on vous donnera de
» traître, de lâche, de parricide ? Est-
» ainsi que se conduisoient nos ancêtres
» communs ? est-ce ainsi que vous
» vous comportiez vous-même ? respectez
» leur mémoire, épargnez vos
» belles actions passées, & qu'un instant
» va flétrir ; si vous êtes insensible
» à ces raisons pressantes, oserez vous
» deshonorer un fils que vous aimez, &

» qui ne fait que d'entrer dans le monde.

Il s'étoit jetté à ses pieds en prononçant ces dernieres paroles ; mais son pere, détournant son attention de ces images pathétiques, aima mieux, obstiné dans sa vengeance, voir sa nation malheureuse que de se réconcilier avec ses rivaux. Outré de son obstination son fils quittant le ton de suppliant, lui dit alors d'une voix plus ferme, « puisque vous abandonnez » la Corse, elle trouvera d'autres dé- » fenseurs ; je vais convoquer les Piéves » au nom de la patrie en danger ; il » n'y a point de bons citoyens qui se » refuse à cette convocation. » Il l'assuroit parce qu'il connoissoit le caractere de ses compatriotes. En effet, les Procureurs du pays & les députés des Piéves vinrent tous avec empressement au couvent de Sainte Marie d'Ornano, qu'il avoit désigné pour le lieu de la Consulte. Il leur fit sentir dans une harangue pleine de chaleur & de patriotisme, qu'il étoit nécessaire pour le bien public de nommer un autre Général à la place de son pere : sa bonne mine les prévint en sa faveur, & la force de ses raisons décida leurs suffrages. Ils jetterent les yeux sur lui-

Généralat de M. le comte d'Ornano.

même ; &, malgré sa résistance, ils l'élurent Général d'une voix unanime & avec acclamation ; tous les peuples applaudirent à son élection ; Gafforio, qui en augura bien pour la liberté commune, le fit associer au généralat du reste de l'Isle, dans une assemblée qui se tenoit à Corté.

Cet événement, qui releva le courage des Corses, irrita la République contre M. le Comte d'Ornano ; elle en fit les plaintes les plus fortes au Marquis de Vence son Colonel, au Marquis de Chauvelin, & à la Cour ; mais le mal faisant des progrès trop rapides pour laisser le tems de poursuivre une satisfaction particuliere, elle songea plutôt, dans ces momens critiques, à chercher les moyens les plus efficaces de prévenir une révolution dangereuse. Le Roi, qui avoit de l'intérêt à lui conserver la Corse, & qui étoit obligé par sa grandeur à soutenir l'espece d'engagement que sa bonté lui avoit fait prendre avec elle, voulut bien la tirer de ce nouvel embarras. Dans ce dessein généreux, Sa Majesté autorisa M. de Chauvelin à conclure le réglement, & à suspendre la retraite de ses troupes jusqu'à ce qu'on

eût terminé un accommodement solide entre les deux peuples. Les députés de Gènes saisirent avec joie cette unique ressource qui restoit à la République : car faute de troupes & d'argent, elle étoit hors d'état de s'opposer aux armes des rebelles qui se préparoient vigoureusement à secouer le joug de sa domination. Ses places toutes délabrées seroient tombées infailliblement entre leurs mains, aucune autre Puissance n'étoit prête à la secourir, & la conservation de sa souveraineté dépendoit de la conclusion du réglement, la seule chose capable pour ce moment-là de mettre un frein à la fureur de ces insulaires.

Suite de la négociation de M. de Chauvelin.

Ce fut un objet nouveau pour le zèle infatigable de M. le Marquis de Chauvelin. Il se livra tout entier à la pénible discussion des intérêts réciproques, sans négliger les lumieres que M. de Cursay lui avoit procurées dans le cours de sa correspondance, & sans perdre jamais de vûe les principes qui avoient dirigé les instructions du ministere ; accélérant par un travail prodigieux les opérations, qui lui étoient communes avec les députés du Sérénissime Gouvernement, il fit éclore en peu

peu de jours le nouveau réglement qui devoit être la base d'une réconciliation prochaine. On l'avoit divisé en vingt-sept articles, où l'on inséra tous les points essentiels renfermés dans le plan qui avoit été proposé l'année précédente.

Il s'agissoit d'y disposer les esprits des Corses, & de leur faire goûter les avantages réels qui devoient en résulter, tant pour les particuliers que pour la nation entiere. On craignit que cette entreprise ne trouvât de grandes difficultés dans la nature des circonstances. Depuis qu'on avoit annoncé à ces peuples le départ des troupes du Roi, ils avoient eu le tems de se raviser, & de faire attention que, loin de perdre à cette époque, ils ne pouvoient qu'y gagner, & peut-être, eu égard à la foiblesse actuelle des Génois, parvenir tout-à-fait à cette indépendance à laquelle ils avoient aspiré de tous les tems. Mais M. de Chauvelin se rassura par la certitude la plus précise, que M. de Cursay lui donna, de l'ascendant qu'il se flattoit d'avoir, & qu'il avoit en effet non-seulement sur les chefs, mais encore sur la multitude. Quelque jaloûsie

qu'il put lui donner en le faisant descendre au second rang, lorsqu'il paroîtroit en Corse, il ne douta jamais, connoissant l'élévation de son esprit & la pureté de ses vues, qu'il ne le secondât de tout son pouvoir, lorsqu'il lui auroit fait part des intentions du Ministre.

Sur ces assurances, il lui annonça qu'il alloit passer en Corse, dès que le tems lui permettroit de mettre à la voile. Le Gouvernement de Gênes, qui vouloit rendre des égards à sa dignité, lui offrit deux de ses galères pour se transporter dans l'Isle; mais il aima mieux faire le trajet sur ses felouques, & s'engager dans une navigation moins commode, que d'accepter une politesse, qui eût pû jetter de la défiance dans l'esprit des peuples, & leur donner à penser qu'il venoit comme en triomphe sur les galères de la République. On ne peut trop ménager les préjugés d'une multitude soupçonneuse, quand on veut réussir auprès d'elle, & se concilier son estime & sa faveur. Le lendemain de son arrivée à Bastia, M. de Chauvelin eut avec M. de Cursay une grande conversation, dans laquelle ces deux Géné-

raux se communiquerent, l'un, ses projets & ses vues; l'autre, ses moyens & ses ressources. Le premier fit cette confidence, que le Roi laisseroit ses troupes dans l'Isle jusqu'à ce que le réglement fût en train d'exécution. Le second déclara que, vû cette prolongation du séjour des troupes, il répondoit de l'obéissance des peuples. Ils arrêterent que l'on convoqueroit les députés du pays à Saint Florent, où se tiendroient les premieres conférences, & la consulte générale à Oletta, pour qu'elle y ratifiât ce que les premiers auroient admis. Les Commandans n'avoient pas jugé à propos de tenir ces assemblées à Bastia, par égard pour la dignité du Commissaire général, qui ne pouvoit y avoir aucune influence. Il devoit arriver incessamment dans cette ville & y faire son entrée; c'étoit M. le Marquis de Grimaldi illustre par sa naissance, & par des services éclatans qu'il avoit rendus à la République. M. de Chauvelin fit les convocations, parce que le commandement lui étoit dévolu; mais, sur ses instances, le Marquis de Cursay écrivit en même tems à tous les chefs, pour

leur faire voir qu'ils étoient tous deux animés du même esprit.

Lorsqu'ils eurent réglé ce qui regardoit l'affaire générale, ils parlerent d'un événement particulier qui avoit accru l'audace d'une grande partie de la nation. C'étoit le Généralat, auquel les Ultramontains avoient élevé M. le Comte d'Ornano, Capitaine dans le régiment de Royal Corse, qui en conséquence avoit rendu des édits, imposé des taxes, exercé toutes les fonctions de la souveraineté. Le Marquis de Cursay, son ami, fit voir que cette démarche irréguliere avoit été l'effet de sa jeunesse, (*a*) & d'un amour outré pour sa patrie. M. de Chauvelin l'excusa en faveur de la bonne réputation qu'il avoit acquise dans les troupes du Roi ; mais il protesta qu'il ne souffriroit point qu'il conservât, plus long tems, un emploi aussi incompatible avec la qualité d'Officier au service de France. En effet, il manda tout de suite le Comte d'Ornano, qui obéit sans retardement à ses ordres. M. de Cursay l'avoit

(*a*) Il n'avoit que vingt ans.

prévenu de ne pas s'effaroucher de l'accueil froid, que M. de Chauvelin seroit obligé de lui faire, & d'être persuadé que, dans tout autre cas, il éprouveroit de sa part les civilités les plus affectueuses. Il arrive à Bastia, préparé par cette lettre, à une entrevue aussi embarrassante à cause du rôle qu'il jouoit. M. le Commandant lui fit sentir toute la griéveté de la faute qu'il avoit commise, en s'érigeant en chef de rebelles, & lui déclara que l'unique moyen de la réparer étoit la renonciation la plus prompte & la plus authentique à l'emploi qu'il avoit accepté témérairement. Le Comte d'Ornano fut d'abord convaincu de la nécessité de prendre ce parti; mais il demeuroit dans l'état d'irrésolution par la crainte de déplaire aux peuples. M. de Chauvelin, qui s'en apperçut, lui dit alors pour le soulager, qu'il ne vouloit point de lui une réponse précipitée, & qu'il lui permettoit de consulter ses amis.

L'assemblée, qui alloit se tenir, fournit le dénouement de cette scène. Les députés de la nation s'étoient déja rendus à Saint-Florent; M. de Chauvelin s'y transporta avec M. de Cursay, & ouvrit la premiere consulte

Assemblée de S. Florent. 1751. Le 27 Juillet.

par un discours éloquent prononcé en Italien, dans lequel il fit valoir, avec autant de noblesse que d'intérêt, la grandeur de notre Monarque, les droits de la République, & les avantages du réglement; il représenta aux députés, qu'assuré de leur soumission, dont ils avoient donné à M. de Cursay des preuves si multipliées, il n'avoit pas différé de les convoquer; qu'on n'avoit besoin d'intervalles de tems, de préparations & de ressources de politique, que lorsqu'il étoit nécessaire de porter les esprits à goûter des expédiens amers, & des propositions fâcheuses; que des vues bien différentes le conduisoient, puisqu'il venoit prodiguer aux peuples des trésors de paix, de tranquillité & de bonheur. « Ne craignez point de moi,
» ajouta-t-il, ni tours étudiés, ni pro-
» positions équivoques ou captieuses;
» honoré de la confiance du plus grand,
» du plus juste, du plus bienfaisant des
» Rois, je croirois dégrader l'auguste
» ministere qu'il me confie, si je ne
» regardois pas comme un devoir de
» vous parler le langage pur & simple
» de la vérité.

On écouta ce discours avec cette

attention que le talent de la parole se concilie, & cet air de satisfaction qui étoit un présage du succès. M. Cutoli, Abbé d'Olmetto, sur qui on avoit jetté les yeux, répondit succinctement que la nation recevroit toujours les volontés du Roi avec une soumission aveugle; mais qu'il ne pouvoit rien hasarder de plus précis & de plus particulier en l'absence de M. Gafforio, retenu ce jour-là dans son lit par une indisposition. Les Députés approuverent fort la sagesse de sa réponse; ils étoient au nombre d'environ vingt, choisis entre les plus accrédités de la nation. M. le Comte d'Ornano avoit pris rang parmi les autres; mais le Marquis de Chauvelin, résolu de ne point consentir à la moindre démarche qui pût autoriser son Généralat, le força, dès la seconde séance, de sortir de l'assemblée. En vain Gafforio vint le supplier de permettre que ce jeune Général, étant prêt à abdiquer, assistât du moins aux conférences, d'avoir égard à la délicatesse des peuples, qui, voyant exclure un chef dans lequel ils avoient mis leur confiance, seroient portés à marquer du mécontentement; le Commandant François

pensant que cette affaire n'étoit pas de nature à admettre aucune sorte de complaisance, demeura ferme, & lui répondit que, le respect dû au Roi étant supérieur à toute autre considération, il useroit de rigueurs envers cet Officier, s'il ne se démettoit du Généralat dans la journée. Une réponse si précise, ôtant toute espérance de le fléchir, obligea Gafforio de terminer ses instances, & le Comte d'Ornano de hâter sa renonciation. Il la fit d'une maniere solemnelle, ainsi que notre Commandant l'exigeoit, & dans un écrit en forme de lettres qu'il lui adressa, où il lui disoit : que si la justice des vûes, qu'il avoit eues en se prêtant à la confiance des peuples, pouvoit diminuer sa faute, il l'assuroit que le détail de ses intentions & de sa conduite, l'engageroit à lui en obtenir le pardon. Dès que M. de Chauvelin le vit dépouillé d'une qualité étrangere, qui lui interdisoit l'usage des sentimens qu'il avoit pour lui, il employa son crédit à la Cour, & lui obtint en effet la conservation de sa Compagnie.

A l'exception de cet incident, qui ne causa point de troubles & n'eut pas de suites fâcheuses, les séances de l'as-

semblée se passerent sans aucune contestation. Les députés promirent formellement d'accepter & d'exécuter, quelque circonstance qui pût survenir, le réglement qu'il plairoit à Sa Majesté de faire publier. On trouva la même conformité d'opinion dans la consulte générale d'Oletta, où se transporterent le Plénipotentiaire du Roi, les autres Officiers François qui avoient part à la négociation, & les députés du pays.

Consulte générale d'Oletta. Le 1 Août. 1751.

Ce n'étoit point pour la Corse un spectacle nouveau que la présence d'un Ministre du Roi dans ses assemblées : la nation réunie plus d'une fois (*a*) sous les auspices de M. de Cursay, avoit souvent reçu par lui les assurances de la protection du trône. C'est ainsi que M. de Chauvelin commença ce nouveau discours, dans lequel il persuada aux Procureurs de la nation, d'une maniere adroite, & avec cette beauté de langage qui lui étoit familiere, qu'ils devoient retourner à leur Prince légitime, & apporter une soumission aux desseins du Roi, sans

(*a*) A Biguglia, Corté, Oletta & S. Florent.

conditions & ſans bornes. Il finit par ces paroles remarquables.... « Peſez » bien toutes ces conſidérations, dans » une délibération, dont je vous laiſſe » toute la liberté pour vous en con- » ſerver le mérite ; j'autoriſe, j'ex- » horte même M. le Marquis de Cur- » ſay à vous prêter le ſecours de ſes » conſeils & de ſes lumieres : votre » docilité fut ſon ouvrage, que votre » bonheur le ſoit également : ſans pré- » tendre à ſes talens, je viens être té- » moin de ſes triomphes ; ſans envier » ſa gloire, je viens partager ſa ſa- » tisfaction, & nous ne voulons l'un » & l'autre d'autre récompenſe que » de vous ſçavoir parfaitement heu- » reux.

M. de Curſay fit auſſi une harangue, où il déploya les mêmes principes avec cette vivacité & cette chaleur qui animoient ſes diſcours. Gafforio lui répondit au nom de la nation avec ſon éloquence ordinaire ; enſuite le Marquis de Chauvelin ſe retira pour laiſſer la liberté des ſuffrages. Une heure après, quatre Députés vinrent lui annoncer, que la nation étoit réſolue à marquer la plus entiere ſoumiſſion aux volontés du Roi. Charmé de la réu-

nion des esprits, il chercha pour la rendre durable, à lui donner de nouveaux liens. Dans cette vûe, il engagea l'assemblée générale, qui étoit représentative de la nation, à prouver, par une démarche solennelle, la sincérité du retour des peuples à l'obéissance de la République; après avoir fait quelque résistance, elle céda aux sollicitations de M. de Chauvelin, & fit une députation de quatre de ses membres à M. le Commissaire général. L'Abbé d'Olmetto l'un des quatre, & chargé de lui porter la parole, le supplia, au nom de tous les nationaux, d'être leur intercesseur auprès de la République, & de lui obtenir le pardon de leur révolte. C'étoit notre Commandant qui leur avoit inspiré cette expression de leur repentir & de leur docilité, dans le dessein de satisfaire le Gouvernement Génois, & de combler ses prétentions. M. de Grimaldi leur répondit d'une maniere très-gracieuse, & leur dit les choses les plus attendrissantes; mais il risqua d'affoiblir les bonnes dispositions, où ils se trouvoient, en les exhortant à consigner, dans un écrit particulier, la même formule de soumission que l'Abbé

d'Olmetto avoit insérée dans sa harangue. M. de Chauvelin eut fort souhaité qu'il eût témoigné une entiere satisfaction de leur démarche. Elle leur avoit beaucoup coûté, & paroissoit d'autant plus décisive qu'elle suivoit de près l'assemblée d'Orezza, où l'on avoit pris la résolution de former un gouvernement indépendant, dès que les troupes du Roi se feroient retirées. Cependant, comme l'affaire alloit bien pour le fond, il dissimula son mécontentement sur cet article, & dissipa l'ombrage que les Députés auroient pû en concevoir. Ils passerent trois jours à Bastia, dînerent tant chez le Commissaire général que chez le Commandant François, & s'en allerent fort contens de la réception qu'on leur avoit faite.

La principale cause des succès d'Oletta fut l'accord que les peuples remarquerent entre M. de Chauvelin & M. de Cursay. Je n'omettrai point ici de parler de M. Guisard de la Rouvere qui partagea leurs travaux; c'étoit un Commissaire des guerres que les Ministres honoroient de leur confiance : il composa un long mémoire relatif à l'objet de la négociation dans

laquelle il avoit été admis. La Cour trouva que cette piéce sentoit trop le *législateur*, & que, pour adopter tous les changemens qu'elle embrassoit, il eût fallu refondre le caractère, les loix & les droits des deux peuples; mais elle renfermoit de très-bonnes choses, qui supposoient dans son auteur un esprit vaste & une imagination féconde en ressources : l'ouvrage étoit écrit avec facilité & avec élégance.

Malgré l'exemple de la totalité de la nation qui faisoit des vœux pour la paix, & dont la conduite étoit conforme aux sentimens qu'elle paroissoit avoir : il s'étoit trouvé des Piéves réfractaires qui, dans les mêmes circonstances, avoient tenté de troubler le repos public, & nourrissoient des germes de rebellion. M. de Chauvelin ordonna une marche pour les réprimer & les faire rentrer dans leur devoir, sur-tout celle de Niolo, qui méritoit une punition éclatante. Elle refusoit de payer les taxes auxquelles les autres contribuoient ; elle avoit commis des désordes affreux sur les terres des Balanois, & les Niolenchi avoient porté l'audace jusqu'à s'attrouper contre M. de la Rosslie,

Commissaire-Ordonnateur, qui étoit allé dans leur pays remplir quelque objet de sa mission. M. de Pedemont & M. de Castro furent chargés de conduire l'entreprise ; les plus considérables des chefs y concoururent avec des détachemens de toutes les Piéves : on envoya M. le Comte d'Ornano au-delà des monts avec le piquet de Vastan, auquel on l'avoit chargé de joindre six cens fusiliers Ultramontains. Il faut observer qu'il les assembla, non en vertu de son ancienne autorité à laquelle il avoit renoncé, *mais* par une commission particuliere de M. de Chauvelin qui, connoissant sa capacité & son crédit sur les peuples, l'avoit retenu en Corse pour l'employer à cette expédition.

Effrayés de cet appareil de vengeance, les Niolenchi envoyerent à la hâte des Députés à Bastia avec le pouvoir de traiter leur accommodement, & avec des ôtages propres à répondre de leur fidélité. M. de Chauvelin, ayant reçu leur soumission, dépêcha en conséquence un contre-ordre à toutes les colonnes, qui devoient le même jour pénétrer dans leur pays par les divers débouchés qui y conduisent.

Le 13 d'Août.

M. d'Ornano en étoit à environ douze milles, lorsque cet avis lui parvint. Il le fit passer incontinent à un de ses cousins, qui menoit une colonne de paysans à la droite, par un autre débouché, à la distance d'environ six milles; pour lui, ayant congédié sa troupe, à la réserve de vingt fusiliers Corses qu'il retint avec le piquet de Vastan, il continua sa marche vers le Niolo, dans le dessein de le traverser pacifiquement, & de ramener à Corté, par le chemin le plus naturel, les soldats François qu'il y devoit conduire. A peine est-il arrivé au pied des montagnes effroyables du Niolo, & veut-il pénétrer dans les gorges, qu'il voit sur les hauteurs une multitude de combattans. C'étoit la division de son cousin qui, n'ayant point reçu le contre-ordre, parce qu'elle avoit fait plus de diligence, étoit aux prises avec les Niolenchi. Ces montagnards qui, en vertu de la capitulation qu'ils venoient de faire à Bastia, se croyoient tranquilles, étonnés de voir arriver une troupe armée sur leur territoire avoient crié aux armes, avoient sonné du cornet, étoient venus attaquer des gens qu'ils regardoient comme leurs enne-

mis. M. d'Ornano, ignorant la cause de ce qu'il voyoit, s'avançoit toujours pour demander des éclaircissemens ; mais les Niolenchi furieux, croyant d'avoir de nouveaux adversaires sur les bras, tomberent en foule sur *lui*, & firent un feu si violent, qu'ils le déterminerent à songer à sa retraite. Il place le Lieutenant François à la tête du piquet, & reste à l'arriere garde avec cinq hommes seulement; pendant qu'il combattoit pour favoriser la marche de sa troupe, il eut son cheval tué sous lui, & un de ses parens blessé à ses côtés. Ces accidens, & l'infériorité du nombre le forcerent de se rendre à une multitude de Niolenchi qui croissoit à tout moment. Dans le premier tumulte, les Ultramontains, & même le piquet François furent désarmés & conduits, ainsi que la seconde division, au village d'Albertaccia, situé au centre du Niolo. Tout-à-coup une douleur profonde succéde à des cris barbares. Les chefs ayant reconnu M. le Comte d'Ornano, & appris combien ses intentions étoient pacifiques, demeurent consternés. Ils ne rompent le silence que pour lui marquer leurs regrets de cette

fâcheuſe rencontre, s'écriant : Excellence, daignez nous pardonner cette cruelle mépriſe. Ils lui donnoient ce titre honorable, ſoit qu'ils ignoraſſent ſa démiſſion de ſon Généralat, ſoit que le ſouvenir d'une ancienne dignité, ſi favorable à la liberté commune, fit ſur eux la même impreſſion que ſi M. d'Ornano en avoit été encore décoré.

A la premiere nouvelle, qu'on avoit fait poſer les armes à un piquet François, M. de Chauvelin, animé d'une juſte colere, fit appeller le Procureur de la Piéve du Niolo qui étoit encore à Baſtia. « Allez annoncer, lui dit-il, » à vos compatriotes, qu'ils prévien- » nent mon reſſentiment, & ſignifiez » leur que, s'ils ne réparent bientôt » leur audace criminelle, je ferai mar- » cher toute la Corſe pour ruiner la » Piéve de fond en comble, & en ex- » terminer les habitans.

Ces menaces terribles étoient néceſſaires pour faire reſpecter les armes du Roi, & pour donner à ces peuples une idée de l'attentat qu'ils avoient commis. M. le Commiſſaire général, inſtruit des détails de cette avanture, & voulant témoigner ſon reſpect pour la grandeur du Monarque, ſeconda

de tout son pouvoir l'indignation du Commandant François. Connoissant la droiture de ses intentions, il s'étoit fait un devoir de les favoriser, & fut bien aise de répondre, par des procédés nobles, aux honnêtetés qu'il en avoit reçues. M. de Chauvelin lui avoit communiqué le plan de cette expédition, avant de faire mouvoir les troupes, & lui avoit rendu, dans toutes les occasions, les égards dûs à sa personne & à la dignité de sa place. Persuadé que les Ministres de deux Puissances, qui conspirent au même but, doivent eux-mêmes, dans l'exécution, identifier leurs desseins, & toujours concerter leurs mesures, il n'usa jamais avec lui de ces défiances & de ces réserves qui ne peuvent que rallentir les opérations, & tôt ou tard altérer la concorde. Toutefois la bonne intelligence, qu'il s'étoit menagée avec M. de Grimaldi, lui eût paru insuffisante s'il ne l'avoit étendue jusqu'à M. le Marquis de Cursay qui, demeurant dans l'Isle, devoit, relativement aux Corses, diriger immédiatement les ressorts de cette grande affaire. Comme il avoit pris soin de captiver son amitié à force de politesses, d'attentions délicates, de

confidences flatteuses, il réussit à le prévenir, autant qu'il l'étoit lui-même, en faveur de M. le Commissaire général. Les moyens, dont il usa pour rapprocher leurs sentimens, furent d'abord si heureux, qu'ils convinrent, sur l'avis que M. de Cursay en ouvrit le premier, de s'expliquer mutuellement de bonne foi, avant de prendre aucun parti sur les difficultés qui pourroient se présenter. Après avoir gagné, par des insinuations politiques, & des considérations personnelles, la confiance de M. de Grimaldi & celle de M. de Cursay; après avoir engagé, par des ménagemens habiles, les peuples à la soumission, & avoir forcé au repentir une Piéve désobéissante, le Plénipotentiaire du Roi alla à Gènes reprendre ses séances avec les Députés du Gouvernement, & mettre la derniere main au projet de pacification.

Dans ces conjonctures trois mille Ultramontains, conduits par M. Luc d'Ornano, s'étoient portés à Vico, d'où ils envoyerent dire aux Commandans François qu'ils n'attendoient plus que leurs ordres pour pénétrer dans le Niolo, & y venger l'honneur

des troupes du Roi. Ils couvroient de ce prétexte imposant leurs animosités personnelles. Le chef intéressé pour son fils, & les soldats pour leurs compatriotes, auroient, au premier signal, fondu sur les Niolenchi, & se seroient baignés dans leur sang avec le plaisir que ces peuples trouvent dans la vengeance.

M. de Cursay, qui aimoit la nation & qui étoit prompt à lui détourner les événemens malheureux, se pressa d'aller à Corté se mettre à portée de dissiper cet orage. Il fit sçavoir de-là ses intentions, que l'on remplit avec autant de promptitude que de ponctualité; tant ces insulaires avoient accoutumé de lui obéir. Les Ultramontains se retirerent, & les Niolenchi, étant venus implorer sa clémence, exécuterent les conditions raisonnables qu'il leur imposa. On élargit les Corses qui avoient été faits prisonniers; le piquet François fut conduit à Corté avec honneur, les plus notables du Niolo, parmi lesquels on comptoit un Grimaldi, un Negroni, & un Aquaviva, offrirent à M. d'Ornano les réparations qu'ils disoient que méritoient son grade d'Officier & son

illustre maison. Content de leur bonne volonté, il leur conseilla une meilleure conduite. Tel fut le terme heureux de cette querelle naissante. M. de Cursay, qui portoit dans toute les parties de l'administration des regards attentifs, crut que l'affermissement de la paix demandoit une nouvelle démarche ; il passa les monts, & fit, avec l'agrément de la République, le replacement des troupes dans les postes qu'elles avoient auparavant occupés, & où, faute d'inspection publique, les brigands trouvoient des refuges. Le Comte d'Ornano l'aida à exécuter cette manœuvre, & reçut quelque tems après une lettre de M. le Comte d'Argenson, qui lui ordonnoit de la part du Roi d'aller joindre son régiment. Il obéit sans regret : ce n'avoit jamais été son dessein d'abandonner le service de France, où il tenoit par goût, & par l'exemple de tant d'illustres Ornano qui sont inscrits dans nos annales ; il n'avoit accepté le Généralat que pour rendre à sa patrie, par l'influence d'une autorité passagere, des services qu'il lui croyoit essentiels. Il est depuis devenu Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis,

A la fin de Septembre.

Commandant du régiment dont il étoit Capitaine, & Brigadier des Armées du Roi.

Outre M. d'Ornano, il y avoit dans l'Isle, en même tems, d'autres Officiers de Royal-Corse qui déplaisoient fort au Commissaire Général, qui les soupçonnoit de former des intrigues. Quelques mécontens qu'ils pussent être du Gouvernement Génois à cause de plusieurs circonstances, il n'arriva point de troubles à leur occasion. Il est vrai que le Chevalier Marengo fut mis en prison tout innocent qu'il étoit, & quoique reconnu pour Officier au service de France ; il est vrai aussi que, n'ayant pas été élargi aussi-tôt qu'il auroit convenu, la Cour jugea que cette satisfaction étoit tardive & d'ailleurs insuffisante : mais M. de Sorba, (*a*) ayant réparé au pied du trône cet affront porté aux armes du Roi, fit évanouir les nuages que cet incident avoit répandu sur les affaires.

Personne n'osoit remuer dans l'Isle, depuis que M. de Cursay avoit distribué ses piquets au-delà des monts ; on

(*a*) Ministre de la République de Gènes auprès de Sa Majesté Très-Chrétienne.

y jouissoit de la tranquillité nécessaire pour la publication du réglement, qui étoit attendu avec impatience. Il ne tenoit pas à M. le Marquis de Chauvelin que cet ouvrage ne fût déja consommé. Il s'efforçoit de ramener les esprits des Députés & de faire cesser leurs contestations. Il y avoit quatre principaux articles sur lesquels ils étoient restés indécis : l'administration de la justice ; les priviléges des villes & des particuliers ; la fixation des biens domaniaux & allodiaux de la République ; le montant & la distribution de la somme que la Corse devoit fournir annuellement pour les frais de son administration. Il sembloit, à ceux qui ne découvroient pas l'enchaînement des circonstances, que M. de Chauvelin auroit dû avoir assez préparé les matieres, avant de faire son entrevûe avec M. de Cursay, pour être ensuite en état de convenir facilement d'un résultat précis & uniforme. Mais les délibérations, dans les gouvernemens Républicains, éprouvent tant de longueurs & de difficultés ; il espéra que, s'il réussissoit auprès des Corses, il auroit plus de facilité pour gagner les Gé-

nois. C'étoit le moyen qu'il mettoit en avant depuis son retour. « Ces in-
» sulaires, disoit-il aux Députés, (*a*)
» ont arrêté le cours de leur rebellion;
» c'est à vous à présent de renoncer à
» de dangereux accroissemens d'auto-
» rité, établissez plutôt votre empire
» dans les cœurs par un réglement sa-
» ge, solide, propre à rappeller la
» confiance; ne vous privez pas à
» perpétuité des avantages que vous
» procure la pacification de la Corse,
» en laissant échapper le moment que
» l'influence de la garantie du Roi vous
» assure. »

Dans le tems qu'il combattoit la résistance des Députés par les raisons les plus persuasives, & qu'il croyoit être secondé de la bonne intelligence qu'il avoit laissée entre MM. de Cursay & de Grimaldi; ils avoient déja rompu l'équilibre par leurs discordes, & se faisoient tous les jours des récriminations nouvelles. La différence de nation & de génie concourut autant que

(*a*) Ces Députés étoient Franco de Grimaldi, & Marie Doria. Le Gouvernement les avoit choisis & autorisés pour traiter avec M. le Marquis de Chauvelin.

la

la difficulté des conjonctures à les brouiller & à fomenter leur antipathie. Il ne m'appartient point de décider, qui eut plus de tort de ces deux hommes, autant distingués entr'eux, qu'ils étoient, par plusieurs considérations, au-dessus du vulgaire. Peut-être que M. de Grimaldi, enthousiaste de sa République dont il étoit le suprême Représentant, étaloit trop la hauteur Italienne; peut-être que M. de Cursay, songeant qu'il avoit à soutenir la gloire d'un des plus puissans Monarques de l'Europe, poussoit trop loin les prétentions Françoises. L'un, scrupuleusement attentif à conserver les droits souverains de Gènes, s'effarouchoit des moindres choses, & prenoit les plus légeres démarches pour des entreprises. L'autre exerçoit une administration trop arbitraire, parce qu'il ne pensoit pas qu'on dût être soupçonneux envers les Officiers d'un Prince qui protégeoit la République, & qui faisoit actuellement servir ses armes à la maintenir dans ses possessions.

Le Marquis de Chauvelin usa de toute sa dextérité pour guérir leurs préventions, & pour aller au-devant

des éclats dangereux : tantôt il écrivoit à M. de Cursay d'éviter les chocs d'autorité avec toute l'adresse dont il étoit capable, & de ne point s'exposer à perdre les fruits heureux de son administration : tantôt il faisoit exhorter M. de Grimaldi à consulter la noblesse de ses sentimens avant de s'arrêter à de vaines disputes ; lorsque le devoir de son ministere l'obligeoit de se plaindre au sérénissime gouvernement de M. le Commissaire général, il laissoit toujours voir combien il étoit fâché de le trouver repréhensible ; d'un autre côté il ménageoit avec soin la délicatesse de M. de Cursay, & s'appliquoit à écarter ce qui pouvoit allumer sa promptitude naturelle. Toutes ces précautions de son zèle ne purent cependant empêcher les funestes effets de leur division. Ils avoient commencé par de petits démêlés sur la presséance, qui, croissant par des contestations graduelles & remplissant leurs subalternes du même esprit de dissension, occasionnerent une action qui pensa coûter du sang & devenir tragique.

Il est nécessaire de sçavoir que M. de Chauvelin avoit fait, de concert avec

M. le Marquis de Grimaldi, des arrangemens qui concernoient la garde du port de Baſtia, & la franchiſe des bâtimens que le premier dépêcheroit en Corſe; il avoit été convenu entre ces deux Miniſtres, qu'on ne pourroit faire viſite dans les bâtimens portant pavillon François, employés au ſervice de la poſte de France pour la Corſe, & que les paſſagers, qu'ils tranſporteroient, ne ſeroient forcés de comparoître devant M. le Commiſſaire général, que lorſqu'ils en recevroient l'ordre du Commandant François en certains cas ſpécifiés. Cependant les Officiers Génois firent placer ſur les bords de la mer des ſentinelles, à deſſein de couper la communication entre les bâtimens privilégiés, & le poſte des François qui fut ainſi maſqué indécemment. A cet affront on ajouta une violence; cinquante hommes de la République ſe placerent en bataille, la bayonette au bout du fuſil, vis-à-vis de notre corps de garde. Le Lieutenant Colonel de Tourneſis, & le Major général furent couchés en joue par ordre des Officiers, déclarant quon feroit feu ſur eux, s'ils perſiſtoient dans l'intention de relever leurs ſentinelles.

Mais aussi-tôt les Piéves du Nébio, de Casinca, de Rostino & des Costieres prirent les armes, & se mirent en marche, criant impétueusement *qu'ils* ne souffriroient pas que les troupes du Roi fussent outragées. Si M. de Cursay eût perdu de vûe, que les *François* n'étoient en Corse que pour les intérêts de la République, s'il n'eût pas arrêté une multitude animée, qui s'étoit déja portée tumultueusement à Furiani, Bastia auroit été en proie à des désordres affreux, & peut-être la destruction de cette ville eût été la suite de cette démarche indiscréte. La Cour de France fut saisie d'indignation à la nouvelle d'un événement qui avoit si fort compromis les armes du Roi, & qui étoit une insulte à la Puissance Françoise. Animée d'un juste ressentiment, Sa Majesté ordonna à M. de Chauvelin de demander pour satisfaction que M. de Grimaldi fìt publiquement des excuses à M. de Cursay, & lui livrât le Commandant du piquet Génois.

On ne balança point à Gènes de promettre la satisfaction que le Monarque demandoit à tant de titres. Les Sénateurs furent d'avis qu'il falloit

appaiser le Roi par le témoignage d'une déférence aussi prompte, que respectueuse. Sur cette délibération, on fit préparer l'esprit du Commissaire général à une obéissance entiere. Cependant l'on mit cette affaire en négociation, comme toutes celles qui se traitent avec les Puissances : dès-lors jugeant que la Cour pourroit adoucir ce que les réparations exigées avoient de rigoureux, M. de Chauvelin se confirma dans la résolution qu'il avoit prise, de garder le secret sur ses dépêches, & de les laisser totalement ignorer à M. de Cursay. Il avoit autant en vûe, de ne point l'exposer à la tentation séduisante de vouloir humilier M. de Grimaldi par des airs de triomphe, que de ne pas donner à la volonté du Roi une publicité prématurée. M. le Comte d'Argenson, Ministre & Secrétaire d'Etat au Département de la Guerre, approuva fort sa conduite, & loua infiniment sa circonspection. Cette approbation, qui venoit d'un Ministre si éclairé, le flatta d'autant plus que les événemens postérieurs justifierent la vérité de ses éloges. La République montra tant de soumission, & le Roi usa tant

de condescendance, qu'il voulut bien se relâcher de sa sévérité. Les Colleges du petit Conseil de Gènes ordonnerent seulement au Commissaire général d'avoir à l'avenir les égards dûs aux Officiers & aux troupes du Roi.

Le Ministere parut satisfait de cette démarche, parce qu'il vouloit écarter les longueurs, & hâter la fin du réglement qui coûtoit déja trois années de travail. Ce n'est pas que M. de Chauvelin n'y eût apporté autant d'activité que de précision : mais il travailloit avec les Députés d'un Gouvernement, dont la constitution politique entraîne des délais sans nombre, & des interruptions continuelles. Accoutumés à temporiser, dans les affaires ordinaires, les Génois devoient renchérir dans cette occasion, où ils craignoient de trop affoiblir les droits de leur souveraineté en cédant trop de terrein, & où ils alloient se lier par des mains plus puissantes que les leur. Cependant les retardemens cesserent, on applanit les difficultés, le réglement fut rédigé & envoyé à Versailles. Lorsqu'on en eut déterminé la forme au conseil du Roi, & qu'on eut ratifié les changemens que M. de

Saint Contest (*a*) avoit trouvé nécessaires, on *le* renvoya à la République, qui laissa passer quatre mois sans faire de réponse. Une lenteur si extraordinaire donna lieu à la Cour de soupçonner que les Génois ne méditassent de nouveaux desseins. En effet, après bien des remises, masquées de divers prétextes, ils déclarerent qu'ils n'accepteroient les réglemens qu'à condition que le Roi retireroit ses troupes de l'Isle, & leur donneroit en échange un subside pour y entretenir quinze cens hommes à leur solde. On fut autant étonné de leur déclaration qu'on l'avoit été de leur silence, & le Ministere l'eût prise pour une défiance injurieuse à la dignité de la couronne, s'il n'avoit démêlé la cause déterminante qui portoit la République à ce changement de système.

Quelque grande que fût sa confiance dans les vûes désintéressées du Roi, elle n'avoit jamais pu se rassurer contre le caractère entreprenant de M. de

(*a*) Ministre & Secrétaire d'Etat au Département des affaires étrangeres : il avoit succédé à M. de Puysieux qui avoit demandé sa retraite.

Curſay. Bien loin de ſe croire fondée à diſſiper ſes anciens ſoupçons, elle ne pouvoit s'empêcher d'en former de nouveaux plus violens encore, en voyant ce Général François exercer dans ſes poſſeſſions un pouvoir abſolu, & former tous les jours des entrepriſes. C'étoient, diſoit-elle, des érections de tribunaux, des exécutions militaires, des machinations ſourdes, une complication de faits dont chacun pris en particulier paroiſſoit peu conſidérable, mais dont l'enſemble & le réſultat lui donnoient les plus mortelles inquiétudes. Elle ne ſe rebuta point de faire ſur ces griefs des repréſentations à la Cour de France par le Miniſtere de M. de Sorba. Nos Miniſtres des affaires étrangeres, qui eurent avec elle des rapports plus directs, partagerent ſes appréhenſions & ſes allarmes. M. le Comte d'Argenſon même, l'ami de M. de Curſay, déſapprouvant ſa conduite, lui en marqua plus d'une fois ſon mécontentement. Il fut ſouvent queſtion de rappeller cet Officier, & de couper court ainſi à des plaintes qui devenoient trop importunes; mais, prévenu par la plûpart des relations que ſon deſpotiſme remédioit aux dé-

sordres, & devoit tourner à l'utilité des Génois, on crut devoir excuser ses écarts en faveur de ses services; de sorte qu'on jugea que la considération, qu'il avoit acquise dans cette Isle, y rendoit encore sa présence nécessaire.

Cependant le Roi, ayant aussi peu d'envie de s'approprier la Corse qu'il avoit beaucoup d'intérêt d'en assurer la possession aux Génois, voulut bien leur accorder un subside, & par ce trait décisif les guérir de toutes leurs défiances. Il y eut pour cet objet une convention entre la Cour de France & la République, où l'on arrêta que l'on publieroit le réglement avant la retraite des troupes du Roi, & qu'avant la publication du réglement, M. de Cursay assembleroit les Corses, & en tireroit un acte de soumission. Le 6 Septembre. 1752.

Ce dernier article étoit une xpédient, que M. de Chauvelin avoit imaginé, pour former vis-à-vis du Roi une sûreté de sa garantie, & pour mettre dans tout son jour la gloire de M. de Cursay, qui, relativement aux insulaires, avoit à force de travail porté cet ouvrage à sa perfection. Connoissant les ressources de son esprit, &

son ascendant sur celui des Corses ; il ne douta point qu'il n'eût à la prochaine consulte les succès, dont il lui avoit donné, & même aux Ministres, des assurances réitérées. Aussi en lui faisant passer le réglement & les ordres du Roi, ne lui parloit-il qu'avec certitude de l'honneur qu'il alloit acquérir.

Mais les événemens démentirent ses espérances ; je ne sçai quelle fatalité entraînoit M. de Cursay vers sa disgrace : on eût dit qu'il ne sçavoit plus faire usage de son habileté, ni de sa pénétration naturelle. Au lieu de fixer la tenue de l'assemblée à *Erbalonga*, ainsi qu'il se l'étoit proposé, afin qu'elle fût plus tranquille, plus libre & moins exposée aux cabales, il change tout-à-coup d'idée, & la convoque à Bastia malgré l'avis de M. de Chauvelin, malgré sa premiere résolution, & tout ce qu'il avouoit lui-même qu'il craignoit des trames des Génois. Cette consulte fut indiquée au 6 du mois d'Octobre pour les Députés du Royaume, & au 14 pour les Procureurs de toutes les Piéves. Pendant qu'elle dura, M. de Cursay resta maître provisionnellement de la police intérieure.

Consulte générale de Bastia. 1752.

Quelques précautions qu'on eût soin de prendre pour le bon ordre de la ville, la discorde ne jetta pas moins dans l'assemblée l'esprit de vertige & de contradiction. Les Génois prétendent que M. de Cursay donna occasion à ces troubles en admettant à la premiere lecture, qui fut faite du réglement chez lui, non-seulement les membres de la consulte, mais encore tous les Corses que la curiosité y avoit attiré. Cette multitude peu maniable, prompte à se prévenir, plus touchée des mots que des choses, se déchaîna contre les points qui lui déplaisoient & lui paroissoient anéantir ses priviléges. Comment arrêter ses emportemens & la ramener à la raison? Elle communiqua si rapidement l'esprit d'effervescence dont elle étoit enflammée, que les plus sages, entraînés au-delà des bornes, résolurent, comme les autres, de s'opposer vivement aux articles du réglement qui allarmoient tant les peuples. De là vint que M. de Cursay essaya sans fruit les voies d'insinuation dont il avoit connu autrefois l'efficacité par une plus heureuse expérience. Il eut beau, secondé de Gafforio son ami fidele, solliciter, pres-

ser les Procureurs de se désister de leur opposition, ils ne répondirent à ses instances que par cette obstination invincible qui leur étoit naturelle. Cherchant ensuite à les attendrir, il les attaqua par des endroits sensibles, en leur représentant qu'ils alloient être cause de sa perte. C'est alors que Santucci élevant sa voix du milieu de l'assemblée, lui dit : « Excellence, je » suis du nombre de vos serviteurs les » plus affectionnés, mais je pense qu'il » vaut mieux qu'un seul périsse que si » c'étoit la nation entiere ; sçachez » que nous vous livrerions plutôt nos » vies pour vous prouver notre amour, » que de vous sacrifier notre liberté.

Tout ce qu'il put gagner sur l'esprit des Procureurs opiniatrés à rejetter l'acte de soumission tel que la Cour vouloit qu'on le signât, ce fut de les déterminer à faire une protestation modérée, & une députation pour supplier la République de modifier les trois articles du réglement qu'ils trouvoient inexécutables : encore ne s'y résolurent-ils que par un excès de complaisance, encore restreignignirent-ils la mission de leurs Députés par un ordre précis de ne hasarder à

Gènes aucun acte décisif de soumission.

Si M. de Cursay eût rendu compte à la Cour des scènes intérieures de la consulte, avec cette noble franchise qui formoit une partie principale de son caractère, on auroit compâti à ses mauvais succès : tout au plus auroit-on pu lui reprocher de s'être inconsidérément rendu garant de la constance & de la fidélité des Corses. Mais, livré à une illusion des plus inconcevables, il se persuada, au moins voulut-il en persuader les autres, que la piéce signée des Procureurs du pays étoit l'équivalent du modele de la Cour, & que par conséquent le Roi devoit en être satisfait : ainsi ne voulant point avouer qu'il avoit échoué, ni proposer de nouveaux expédiens dont il sentoit ce qu'ils auroient eû de frivole, il se détermina au parti bisarre de soutenir qu'il avoit réussi dans ses desseins. Attaché à cette chimere, il annonça à la Cour les prétendus succès de la consulte, & adressa les Députés de la nation à M. de Chauvelin, pour qu'il les présentât à la République. Sans entrer dans aucun autre détail sur les opérations de la consulte, il assuroit

le Plénipotentiaire que la piéce unie au réglement, qu'il lui envoyoit, étoit une acceptation véritable & une soumission entiere aux ordres du Roi.

M. de Chauvelin, étonné de ne voir qu'un acte de protestation à la place d'une acceptation formelle, instruit d'ailleurs que les affaires avoient pris une mauvaise tournure, reçut les deux Députés, l'Abbé d'Olmetto & M. Matra, avec cet air de réserve qui suppose le mécontentement. Il commença par leur dire, qu'il ne sçauroit les regarder comme les Représentans d'un peuple soumis aux ordres du Roi, puisque l'acte même, qui fondoit sa soumission, prouvoit sa désobéissance: il ajouta qu'il n'auroit pas même dû les recevoir, puisqu'ils étoient sans caractère, & leur déclara qu'il ne pouvoit les présenter au Gouvernement, attendu la mauvaise conduite de leur consulte. Ils séjournerent trois jours à Gènes, après lesquels, voyant qu'on ne faisoit pas cas de leur mission, ils se hâterent de quitter une ville, où ils étoient traités sans honneur; mais ils ne voulurent pas partir sans avoir fait une seconde visite à M. de Chauvelin, qui profita de cette occasion

pour leur suggérer les moyens de fléchir le Roi & de mériter leur grace. Prenant un air attendri sur le sort malheureux de la Corse, il leur conseilla d'user de tout le crédit qu'ils pouvoient avoir sur la nation, afin de l'engager à se rassembler au plutôt, & à effacer par une soumission prompte le crime de son infidélité. Il tâcha de les toucher par la peinture vive des malheurs auxquels ils alloient être en proie, si le Roi se bornoit à leur retirer sa protection. Il finit par leur faire voir, qu'abandonnés dans les antres de leurs montagnes, & dans les réduits de leurs forêts, privés de toute communication avec les autres hommes, ils ne leur restoit d'autres perspectives, lorsqu'ils seroient épuisés de vengeance, & las de s'entretuer, que de recourir à la pitié incertaine de leur Souverain irrité.

Les Députés, pleins de dépit du traitement qu'ils recevoient à Gènes, firent peu d'attention à ces réflexions aussi vraies que touchantes : ils ne songeoient qu'à leur vengeance particuliere, & aux moyens de faire voir, à leur retour, combien la nation avoit été outragée dans leur personne. M. de

Curſay, qui étoit l'auteur de leur députation, partagea leur reſſentiment avec ſa vivacité ordinaire : il diſoit tout haut que M. de Chauvelin n'avoit pu ſe diſpenſer de les préſenter au Sénat, & que leur miſſion devoit être agréable à la République, puiſque la ſoumiſſion des peuples aux volontés du Roi ne laiſſoit rien à déſirer. Il tenoit toujours à cette fauſſe époque malgré le cri général des nationaux qui le déſavouoient par leurs clameurs & par toutes les proteſtations qu'ils firent contre le réglement dans une nouvelle conſulte. (*a*) Les tourmens, la mort même, diſoient-ils, ne pourroient leur faire accepter une loi qui menaçoit leur liberté d'une ruine totale : ils en vinrent juſqu'aux invectives, débitant avec aigreur que M. de Chauvelin avoit ſacrifié la nation Corſe aux Génois ; qu'il étoit l'auteur immédiat du réglement & la cauſe du déſordre. Prévenus contre lui par le ſéjour qu'il faiſoit à Gènes, ils oublioient ainſi tous les ſervices qu'il leur avoit rendus. On reconnut bien, dans cette

(*a*) A Vallerustie le 30 Octobre 1752.

rencontre, l'aveuglement & l'ingratitude des peuples livrés à leurs fureurs. Gafforio, cet honnête homme qui les avoit servi toute sa vie, le génie tutélaire de la nation & l'ame de leur assemblée, ne fut point à l'abri de leurs traits mordans. Ils ne rougirent pas enfin d'exhaler leur violence contre le Marquis de Cursay, ce Commandant si chéri d'eux, & qui avoit tant de droit à leur amour & à leur reconnoissance ; quelques-uns eurent l'audace de lui donner des noms odieux, & de tourner en ridicule les caresses avilissantes qu'ils disoient que ses subalternes avoient prodiguées, pour engager les Procureurs à entrer dans ses vûes.

Tous ces mouvemens tumultueux étoient les avant-coureurs de sa disgrace. On lui auroit pardonné, comme j'ai déja dit, d'avoir trop légérement répondu de la soumission des peuples, & d'avoir occasionné par son imprudence les désordres qui arrivoient. Mais le Roi, déja irrité de ce qu'il avoit compromis sa garantie, ne put retenir sa juste indignation, lorsqu'il apperçut qu'il osoit lui en imposer, au point de vouloir faire croire qu'il avoit

rempli ses promesses, & qu'il méritoit des récompenses. Persuadé qu'il devoit la punition de cette témérité à sa gloire & au bon exemple, il donna ordre d'arrêter M. de Cursay en Corse, & de le traduire au Fort quarré d'Antibes. M. le Comte d'Argenson envoya cet ordre au Marquis de Chauvelin qui dressa, pour le faire exécuter, un plan de conduite rempli de prévoyance, & dont les mesures étoient prises avec la plus grande précision. C'étoit le dessein de la Cour que l'on prévint, par une surabondance de précautions, les inconvéniens d'une émeute populaire, qui, si le secret eût transpiré, pouvoit avoir lieu en faveur d'un Commandant dont la nation avoit été jusqu'alors idolâtre. M. de Courcy, (*a*) Colonel de Tournésis, chargé de cette expédition, la mena avec tant de mystere & d'intelligence, qu'on sçut l'événement avant d'en avoir eu le plus léger indice. Il part secrétement de Corté, dont il

(*a*) Il avoit succédé à M. de Cursay qui fit vaquer le Régiment par sa promotion au grade de Maréchal de Camp en 1750.

commandoit la garnison, pour se rendre à Bastia, où le Marquis de Cursay faisoit, en qualité de Général, sa résidence ordinaire. Il lui communique son interdiction ainsi que l'ordre de l'arrêter; &, l'ayant fait conduire sous bonne escorte dans la maison de Caraffa, il notifie aux principaux Officiers, qu'il a arrêté M. de Cursay par ordre du Roi, & qu'il est nommé de la Cour pour commander à sa place. D'ailleurs M. de Courcy s'efforça, par toutes les honnêtetés compatibles avec son devoir, d'adoucir à son prisonnier d'Etat les amertumes de cet accident malheureux. On lui avoit recommandé d'avoir toute sorte d'égards pour un homme de cette distinction; (*a*) mais, de peur que les Corses n'entreprissent de l'enlever & ne causassent du trouble, on lui avoit mar-

M. de Cursay est arrêté à Bastia par ordre du Roi.

Le 9 Décembre. 1752.

(*a*) M. de Chauvelin ne donna point d'ordre à M. de Courcy pour les papiers particuliers de M. de Cursay, sur ce principe que les correspondances de famille & d'amitié doivent être sacrées à tout honnête homme, lorsque les intentions du maître & des raisons particulieres n'obligent pas de les dévoiler.

qué, dans ses instructions, de le tenir étroitement enfermé, & sous une garde renforcée. On ne fit pas cependant le moindre mouvement en sa faveur; les montagnards même apprirent avec indifférence cet événement qui, dans toute autre occasion, les auroit portés à des partis extrêmes. La violence, que M. de Cursay avoit faite à la consulte de Bastia pour l'obliger à envoyer des Députés à Gènes, contre le gré des peuples, avoit affoibli son crédit, & refroidi l'amour dont ils lui avoient donné, tant de fois, des preuves non équivoques. Les Officiers François & les Génois parlerent diversement de cette avanture selon qu'ils étoient plus ou moins instruits, ou plutôt selon leurs préjugés & leurs passions différentes. Il paroît certain que l'indignation du Roi ne portoit essentiellement que sur ce que M. de Cursay lui avoit déguisé les véritables dispositions des peuples; & on ne craint point de dire qu'on s'est trompé à son égard, si on a cru qu'il eût porté ses vûes à la Royauté, & cherché à se rendre maître de la Corse. Il est vrai qu'il avoit donné aux rebelles des espérances trop étendues, & qu'il avoit

compté, par un faux calcul de politique, pouvoir les flatter qu'ils ne rentreroient plus sous la domination des Génois. Mais il est hors de vraisemblance qu'il ait jamais conçu le projet de se faire Souverain de cette Isle, il avoit trop d'esprit assurément pour être capable d'une ambition aussi absurde.

Victime de son caractère impétueux, & d'une suite de conjonctures défavorables, cet Officier général fut conduit au Fort quarré d'Antibes, & au bout d'un mois transféré à la citadelle de Montpellier; six mois après on le tira de cette prison pour le reléguer dans ses terres : le Roi lui permit ensuite de reparoître à la Cour & d'aspirer à ses graces. (a) Il a été successivement Commandant en second dans les Provinces de Bretagne & de Franche-Comté, & a terminé, depuis quelques années, à Paris une vie sou-

(a) M. de Cursay ne devoit pas être regardé comme un criminel d'Etat, mais comme un Officier qui avoit manqué au plus essentiel de ses devoirs. *Lettre de M. le Comte d'Argenson à M. le Marquis de Chauvelin.*

vent traversée par des accidens fâcheux; mais sa mémoire consacrée dans les fastes de la nation Corse y vivra toujours. Ces insulaires, revenus des préventions qu'avoit enfanté un moment de crise, ne rappellent encore aujourd'hui qu'avec attendrissement les années de son administration.

Depuis la détention de M. de Cursay jusqu'au départ des troupes du Roi, MM. de Chauvelin, de Courcy & Gafforio firent des projets & de nouvelles demandes relatives à l'objet de pacification; mais ils ne se livrerent à leur travail que pour se procurer la satisfaction d'avoir épuisé toutes les ressources de leur zèle. Il falloit amener les choses de trop loin pour oser espérer un accommodement prochain. La Cour, en voyant l'impossibilité, tourna ses soins à d'autres objets plus utiles, & fit retirer les troupes Françoises. On remit aux Génois toutes les places que les Corses avoient confiées à M. de Cursay, tant celles, que les Anglois avoient conquises & remises aux rebelles, que les autres, dont les mécontens s'étoient emparés par leurs propres armes. Leur assemblée d'Orezza réclama la pro-

messe du Général François, mais l'infraction de leurs derniers engagemens dispensa la Cour de tenir ceux que M. de Cursay avoient pris à leur égard. Le Roi promit de payer aux Génois le subside stipulé dans la convention du 6 Septembre, qui montoit à deux cens cinquante mille livres monnoie de France; & les Corses, ayant, dans une si grande confusion, méconnu le prix de la médiation royale, toujours extrêmes dans leurs emportemens, toujours infortunés dans leurs révoltes, furent abandonnés à leur délire & à leur obstination aveugle. Ainsi finit cette négociation entamée par MM. les Maréchaux de Richelieu & de Belleisle, & ensuite confiée à M. de Chauvelin qui la conduisit pendant cinq ans avec autant d'activité que d'adresse.

Les rebelles se soutinrent contre la République tant qu'ils eurent à leur tête le fameux Gaffòrio : mais ce Général fut bientôt assassiné par la main d'un Corse, & à l'instigation des Génois, s'il faut en croire les naturels du pays. Il avoit l'ame honnête, un sens exquis : j'ai dit qu'il étoit le plus éloquent des Corses. M. de Chauve-

Gafforio est assassiné.

Le 4 Octobre. 1753.

lin faisoit le plus grand cas de Gafforio ; tous les Commandans François, qui l'ont connu, ont fait l'éloge de sa droiture & de son désintéressement, qualité rare dans un chef qui, pendant plus de vingt ans, a eu le maniement des affaires publiques. Les Corses furent si abattus de sa perte qu'ils se seroient soumis à des conditions raisonnables, si les Génois avoient sçu mettre à profit ces momens heureux : mais, prétendant les assujettir par des coups d'autorité, ils firent mouvoir imprudemment leurs troupes. Aussi-tôt la nation allarmée s'assembla à Corté, rappella ses forces en se voyant réunie, & confondit leurs espérances. Elle songea pour lors à l'élection d'un Général qui fût le gardien de la liberté commune ; de tous les hommes considérables qui l'avoient gouvernée, il ne restoit que le Seigneur Mario Matra, éloigné depuis quelque tems des affaires par dégoût & par des considérations pour sa famille : toutes les voix néanmoins se réunirent en sa faveur, & l'on députa à son château d'Aléria pour le tirer de la vie privée où il s'étoit condamné, & lui offrir le premier rang. Ce poste flatteur

flatteur lui parut, dans ces conjonctures, environné de trop d'embarras & de périls. Plus touché de son repos que de sa gloire, il ne consentit que par complaisance à être du nombre des Magistrats annuels. La situation des affaires fit renouveller souvent ces consultes qui étoient le centre de l'unité nationale, & où l'on vit paroître enfin le fameux Pascal Paoli accompagné de Clément son frere. Ils étoient fils d'Hyacinte Paoli qui, pendant l'expédition du Marquis de Maillebois s'étant réfugié à Naples, y avoit emmené le jeune Pascal qu'il aimoit tendrement, afin de lui procurer une seconde éducation. Cet enfant chéri, qui lui donnoit déja de grandes espérances, continua de répondre à ses soins, embrassa ses projets & consola sa vieillesse. Etant devenu Lieutenant de Grenadiers au service de Naples, il fut ramené par le hasard dans sa patrie, où il conçut le dessein de se faire un nom à la faveur des troubles, & de parvenir s'il pouvoit au comble des honneurs. Trop vif dans son ambition, pour s'arrêter aux gradations lentes des fortunes ordinaires, il franchit les intervalles, & osa lever les yeux jus-

1755. Pascal Paoli se montre pour la premiere fois aux yeux de sa nation.

qu'au Généralat par la disette des concurrens. Il étoit jeune, mais sa jeunesse gracieuse & agréable plut infiniment à la multitude. Il étoit attaché au service d'un Prince étranger & portoit l'uniforme de son régiment, mais c'est précisément ce qui en imposoit aux montagnards. Son pere avoit été Général, il ne falloit pas rendre la dignité suprême héréditaire dans la même famille : mais c'est ce qui lui attira la considération des peuples, qui se souvenoient des grands services que son pere leur avoit rendus. Clément, son frere aîné, qui passoit pour un des plus braves, & qui, par dévotion ou pour se faire des amis, s'étoit affilié au tiers-ordre des Franciscains, pouvoit lui être préféré. Mais Clément reconnut toujours la supériorité que son frere cadet avoit sur lui du côté de l'esprit & du sçavoir ; & le premier à lui rendre hommage, il ne songea qu'à lui faire des partisans. Pascal, avec le talent de la parole, & l'art de plaire à la multitude, ravit tous les suffrages, dès la premiere fois qu'il se présenta à sa nation qui le crut suscité du ciel pour délivrer la patrie. Il fut choisi unanimement pour un

des Magiſtrats de cette année ; & ſon adminiſtration fut ſi agréable, qu'on lui offrit le commandement général. Il eut l'adreſſe de demander à le partager avec Mario Matra qui avoit un parti nombreux, & qui étoit d'une extraction noble & diſtinguée. Ces deux chefs réunis enſemble agirent quelque tems de concert ; mais leurs paſſions inconciliables ne tarderent pas à troubler leur concorde. L'un épris de ſon mérite ne voulut plus avoir d'aſſocié ni d'égal ; l'autre, plein de ſa naiſſance, eut honte de le céder à un homme qu'il croyoit fort au-deſſous de lui : ils ſe ſéparerent, & chercherent à vuider leurs querelles par le ſort des armes : c'étoit l'arbitre ordinaire des différens qui naiſſoient parmi les Corſes, & ſur-tout entre les chefs. Paoli y eut recours d'une maniere qui décela ſon génie : Politique ruſé, il aſſembla ſecrétement ſes parens & ſes amis, afin de ſurprendre Matra & de pouvoir l'arrêter avant qu'il fût averti d'être ſur ſes gardes. Ce complot, découvert par l'indiſcrétion d'un Religieux qui avoit été mis dans la confidence, les rendit plus furieux l'un contre l'autre. Ils ſe mi-

Paſcal Paoli élu Général, demande pour Collégue Mario Matra.

rent tous deux en campagne : M. Matra l'emportoit par le nombre, M. Paoli par la conduite ; le premier avoit plus de valeur, le second plus d'esprit & de connoissance : on en vint plus d'une fois aux mains avec une alternative de succès ; enfin M. Paoli vaincu, après un combat opiniâtre, fut obligé de se réfugier dans un couvent avec les débris de sa troupe, qui ne cherchoit plus qu'à se procurer une capitulation. Il eût été perdu infailliblement si, pendant qu'on parlementoit, il n'avoit été assez habile pour jetter des soupçons sur les sentimens de son rival, en disant qu'il trompoit la nation, & qu'il avoit eu des conférences clandestines avec les Agens de Gènes. Grand nombre des partisans de Matra, qui venoient de vaincre sous ses ordres, le quitterent légérement pour Paoli qui les avoit séduits par les charmes de son éloquence. Prompt à profiter de leur zèle, il alla avec de nouvelles forces attaquer son adversaire affoibli par cette désertion générale, & le poursuivit avec tant de vivacité qu'il eut à peine le tems de gagner son château, d'où la crainte d'être pris le fit sortir avec précipitation.

Il se rendit à Gènes, où il paroît qu'il avoit toujours entretenu des correspondances, & revint peu de tems après rallier son parti & tenter de réparer ses infortunes. Les commencemens de cette seconde guerre lui furent favorables; mais il perdit la vie dans une rencontre, & laissa par sa mort à M. Paoli la libre possession du Généralat.

Mario Matra est tué dans une rencontre.

Cet heureux vainqueur convoqua une diéte ou consulte générale pour y recévoir la confirmation de son emploi, & prendre les mesures les plus propres à lui en assurer la continuité en endormant la jalousie de la nation: c'étoit le moyen de prévenir des cabales toujours dangereuses & funestes à une autorité naissante. Sentant qu'il avoit besoin de flatter les préjugés nationaux, de se rendre populaire, & d'éviter avec soin les moindres apparences du pouvoir absolu, il se détermina à rétablir l'ancien gouvernement, & à paroître limiter son pouvoir par l'établissement d'un Sénat. Cet air de désintéressement, & la médiocrité de sa condition, le rendirent cher aux peuples qui, le voyant élevé au Généralat quoiqu'il ne fût pas de la classe

Pascal Paoli reste seul Général.

des nobles, le traiterent avec les plus grands égards, s'imaginant que les honneurs, qu'ils lui rendoient, rejaillissoient sur eux-mêmes. S'il avoit été choisi dans des familles plus relevées, ils auroient eû à redouter le pouvoir de la ligue dans les affaires du Gouvernement; au lieu que M. Paoli leur faisant moins d'ombrage, sembloit devoir de préférence les protéger contre les plus puissans de l'Isle, & les ménager d'autant plus qu'il avoit besoin continuellement de leur appui pour se conserver dans sa place.

Il n'en eut pas plutôt pris possession, qu'il chercha à se signaler par des réglemens de police, des ordonnances militaires & quelques exploits. Non qu'il eût les inclinations fort guerrieres & le talent des armes; aussi médiocre dans les combats que supérieur en politique, il dut ses succès à la bravoure & à l'intrépidité de son frere, ainsi qu'à la faveur des conjonctures. Ils chasserent les Génois des postes qu'ils avoient en avant, & les tinrent en échec dans leurs places maritimes.

1756. Le 14 d'Août. Dans ces entrefaites, le Roi conclut un traité avec la République de

Gènes, & envoya un corps de troupes dans l'Isle de Corse pour y garder les côtes occidentales & celles du nord, tandis que les troupes de la République défendroient celles du midi & de l'orient. Les Corses resterent sur la défensive, excepté dans les rencontres, & n'oserent point insulter les villes où les Génois s'étoient retirés, encore moins celles que les François avoient prises sous leur protection. Le véritable esprit de la Cour étoit d'empêcher qu'elles ne tombassent entre les mains des Anglois avec qui nous étions en guerre; &, en nous bornant à cet objet, nous ne voulûmes pas nous mêler de tout ce qui pouvoit se passer dans l'intérieur de l'Isle. Les troupes, que nous y envoyâmes, étoient composées de cent canoniers ou bombardiers, & de six bataillons, formant alors quatre mille deux cens hommes. On les distribua à Ajaccio & à Calvi, qui fournit des détachemens à Saint-Florent, Algagliola, l'isle Rousse & Alsiprato. Elles y furent commandées par M. le Marquis de Castries, depuis Lieutenant-Général des Armées du Roi, & Chevalier de ses Ordres, un de nos meil-

M. le Marquis de Castries commande en Corse les troupes Françoises.

leurs Officiers Généraux. On ne fit aucune tentative contre les postes qu'il étoit chargé de défendre. Cette tranquillité lui permit d'exercer sa pénétration sur tout ce qui lui présentoit quelque objet d'instruction & d'utilité réelle. Il remarqua le commerce bisarre qui se faisoit entre ces deux peuples qui se haïssoient mortellement, dont l'un étoit Souverain, & l'autre sujet rebelle. Les Génois, ayant besoin d'argent, ouvroient leurs magasins aux Corses qui avoient besoin de sel & de poudre. Mais les Ministres de Gènes ne toléroient ces relations qu'à l'égard de ceux avec qui elle étoit dans un état de guerre active. C'est ce qui fit distinguer à M. de Castries plusieurs sortes de guerre qui, selon les cas, pouvoient avoir lieu dans ce pays. Une guerre active durant laquelle on se cherchoit pour se combattre, ou pour se dresser des embuscades; une guerre passive où l'on ne s'attaquoit pas à moins qu'on ne se rencontrât au-delà des barrieres, & hors de l'exercice du commerce qu'entretenoit des raisons de nécessité commune; une guerre générale qui entraînoit le gros de la nation;

une guerre particuliere qui ne mettoit en mouvement que certains districts. Après sept mois environ de séjour & d'observation, M. de Castries fut rappellé pour aller servir à l'armée d'Allemagne, où, à la tête de sa division, il remporta une victoire sur le Prince héréditaire de Brunswick.

La Cour le fit remplacer en Corse par M. le Comte de Vaux, qui, connoissant depuis long-tems ce pays, y avoit donné des preuves de sa bravoure. Sa vigilance extrême prévint toute surprise de la part des Anglois; leurs flottes croisoient continuellement autour de l'Isle, cherchant le moment favorable de nous inquiéter dans les places que nous y occupions. Les Commandans de leurs escadres négocierent avec le Général Paoli, & lui proposerent un projet de nous attaquer s'il vouloit armer deux mille hommes, & les joindre à leurs troupes de débarquement : mais leurs négociations demeurerent infructueuses. Il n'arriva d'événemens militaires entre les François & les Corses, que les actions occasionnées dans l'été de 1759 par la retraite de nos six bataillons, à qui la Cour avoit donné or-

M. le Comte de Vaux remplace le Marquis de Castries.

1757. Au mois de Juillet.

dre de repaſſer en France. La coutume de ces inſulaires eſt d'attaquer toujours les troupes qui ſe retirent, dans l'eſpérance de profiter de leur déſordre, & de piller leur bagage. Ayant
1759. appris que les bâtimens de tranſport étoient arrivés pour l'embarquement de nos troupes, ils chercherent à leur dreſſer en divers endroits des embuſcades, & à ſurprendre quelques-uns de leurs poſtes. A peine M. de Vaux eut quitté Alſiprato, où il étoit venu reſpirer un air plus ſalubre, qu'ils s'en emparerent, enleverent tous les effets tranſportables, & renvoyerent ſans armes vingt-cinq fuſiliers du Régiment de Montmorin, qui compoſoient le détachement. Enſuite ils allerent occuper, pendant la nuit, la ſommité des montagnes qui dominent le chemin d'Algayola à Calvi le long de la mer, par où devoient paſſer deux Compagnies Suiſſes. Sur les flancs de ces montagnes, on voit un rocher inacceſſible qui plonge ſur le chemin à la portée du fuſil, & le reſſerre à la mer de la largeur de trois pieds; ils jugerent qu'il leur étoit eſſentiel d'y prendre poſte, & qu'ils pourroient de là, ſans riſquer de leur côté, & avec

un avantage certain, tirer sur les troupes qui passeroient par le défilé, devenu pour elles un piége inévitable. C'est-là qu'ils avoient battu un parti d'Autrichiens pendant l'expédition du Prince de Wirtemberg. Heureusement pour ces Compagnies Suisses, qui étoient en route, M. de Vaux fit occuper par des grenadiers ce poste dangereux, sur le conseil que lui donna M. Dicnatsk, Officier dans le Régiment de Boccard. Les rebelles, surpris d'avoir été prévenus, n'allerent pas avec moins d'audace attaquer les deux Compagnies Suisses, qui venoient d'Algayola, ainsi que les quatre cens hommes que M. de Vaux avoit détachés pour aller à leur rencontre. L'action s'engagea; le feu de part & d'autre fut très-long & des plus vifs. Nous y perdîmes un Officier, quelques soldats; nous eumes plusieurs blessés: le carnage feroit devenu beaucoup plus grand, si le Commandant François n'eût envoyé promptement un nouveau renfort, qui repoussa les Corses, & favorisa la marche de nos troupes. Dès que nos bataillons, destinés à passer en France, furent rassemblés à Calvi, on exécuta

leur embarquement à la hâte pour profiter du premier moment où les Anglois en s'écartant laisseroient la mer libre : cette manœuvre se fit avec tant de célérité, & la traversée avec tant de promptitude, que nos bâtimens échapperent à l'escadre Angloise qui se montra à la vûe de Toulon, lorsqu'ils étoient à peine eux-mêmes entrés dans le port. Le Régiment d'Angoumois, que la Cour avoit envoyé en Corse un peu avant la retraite des autres troupes, demeura à Calvi sous les ordres de M. de Vaux, qui en sortit avec lui en automne lorsqu'il y eut reglé les affaires pour lesquelles on avoit prolongé son séjour.

Les François évacuent de nouveau la Corse.

1759.

Tableau du Gouvernement de Paoli; la profondeur de sa politique.

Cependant le Général Paoli affermissoit, à force de dissimulation, les fondemens de sa puissance sur les débris de la liberté commune. Il avoit pris le masque de toutes les vertus patriotiques, pour établir son Gouvernement d'une façon stable, & qui eût pour but l'estime générale de la nation. Aussi les paysans admirant tout ce qu'il faisoit, l'adoroient, & avoient en ses promesses une confiance sans bornes. Il étoit parvenu à les captiver autant par ses manieres affables & par ses

discours, que par l'appareil de ses vertus factices ; il sçavoit les caresser à propos, & employer toujours dans ses harangues ce style animé & pressant avec lequel il étoit assuré d'enflammer leurs esprits. Obligé d'attiser toujours le feu de leur imagination naturellement emportée, d'occuper leur inquiétude & d'entretenir leur haine contre la République, il leur avoit persuadé qu'il viendroit à bout de chasser tout-à-fait les Génois, qu'il vouloit rendre la Corse une République aussi fameuse que celle de Hollande, & qu'il ne demandoit que du tems pour faire jouer tous les ressorts nécessaires à l'exécution de ses desseins. Non content d'avoir fondé son pouvoir sur cette aveugle confiance qu'il leur avoit inspirée, & dont il disposoit souverainement, il crut encore devoir le consigner dans la nature même de l'administration qu'il établit.

Avant de lui donner toute sa perfection, il médita long-tems les principes de liberté & de gouvernement Républicain déposés dans les histoires des petites Républiques Grecques & des petites Républiques d'Italie, pendant leurs commencemens : outre ces

méditations propres à la trempe de son esprit & analogues à ses vûes, il lisoit tous les jours le Prince de Machiavel, Auteur Florentin, ce précepteur des tyrans, & dont la doctrine est si détestée des peuples. M. Paoli portoit ce livre habituellement avec lui, & goûtoit beaucoup la profondeur de ses maximes : mais il en appliqua seulement, ainsi que de ses autres lectures, ce qu'il crut convenable à son pays & à sa puissance personnelle. Lorsqu'il eut combiné toutes ces idées éparses dans les codes de différens peuples, il en fit un résultat, & eut l'adresse d'en composer une espéce de Gouvernement le plus favorable aux intérêts de son ambition.

Il paroissoit dans les réglemens, dont il fut l'auteur, que l'administration de la justice étoit confiée à des conseils & à des tribunaux qui, dans le fait, n'agissoient que conformément à ses vûes, & lui laissoient toute la partie exécutrice qu'il s'étoit réservée. Il mit à peu près les Piéves à l'instar des Cantons, selon le plan du Gouvernement helvétique, avec cette différence que les Cantons en Suisse forment autant de Républiques particulieres ; au lieu que les

Piéves n'avoient qu'une exiſtence relative, & ne faiſoient enſemble qu'un même corps. Chacune de ces Piéves ſe choiſiſſoit des repréſentans, dont quelques-uns formoient un conſeil ſupérieur; mais ce conſeil n'avoit que l'apparence d'influer dans les affaires publiques. Le Général reſtoit le maître des déciſions, autant par l'empire qu'il avoit ſur les membres du Sénat, que par la précaution qu'il avoit priſe de rendre ſa voix double & prépondérante. Il n'y avoit que trois Sénateurs parmi leſquels il étoit immanquable qu'il n'eût au moins un partiſan dévoué. Dans la ſuite il parvint au point de ſe faire donner des pouvoirs ſans bornes, & l'on peut aſſûrer que ſa volonté étoit devenue l'unique loi de ces inſulaires.

Sa politique féconde en moyens, lui en fournit d'infaillibles pour ſoutenir & perpétuer le deſpotiſme le plus décidé, ſans trahir l'effet des faſcinations dont il cachoit aux peuples l'eſclavage où il les réduiſoit. Comme tous les emplois & toutes les places dépendoient de ſon choix, ou de l'approbation du choix des Piéves, tous ceux qui y arrivoient étoient ſes amis ou ſes créatures. Il ſe les atta-

choit en les élevant de dignités en dignités, & en leur faisant des donations de biens confisqués sur des nobles Génois, & sur des domaines ecclésiastiques. Les honneurs & l'argent, dispensés à propos, furent les deux appas qui lui attirerent les chefs particuliers & les Peres des Communes. Aussi aucune conspiration ne pouvoit se tramer, rien ne se faisoit nulle part qu'il n'en fût, sur le champ, averti par des rapports fidéles. Ses amis, répandus par-tout, devinoient & troubloient les complots de ses adversaires, qui se dégoûterent enfin d'intriguer vainement contre son autorité. A l'égard de ceux qu'il ne put jamais, par ses manéges, intéresser à la conservation de sa gloire, il parvint à s'en faire redouter, & à les forcer, par la crainte, de garder le silence sur leurs sentimens; de façon que, tant que son regne a duré, on n'a pas trouvé un seul Corse qui ait osé en dire du mal, même parmi ceux qu'on sçavoit lui être décidément opposés. Si quelqu'un de ses partisans lui devenoit suspect, il travailloit aussitôt à le décréditer & à le perdre. Pour mieux cacher l'exécution de ses

projets terribles, il feignoit d'être alors bien disposé en sa faveur, & commençoit même par lui accorder des graces : ingénieux à procurer sa perte, sans qu'il parût l'avoir résolue, il en faisoit rejetter l'odieux sur ceux qui, sous le spécieux prétexte de la vindicte publique, étoient les instrumens de sa vengeance particuliere.

Doux en apparence, il s'est porté aux exécutions les plus atroces, quand il s'est trouvé une fois dans des circonstances épineuses : mais c'est parce que ces sacrifices étoient nécessaires au maintien de sa puissance. Comme il étoit vertueux à certains égards, plutôt par ambition & par raison d'Etat, que par amour pour la vertu, il fut cruel plutôt par nécessité & par politique, que par habitude & par caractère; il a même toujours gouverné avec douceur, lorsque, voyant son autorité respectée, il n'a eu à craindre ni rivaux, ni trahisons, ni catastrophes. Ambitieux habile, il ne songeoit alors qu'à façonner les peuples à la pésanteur du joug, & ne s'occupoit essentiellement que de la réforme des mœurs & de la manutention des loix. Il sçavoit combien ces deux choses sont avanta-

geuses aux Princes, & comptoit y trouver les sauve-gardes de sa fortune, lorsque le tems & des événemens heureux auroient, en quelque façon, légitimé sa puissance. Il veilloit à la sûreté des citoyens, & poursuivoit les meurtriers; on ne vit plus tant d'assassinats pour cause de vengeance; il fit rendre la justice distributive avec exactitude & sans acception de personne : quand le bon droit étoit foulé aux pieds, & qu'on entendoit les cris de l'innocence opprimée, c'étoit moins sa faute que celle de ses subalternes qui abusoient quelquefois de leur autorité.

Après avoir remédié, autant qu'il put, aux désordres, il s'appliqua tout entier à éclairer les peuples & à délivrer leur génie des ténebres de l'ignorance. Il établit une imprimerie & une espece de college à Corté : pensant à faire des établissemens à mesure qu'il en acquéroit les moyens & les ressources. Quoique l'argent fût un peu abandonné aux différens chefs de l'Isle, il voulut pourtant former une caisse publique dans laquelle il fit verser les impositions & tous les revenus domaniaux. L'isle Rousse lui valoit cent mille liv. pour

droits de sortie des seules huiles. Tous ces produits composoient un fond qu'il administroit avec la plus grande économie pour l'affermissement de son autorité, & pour le bien de l'Etat. On prétend qu'il a fait ensuite des réserves considérables, & qu'il a beaucoup placé sur différentes banques de l'Europe. Je ne suis point encore à cette partie de son histoire, & d'ailleurs je n'avancerai rien qui ne soit parfaitement avéré. Guidé par ce principe, je n'ai pas même voulu adopter cette opinion générale à Rome, dans toute l'Italie & en Corse, qu'il n'étoit pas l'auteur des discours qui ont couru sous son nom, & qu'il les avoit fait composer par un Religieux Servite de la Balagne. Je crois bien que ce Religieux habile, & peut-être plus lettré que M. Paoli, pouvoit lui être utile par son érudition, & même le décharger d'une partie du travail auquel il n'avoit pas toujours le tems de vaquer; mais il n'est pas moins vrai que M. Paoli possede supérieurement le talent de parler, ainsi que celui d'écrire. Je lui dois cette justice d'assurer que, s'il n'eût point attenté à la liberté de sa nation, il avoit tout ce qu'il falloit pour régner avec gloire,

tant qu'il auroit été en paix : une éloquence à qui rien ne résistoit, beaucoup d'esprit, de cet esprit de finesse qui est l'appanage des Italiens, & qui étoit propre à son espece de gouvernement, une application soutènue aux affaires publiques, de la constance pour vaincre les dégoûts attachés à une autorité précaire, assez de hardiesse pour concevoir des projets difficiles & hasardeux, assez de ressources pour en procurer l'exécution : mais il manquoit totalement de cette bravoure le soutien des Etats naissans, & si nécessaire vis-à-vis d'une nation belliqueuse, qu'elle ne peut être suppléée par aucune autre qualité. On ne l'a vû dans aucune action à la tête de ses compatriotes, il se tenoit toujours en arriere, & ne manquoit pas d'être le premier à faire retraite dès qu'il voyoit le succès douteux. Il disoit pour justifier ces précautions, que c'étoit une imprudence à un Général de s'exposer comme un soldat, & qu'il étoit obligé de se conserver pour le bien de ceux à qui son commandement étoit nécessaire. Cependant toute sa conduite a fait voir qu'il ne cherchoit qu'à fixer son despotisme, & qu'il vouloit moins

l'utilité & le repos de sa patrie, que la perpétuité de son Gouvernement. S'il eût été naturellement cruel, familiarisé avec les exécutions sanguinaires, il eût ressemblé à cet Anglois fameux qui étoit l'oppresseur & le tyran de sa patrie sous le nom de Protecteur de la liberté. J'aurai occasion de mieux développer le caractère du Général Paoli dans le récit des faits que le dernier Volume renfermera : je ne m'écarterai jamais de cette impartialité prescrite à un Historien qui doit s'élever au dessus de toute espéce de prévention.

Heureuse cependant la Corse d'avoir passé sous la domination de notre Monarque, & d'avoir vû terminer ses jours de trouble & d'anarchie. Unie autrefois au Domaine de la couronne, elle ne doit point se regarder comme étrangere dans l'Empire François qui l'a protégée de tous les tems, & qui vient de lui ouvrir les sources du bonheur. Ce n'est pas pour lui faire sentir le poids de sa grandeur qu'il l'a mise au nombre de ses Provinces; mais pour la tirer de la barbarie indigne d'elle, où une suite de guerre & de désolation l'a malheureusement

entretenue. J'ai toujours remarqué, en parcourant ses annales, qu'elle avoit besoin, pour être heureuse, d'un Prince puissant; que le pouvoir d'un seul & la fermeté du Gouvernement Monarchique étoient le plus convenables à sa situation & même à l'inquiétude de son caractère; & que, révoltée contre tout ce qui avoit l'air de la tyrannie, elle se plaisoit au joug d'une autorité sage & modérée. C'est la destinée que la révolution des événemens lui a amené, & qui étoit si desirée des anciens Corses; elle comprendra toujours plus, par l'heureuse tranquillité dont elle jouira, qu'une raisonnable & douce sujétion est cent fois plus avantageuse aux peuples, qu'une liberté qui dégénère en licence, & qui, à la fin, se détruisant elle-même, se change en servitude.

Fin du Livre septieme.



PRÉCIS HISTORIQUE DE LA LÉGISLATION DE CORSE,

Depuis ses commencemens jusqu'à la derniere époque où le Roi de France a acquis la souveraineté de cette Isle.

Les Corses, barbares dans leur origine, ainsi que les autres nations, n'eurent point alors de loix, ou n'en eurent que d'inconstantes comme leur caractere : soumis à plusieurs peuples puissans qui les subjuguerent succes-

ſivement, ils retinrent quelque choſe des coutumes & des loix de leur vainqueur; mais on ne voit point que ces coutumes & ces loix éparſes & diverſes aient jamais formé dans cette Iſle un corps légiſlatif & ſubſiſtant.

Le Gouvernement municipal eſt celui dont on reconnoît mieux les traces dans les différens changemens que les guerres civiles & étrangeres ont apporté dans les loix de ces peuples.

Les premieres traces connues de la légiſlation Corſe.

Mais le premier moment où l'on peut parler avec certitude de leur légiſlation, eſt en 1345, lorſque les Barons ſe ſoumirent à la République, qui régnoit déja ſur tous les pays des terres des Communes. L'on vit alors s'établir dans cette Iſle deux eſpeces de loix, & deux formes de Gouvernement différentes; l'une, ſous le nom de Statuts de Corſe, étoit adoptée dans les terres des Communes; l'autre, ſous le nom de Loi féodale, fut conſervée dans toutes les Baronnies. Il eſt dit expreſſément dans cette derniere, que le Baron & les Podeſtats jugeoient enſemble les affaires civiles & criminelles de peu de conſéquence; mais que dans les affaires civiles & criminelles très-graves, ils

ils étoient obligés d'appeller l'Arringo, c'est-à-dire le petit Conseil, composé de quatre Officiers municipaux élus par le peuple. On pouvoit avoir recours par appel au grand Conseil, composé des Barons & de tous les chefs de famille (*a*). Ce grand Conseil avoit seul le droit de changer les loix & d'établir les impositions; mais il paroît que les Barons jouissoient de celui de faire la paix ou la guerre, & de prêter l'hommage à la République (*b*), dont la souveraineté paroît avoir été généralement reconnue, malgré les guerres continuelles qu'elle eut à y soutenir contre divers Seigneurs.

Nouveau Gouvernement établi par la Maison de S. George.

Les Procurateurs de Saint-George qui établirent dans cette Isle une nouvelle forme de gouvernement, en 1450, conserverent aux Barons leurs seigneuries, leurs droits & leurs privileges.

On ne connoît point exactement les conventions qui furent arrêtées avec les terres des Communes; les dépôts

(*a*) Statuts féodaux & civils, ch. 65. Statuts criminels, ch. 68, 72, 75.

(*b*) Pacte entre l'Officier de S. George & les Seigneurs de Marry.

des titres publics ont été si souvent exposés aux ravages de la guerre, qu'il ne s'en est presque point conservé.

Philippini rapporte dans ses Annales quelques particularités qui, jointes aux principes de la coutume, servent à prouver que le Gouvernement municipal, est celui que les Corses ont toujours cherché à maintenir.

Chaque Piéve nommoit tous les ans, ou tous les deux ans, le Podestat & Pere des Communes, qui jugeoient pour le civil.

Chaque jurisdiction, chaque ville élisoit ses Juges, Commissaires ou Lieutenans particuliers dépendans du Syndicat général, qui étoit composé de six élus Corses, dont trois Caporaux ou Nobles, & trois du Peuple avec trois Génois nommés par l'Office de Saint George.

Ils jugeoient avec une autorité égale sur les appels, sur les desordres qui leur étoient déférés, & s'opposoient aux concussions.

Enfin la Nation en général étoit représentée par ses Députés, qui se rassembloient ordinairement à des époques fixes, ou lorsque des circonstances pressantes l'exigeoient,

L'Office de Saint-George nommoit tous les deux ans un Gouverneur général ; & les Députés de chaque Pieve & Jurisdiction se rassembloient alors pour élire douze Conseillers ou Représentans généraux, dont six Caporaux ou Gentilshommes, & six du peuple, décorés du titre de Nobles. Réunis avec le Gouverneur général, ils prononçoient sur tous les Réglemens, tant économiques que politiques, & jugeoient au criminel en dernier ressort.

Les Baronnies d'au-delà des Monts, conserverent leurs droits & leurs privileges.

Quoique les Mémoires du temps n'entrent jamais dans des détails suivis de cette administration, il est cependant aisé d'y reconnoître celle de l'ancien gouvernement de la République de Gènes, où il étoit d'usage qu'un Préteur étranger, secondé d'un nombre de Citoyens élus par le Peuple, & tous décorés du titre de Nobles, régloient le suprême Gouvernement.

Quant aux Impositions ou Subsides, les Historiens ne font mention que de la Taille qui étoit par famille, & fixée à un demi-florin d'or de ce temps-

là, monnoie de Gènes; & l'on doit obſerver que cette ſomme qui paroîtroit peut-être modique aujourd'hui, devoit être très-onéreuſe au peuple, puiſqu'elle excitoit ſouvent des murmures, & quelquefois des émeutes.

Cette forme d'adminiſtration fut cependant maintenue pendant plus d'un ſiécle, les mouvemens des Barons & de quelques Pieves particulieres n'ayant pas été aſſez conſidérables pour interrompre la paix & la tranquillité publique, depuis l'an 1400 juſqu'en 1553, époque où commence la grande révolution dite de *Pietro Dornano*, envoyé par Henri II, roi de France, dans l'objet d'exciter une diverſion puiſſante contre les Génois, qu'il vouloit punir d'avoir embraſſé le parti de Charles-Quint. Philippini rapporte que les François conſerverent la même forme de gouvernement.

On continua d'élire tous les ans douze Députés, qui nommoient les ſujets pour les Syndicats, parmi leſquels on mêla quelques François au lieu de Génois; il y avoit auſſi un Préſident, ou Auditeur général pour

les appels (*a*) ; c'étoit M. de Panisse, de la ville d'Avignon.

La paix & le traité de Cambrai firent rentrer toute la Corse sous la domination de Saint-George ; il y fut stipulé que les Corses ne seroient point inquiétés ni recherchés sur le passé, & qu'ils jouiroient paisiblement de leurs droits & privileges ; mais on n'exécuta ces conventions que pendant les deux premieres années. Dès la troisieme, Saint-George avoit rétrocédé ses droits sur la Corse à la République, qui y envoya, en 1562, un Commissaire général, & tout l'ordre de l'administration fut bientôt changé. Cependant la République laissa continuer encore l'élection des douze Députés pour l'en-deçà des Monts ; elle en joignit même six pour l'au-delà des Monts, où presque toutes les Seigneuries & Baronnies avoient été éteintes & détruites ; mais il ne resta bientôt à ces Députés que le titre de Nobles, sans participation au gouvernement ; les soins & l'attention que les Génois ne cesserent d'apporter pour

La Maison de Saint-George rétrocede ses droits à la République, & l'administration est changée.

(*a*) Philippini, liv. 9, pag. 343.

faire diriger les élections sur des sujets de basse extraction & de peu de capacité, les firent tomber dans un tel mépris, que les familles considérables ne voulurent plus en être. La Chambre Syndicale fut augmentée jusqu'au nombre de huit pour les Corses, & réduite à deux pour les Génois ; mais les Corses n'avoient de voix que pour les causes civiles, & avec la condition que les huit ensemble ne valoient que les deux Génois. On en vint peu-à-peu (a) jusqu'au point de ne les plus appeller ; on donna même aux Corses, dont on craignoit l'esprit remuant, l'exclusion de tout emploi économique, de justice & de gouvernement dans tous les Etats de la République, & on s'empressa d'attirer hors de l'Isle les familles considérables qui auroient pu soulever le peuple, & faire des partis.

La forme d'administration & de gouvernement que les Génois établirent peu-à-peu, mérite d'être rapportée. On l'a extraite des Statuts civils & criminels, conservés à Bastia, & très-

(a) Loix Syndicales pour l'année 1617.

bien traduits en François par M. Serval, Avocat au Conseil souverain de Corse : nous croyons qu'il est à propos de marquer l'époque des loix, avant d'en donner l'analyse.

Lorsque la République eut, par la paix de Cateau-Cambresis, recouvré la souveraineté de Corse, trouvant que les anciennes loix étoient les unes insuffisantes, & que les autres avoient besoin de modification, elle se proposa de les réformer, & de composer un nouveau Code, qui comprît toutes les matieres, tant civiles que criminelles. Le dessein en fut communiqué aux Corses, qui y concourant de leur part, envoyerent à Genes le Pere Antoine de Saint-Florent, & le noble Jean-Baptiste-Antoine dalla Serra, en qualité de Directeurs & de Députés généraux, afin de travailler conjointement avec ceux qui seroient employés à cet effet par la République. MM. Jean-Baptiste Fiesco, Docteur, Dominique Doria, & François Fornari, furent honorés de sa confiance. Ce dernier étant mort pendant ce travail, on lui substitua Christophe Fornari. Après une longue discussion, ils produisirent, de concert avec les deux Députés de

la nation, les Statuts civils tels qu'ils exiſtent aujourd'hui, au nombre de cinquante-ſept articles ou chapitres, & les Statuts criminels qui en contiennent quatre-vingt. On les rédigea en Italien dans un ſeul & même volume, à la tête duquel les Doge & Procureurs de la République mirent, le 7 Décembre 1571, un decret portant qu'à commencer du premier Février 1572, leſdites loix ſeroient ſuivies & exécutées dans toute l'Iſle, annullerent toutes celles qui avoient eu lieu juſqu'alors, à l'exception des privileges & conceſſions particuliers des villes de Calvi & Bonifacio, qui n'avoient pas été non-plus compriſes dans les loix générales que les Procurateurs de Saint-George avoient promulguées.

Comme ces nouveaux Statuts avoient été rédigés avec ſoin par des gens ſages, expérimentés, & par de ſavans Juriſconſultes, il n'y avoit preſque point d'articles dont l'exécution ne fût utile au pays; les Corſes les plus éclairés, & qui ont étudié en droit à Boulogne, à Piſe, & autres villes de terre-ferme, conviennent qu'elles ſont très-ſages, conformes aux principes généraux de la juſtice, & aux beſoins par-

ticuliers de la nation, excepté celles qui regardent quelques parties de l'administration, dont ils se plaignent beaucoup. Par exemple, celles qui attribuent un pouvoir sans borne aux Commissaires généraux de la République : on jugera s'ils ont raison par l'exposé que nous allons faire ici.

Le grand Conseil de Gènes élisoit, tous les deux ans, un Gouverneur général de l'ordre des Sénateurs, avec pleine autorité pour toutes les parties de police & de finance; il étoit Juge de premiere & derniere instance à la Jurisdiction de Bastia, & par appel de toutes les autres Jurisdictions de l'Isle. Sa présence en chaque endroit, faisoit cesser toute autre autorité (*a*). Le seul Gouverneur avoit en Corse le droit *della Spada ou di Sangue*; c'est-à-dire qu'il jugeoit seul de toutes les causes criminelles; & quoiqu'il y eût des occasions où l'on pût appeller des Sentences civiles au grand Conseil de Gènes, on ne le pouvoit jamais pour le criminel (*b*). Il avoit droit de con-

(*a*) Statuts civils, ch. 1 & 13.

(*b*) Statuts criminels, ch. 8.

damner à la corde, aux galeres, au pilori, au fouet, sans aucune formalité, ni preuve juridique, mais *ex informatâ conscientiâ*; il donnoit des sauf-conduits de *non procedatur*, sans être obligé d'en rendre compte; il appelloit à lui les instances & les causes portées à des Tribunaux inférieurs; prononçoit seul sur ce qui intéressoit le commerce, & accordoit ou refusoit à son gré tout droit d'importation & d'exportation; il disposoit enfin des revenus publics, & n'étoit obligé de rendre compte qu'en retournant à Gènes à l'expiration des deux années de son commandement.

De ce pouvoir illimité & despotique des Gouverneurs, il ne pouvoit résulter que la destruction des malheureux Corses; la haine de ce peuple contre les Génois augmentoit chaque jour; mais il étoit désarmé, ne pouvoit communiquer avec aucune nation étrangere, & n'avoit plus de chefs.

Les assassinats étoient tolérés: on rapporte mille exemples où les graces, où la promesse de laisser le crime impuni, étoient vendues d'avance.

La plupart de ces Gouverneurs ou

Commissaires généraux n'étoient point délicats sur les moyens de s'enrichir, & ne songeoient qu'à satisfaire leur avidité, sur-tout ceux dont la fortune étoit délabrée, & qui sollicitoient ces emplois pour la rétablir. Toutes les fonctions, représentatives, sont à Gênes entre les mains des Nobles : on y distingue deux sortes de Noblesse ; l'une décorée & opulente ; l'autre pauvre & avilie. Les Nobles du premier ordre, en général, ne regardoient le gouvernement de la Corse, que comme un moyen d'accumuler leurs richesses, au moins d'épargner leur patrimoine, & comme un degré nécessaire pour arriver aux dignités sédentaires de l'Etat. Les Nobles du second ordre, dont le desir d'acquérir égaloit la misere, étoient pour la plupart incapables de gouverner avec équité & désintéressement. C'est leur indifférence pour le bien public, & l'abus qu'ils faisoient de leur autorité, qui, en trompant les vues sages du Sénat, a si fort décrié la puissance de la république, & occasionné les rebellions. Il y a eu parmi les Ministres Génois, des ames grandes & généreuses, qui se sont occu-

pées du soulagement des peuples, & qui ont pris soin de s'en faire aimer. Mais, ainsi que dans tous les autres pays, ce n'étoit pas le plus grand nombre, la courte durée de leur gouvernement, que la constitution politique des Génois rendoit nécessaire, a été une principale cause de la mauvaise administration des uns, & du peu de succès que celle des autres avoit ordinairement. Les Gouverneurs avides se pressoient de contenter leur cupidité par des voies souvent odieuses & injustes ; & ceux qui étoient vertueux, n'avoient pas le temps de voir mettre tous leurs bons desseins à exécution.

Le Gouverneur général avoit deux Vicaires élus, ainsi que quelques autres Officiers, par le grand Conseil de Gènes ; ils devoient être Nobles, afin de pouvoir être Vicè-Gérents en cas d'absence ou de mort du Gouverneur. Les deux Vicaires étoient Juges de premiere instance à Bastia.

Il y avoit un noble Génois pour Gouverneur dans chacune des villes d'Ajaccio, Calvi & Bonifacio, sous le nom de Commissaires de la République ; & dans les Jurisdictions de

Corté, Algayola, Rogliano, Aléria, & Vico. Il y avoit des Lieutenans choisis aussi parmi les nobles Génois & Juges de premiere instance dans le civil; mais quant au criminel, ils n'avoient que le droit de faire l'instruction du procès qu'ils devoient envoyer aux Vicaires généraux : ceux-ci le rapportoient au Gouverneur général, qui prononçoit seul la Sentence.

Les Notaires, les Avocats, les Trésoriers, & tous les Employés pour l'administration publique devoient être Génois. Cependant les quatre villes de Bastia, d'Ajaccio, de Calvi & de Bonifacio avoient conservé des Magistrats de Police, & la ville de Bastia, par un privilége particulier, avoit un Podestat qui recevoit en premiere instance les causes des habitans de la Jurisdiction. Cette dignité avoit été autrefois honorée par ses priviléges, & par l'étendue de ses pouvoirs. Elle donnoit le droit de présider à l'élection des Députés de la Nation; mais comme elle devoit être remplie par un Corse, les Génois les avoient presque tous abolis.

Malgré cette décadence générale, les villages avoient cependant conservé le droit de nommer un Podestat &

deux Peres des Communes destinés à représenter la Communauté ; mais ils ne servirent plus qu'à faire exécuter les ordres des Supérieurs.

On élisoit même un Capitaine d'armes dans chaque Piéve, quoiqu'il fût défendu, sous peine de la vie, d'en garder chez soi.

Les Fiefs & Baronnies qui subsisterent encore après la guerre, furent regardés comme biens allodiaux ; cependant ils conserverent l'usage des loix féodales lombardes, & les Seigneurs ou Barons jugeoient en premiere instance, avec les Elus, toutes les causes criminelles, qui étoient renvoyées ensuite au Gouverneur général pour la Sentence.

Il n'y avoit d'autres impositions que la Taille, qui se payoit également sans aucune différence entre les pauvres & les riches ; les habitans des villes, les Seigneurs de Fiefs & les douze Députés en étoient seuls exempts.

L'administration en étoit à ce point, lorsqu'en l'année 1728, l'augmentation des impôts de vingt sols par feu, & la misere des peuples les engagerent à une révolte presque générale. La République les ayant réduits par le

secours des troupes impériales, convint le 25 Janvier d'un Réglement qui fut fait sous la garantie de l'Empereur, au moment où les Autrichiens se retirerent de Corse pour la guerre d'Italie. Ce Réglement qui avoit pour base de faire rentrer les Corses dans une partie de leurs anciens droits & privi-léges, ne fut point exécuté. Ces peuples ayant repris les armes, la République eut recours au Roi de France, qui y fit passer un corps de troupes en 1738, sous les ordres de M. de Boissieux. Ce Commandant parvint à faire une espece de traité avec les Corses, qui lui avoient envoyé des députés & des ôtages; & la République fit publier en cette occasion un Edit le 18 Octobre, sous sa garantie du Roi & de l'Empereur.

Réglement garanti par l'Empereur Charles VI.

Garanti ensuite par l'Empereur & le Roi de France.

Mais il ne fut point agréable aux Corses, & demeura sans exécution. M. de Maillebois, successeur de M. de Boissieux dans le commandement des troupes, en proposa un autre auquel on ne mit la derniere main que sous le Sénateur Justiniani, envoyé à cet effet en qualité de Commissaire général: c'étoit une confirmation de ceux de 1733 & de 1738, & une extension des

Perfectionné sous le Sénateur Giustiniani.

privileges qu'on y accordoit. Nous allons marquer les changemens que l'on fit à l'administration.

Le changement que l'on y fait à l'administration.

On convint, 1°. qu'on érigeroit un tribunal de Juges étrangers pour les appels & pour l'instruction des procès au criminel, afin que si la Sentence n'étoit pas approuvée par le Gouverneur général, la décision pût être envoyée au suprême Magistrat de Corse à Gènes (*a*).

2°. Que le Gouverneur général ne seroit plus juge de premiere & derniere instance dans le civil; mais seulement par appel de la Sentence des Juges étrangers (*b*).

3°. On mit des bornes à l'autorité du Gouverneur général; il lui fut défendu de proroger & suspendre les causes civiles; de donner des Decrets de *non procedatur*; d'accorder des graces ou sauf-conduits, & de condamner *ex informatâ conscientiâ* (*c*). On promit au peuple d'ériger un ordre de

---

(*a*) Loi du 7 Janvier 1734, rapportée dans le Réglement.

(*b*) Réglement de 1733.

(*c*) Ibidem.

Noblesse, qui seroit inscrit à la matricule de Gènes (*a*), de nommer des Corses à quatre des petits Gouvernemens de l'Isle; savoir, Corté, Aléria, Vico & Sartene; de donner aux Corses l'Evêché d'Aléria, qui seroit divisé en deux [pour le rendre sans doute moins considérable], & ceux de Sagone & de Nebio; on leur donna aussi les quatre Chancelleries ou Notariats des quatre susdits gouvernemens; on convint enfin de ne point faire de nouvelles impositions, ni de changement aux loix, sans le consentement des députés de la Nation; & cet article plut infiniment aux Corses, parce qu'il les ramenoit à leurs anciens priviléges.

Mais on n'observa rien encore de ce Réglement, sur lequel les esprits ne purent pas se concilier. Les Gouverneurs généraux continuerent d'agir despotiquement; les Juges étrangers furent bientôt renvoyés; la promesse pour le rétablissement de la No-

---

(*a*) Il est à remarquer que depuis 1553, les Génois n'avoient fait aucun Noble en Corse.

blesse fut oubliée, & les Corses ne conserverent que les petits Gouvernemens & les Chancelleries de l'intérieur, où les Génois n'oserent *jamais* aller les inquiéter.

On vit renaître les assassinats que les Gouverneurs entretenoient par le déni de toute justice; les peuples établirent alors un Conseil de Régence pour remédier à ces désordres. On fit renaître ensuite de meilleures espérances. M. de Chauvelin & M. de Cursay entamerent une négociation, qui dura plus de quatre années. Mais elle échoua à la Consulte de *Bastia*, après laquelle M. de Cursay fut disgracié.

Les trois articles qui révolterent tant les Corses à la consulte de Bastia, & qui causerent la disgrace de M. de Cursay.

Trois des articles du Réglement, qu'on proposa aux Corses dans cette occasion, leur parurent inexécutables. Le premier, concernoit la limitation de l'autorité des Préteurs. Le second, regardoit l'étroite étendue des bornes du pouvoir de la Rota en matiere civile. Le troisieme, contre lequel ils se déchaînerent le plus vivement, étoit la progression successive des impositions par les quatre époques consécutives de lustre en lustre, exposées dans les quatre tableaux.

M. Guisard, Commissaire des Guerres, avoit donné le plan de cette augmentation graduelle de la Taille. Le Marquis de Cursay ayant goûté le fond de son système, l'avoit plié à ses propres combinaisons. M. de Chauvelin avoit adopté les calculs de M. de Cursay, après avoir été d'un avis différent sur quelques articles. L'idée de ce système étoit tout-à-fait heureuse, & très-propre à concilier les intérêts des Corses avec les prétentions des Génois. La République vouloit augmenter les taxes, pour se libérer de ses anciennes dépenses, & subvenir pour l'avenir aux frais de l'administration. Il n'étoit pas possible de faire agréer cet accroissement d'impôts, dans un pays misérable, où l'agriculture étoit extrêmement négligée, où l'on ne connoissoit ni le commerce ni l'industrie; on peut bien, disoit-on aux Génois, parvenir à rendre les Corses plus soumis & plus subordonnés; mais on ne peut pas tout-à coup rendre la Corse plus opulente qu'elle ne l'est actuellement. On crut avoir trouvé un expédient unique & au gré des deux partis, en établissant une progression de taille, qui alloit de pair avec les pro-

grès de l'agriculture & de l'aisance publique. Mais la forme de ces Réglemens bursaux, qui parut indéfinie aux yeux des Corses, effaroucha principalement la multitude rassemblée à Bastia, & incapable d'approfondir les objets. Ce furent leurs allarmes qui causerent le désordre de la Consulte, & y firent échouer tous les moyens que M. de Cursay s'avisa de mettre en œuvre. M. de Chauvelin composa ensuite un autre plan de pacification, où les points qui révoltoient les Corses étoient adoucis, & où le plan d'imposition étoit déterminé & permanent; mais il n'eut ni suite, ni exécution. Quelque tems après Gafforio fut assassiné. Les plus considérables de la Nation gouvernerent ensuite, ayant formé un corps de Magistrats, ou Conseil suprême composé de cinq principaux sujets résidents à Corté, & cinq autres Tribunaux composés du même nombre; un dans chaque Diocèse. Cette forme de gouvernement dura jusqu'au Généralat de M. Paoli, qui convoqua une Diéte générale dont il émana divers Réglemens qui, jusqu'aujourd'hui, n'ont reçu aucune altération.

On arrêta qu'il se tiendroit tous les

ans un ou deux grands conseils de la Nation, composés des Députés de toutes les Paroisses, élus dans chaque Piéve par une assemblée du peuple qui se feroit le premier Mai, conformément aux anciennes loix du Royaume. Ces Députés devoient nommer les Sénateurs & les nouveaux Magistrats.

Loix du Général Paoli.

Ceux qui avoient été en exercice pendant l'année, devoient rendre compte alors de leur gestion, & faire approuver les réglemens ou délibérations que les circonstances pressantes auroient exigées.

Il fut ordonné que le nombre des Sénateurs seroit fixé à neuf, dont trois devoient toujours résider à Corté, pour prononcer sur tous les cris imprévus, & veiller au maintien des loix; ils devoient se remplacer tous les quatre mois, & se réunir tous les neuf si les événemens le requéroient.

Ce Sénat ou Conseil suprême, de concert avec le Général, nommoit les Magistrats de la Rota, composés de trois Ecclésiastiques prêtres & lettrés, qui devoient toujours résider à Corté, pour juger par appel & en derniere instance pour tout le civil; le crimi-

nel ne pouvant être jugé que par le Conseil suprême.

Les Députés de la Nation devoient aussi, dans cette assemblée, nommer les nouveaux Magistrats, qui étoient fixés au nombre de trois pour chaque Province; ils devoient être choisis dans les familles les plus considérables, & résider dans leurs Jurisdictions pour juger en premiere instance les différends des particuliers, & pour veiller à l'ordre public.

Les Podestats & Peres des Communes, élus par le peuple, étoient changés tous les deux ans, ils étoient chargés de la police, & quelquefois de la perception des subsides, & devoient commander avec le Capitaine d'armes, les hommes destinés pour la guerre.





GÉNIE DES CORSES.

Les Corſes ſont naturellement ingénieux, capables d'affaires, éloquens; doués de la pénétration la plus vive, ils liſent, dans les yeux de ceux avec qui ils traitent, ce qui ſe paſſe de plus ſecret dans le fond de leur ame. Ils parlent longuement, mais la prolixité de leur diſcours qu'il faut endurer juſqu'au bout, ſans quoi ils ſe croiroient inſultés, eſt affectée de leur part pour tromper & pour ſurprendre; il ne faut pas croire que le talent de la parole y ſoit réſervé à ceux qui peuvent cultiver les lettres; c'eſt l'appanage de toute la Nation; le moindre payſan, le ſimple berger diſcute ſes affaires, expoſe ſes griefs, juſtifie ſa conduite avec une facilité d'élocution qui ravit, & une abon-

dance d'idées qui étonne. Il n'emploie qu'une réthorique naturelle; mais elle est féconde en tours d'expressions, & elle persuade.

Ces Insulaires ont été dans tous les tems distingués des autres peuples par la vivacité de leur esprit. Strabon (*a*), il est vrai, n'en avoit pas une opinion aussi avantageuse, lorsqu'il dit que c'étoit un spectacle à Rome, que la stupidité des esclaves Corses; mais on voit par son passage même, qu'il a confondu, avec le défaut d'intelligence, leur opiniâtreté invincible à ne vouloir rien faire. Et d'ailleurs Strabon qui étoit tranchant & prévenu contr'eux, a été démenti en cela par Diodore de Sicile (*b*), qui vante leur pénétration, & ajoute qu'ils étoient préférés à ceux des autres pays.

(*a*) *Videre Romæ cum admiratione licet quantum in eis feritatis, atque indolis planè sit belluinæ: nam aut vitam fugiunt, aut impatientia ac stupiditate sua dominos obtundunt, ita ut impensæ pœniteat etiam si quis minimo emerit.* Strab. lib. 5.

(*b*) *Mancipia Corsica. Singulari naturæ dono servis aliis ad usum vitæ præferendi videntur.* Diod. lib. v.

L'histoire

L'histoire a toujours représenté cette Nation comme ingénieuse, autant que guerriere ; les qualités de l'esprit, sont l'héritage qu'elle a reçu des Grecs & des Phéniciens ses fondateurs. Ces sources étoient sûrement abondantes ; & ce que les Carthaginois & les Romains ont mêlé du leur, ne les a point appauvries. Outre ces causes, il y en a d'autres qui influant sur le naturel des Corses, contribuent à leur donner de la perspicacité ; ce sont la température de leur climat & la position de leur pays. On a observé depuis long-tems que les peuples méridionaux naissent avec l'imagination plus vive que ceux du nord, & que dans les montagnes & sur les hauteurs où l'on respire un air plus subtil, les hommes qui les habitent, sont ordinairement plus spirituels sous un air plus agreste, & un extérieur plus rustique ; c'est ce que nous remarquons en France, dans plusieurs de nos Provinces.

L'idiome des Corses, est la langue Italienne un peu corrompue, sur-tout dans les montagnes, par le mêlange de quelques termes mauresques. Ils en tirent un parti merveilleux, parce qu'ils

lui communiquent la chaleur de leurs ſentimens. Elle eſt énergique dans leurs bouches & dans leurs écrits, quoiqu'elle ſemble plus propre à peindre des images voluptueuſes & riantes, qu'à exprimer des penſées vigoureuſes, tant il eſt vrai que la force du diſcours vient moins du génie des langues, que du caractere des Ecrivains. Les peuples que le luxe n'a point amollis, & qui ont à ſoutenir de grands intérêts, comme la liberté, la patrie, la religion, s'expriment fortement, parce qu'ils penſent *de même*. Rien de plus mâle que les manifeſtes des Confédérés de Pologne; rien de plus véhément que les oraiſons des anciens Romains, ni de plus chaleureux que les diſcours des Corſes; ſi le gros de cette Nation a croupi dans une ignorance profonde qui l'a fait ignorer de l'Europe, on doit plutôt l'imputer à la conſtitution de l'Etat, qu'à la nature de leur eſprit; car les Corſes ont par eux-mêmes beaucoup d'aptitude aux ſciences & aux beaux-arts: ceux que leurs talens ont mis en état de recevoir une meilleure éducation en Italie, s'y ſont diſtingués par des ſuccès brillans. Les écoles de Rome

en rendent témoignage ; plusieurs ont rempli avec éclat des chaires de Professeur aux Universités de Pise & de Padoue. Ils ont le goût délicat & un penchant naturel pour la belle littérature ; c'est le jugement que le Dante en portoit.

Ils ont eu anciennement des Historiens, dont les principaux sont, Pierre Cyrnæus, Jean de la Grossa, & Antoine Philippini. Le premier étoit trop prévenu en faveur de son pays, dont il portoit le nom, inexact & sans méthode ; mais son style est vif & plein de chaleur : il a écrit en latin ; on trouve son ouvrage dans le recueil de Muratori. Le second tombe dans des anachronismes grossiers & adopte toutes sortes de fables absurdes ; mais son imagination est brillante : il a écrit en Italien. Le troisieme est diffus, rempli de petits faits, épris du merveilleux, sans ordre & sans critique, comme tous les Auteurs Italiens du seizieme siecle ; mais il intéresse par sa candeur. C'est le plus estimable des trois, le plus vrai, & celui dont on peut faire le plus d'usage ; il a écrit en Italien. Toutefois le meilleur des Ecrivains nationaux, & avec qui les autres ne

peuvent point entrer en comparaison est Ignazio Cardini, au jugement des connoisseurs qui l'ont lu. C'étoit un homme d'une vaste littérature & d'un sublime génie, qui avoit sur bien des choses des opinions hardies & singulieres, principalement en matiere de religion. » Ses ouvrages sont pleins de traits perçans contre les Prêtres & les Moines de son pays. Cette témérité lui attira un orage qui l'obligea de sortir à la hâte de sa patrie, & de se réfugier à Luques, où il mourut trois mois après son arrivée. Tous *ses livres* furent mis à l'index, & les Moines en brûlerent autant qu'ils en attraperent. Voilà sans doute ce qui a empêché cet Auteur d'être plus connu.

On ne trouve point ses ouvrages dans la Bibliotheque du Roi. Un savant Libraire, chargé de former le Catalogue de tous les livres de cette Bibliotheque, fit faire, en 1736, des recherches dans l'Isle de Corse, sur ceux d'Ignace Cardini. L'Officier à qui il s'adressa, & qui étoit homme de lettres, répondit qu'un Médecin de Bastia, chez qui il logeoit, sachant à fond l'histoire des Savans de cette Isle, lui citoit les ouvrages de Cardini,

comme quelque chose d'intéressant, & lui avoit promis de lui en procurer la lecture, à condition qu'il en eût un soin extrême, parce que ces livres, peut-être uniques alors, ne lui appartenoient point; que ce Docteur les ayant empruntés d'un de ses amis, qui avoit eu le bonheur de les recouvrer, & les regardoit comme un trésor, qu'il les avoit vus enfin après bien des difficultés; lorsqu'il se proposoit d'en faire des extraits, leur maître, que la fureur des voyages avoit fait souvent sortir de Bastia, s'étoit avisé, pour la sixieme fois, de retourner dans le Levant, d'où il devoit passer en Perse, où il a demeuré: forcé de lui rendre ses livres, il avoit fait depuis, inutilement, toutes les perquisitions imaginables pour en retrouver d'autres exemplaires. Le même Officier ajoutoit, qu'Ignazio Cardini avoit écrit en latin, & que son style ressembloit à celui de Pline l'ancien.

Les Gaspari, qui se sont rendus si célébres dans la cour de Philippe II, Roi d'Espagne, & dont je parlerai dans le Précis historique de la Noblesse de Corse, doivent être mis au nombre des plus beaux génies que cette

Isle ait produits. Ceux qui, dans les derniers tems, ont paru à la tête des affaires, ont donné la plus grande idée de leur capacité. Je suis étonné, toutes les fois que je lis les lettres de Grégoire Salvini, du Chanoine Orticonni, & de Gafforio, d'y trouver tant d'esprit, tant de solidité, & toujours de l'éloquence. Hyacinthe Paoli faisoit agréablement des vers; mais il étoit plus grand Orateur que Poëte. C'est lui qui a fait ce beau Mémoire adressé au Roi, & que nous avons cité dans le cours de l'Histoire : je penche à croire qu'il est l'auteur d'un *Discours* manuscrit que j'ai trouvé parmi mes recherches, & qui fut expressément composé pour prouver aux Rebelles la légitimité de leur révolte, & la justice de leurs ames. Il a pour texte ces mots latins : *Bellum gerimus ut in pace degamus*. Philo. 10. *Nous faisons la guerre pour avoir la paix*. L'Orateur y montre des connoissances aussi profondes que variées : on pourroit lui reprocher d'avoir chargé son style de trop de citations; défaut ordinaire aux Ecrivains de ce pays, dont le goût n'est point encore épuré, mais qui paroît être un effet de leur adresse, ayant eu souvent

occasion d'éprouver combien un appareil d'érudition en impose à la multitude ignorante. A cela près, je n'ai rien trouvé dans ce genre de si spécieux & de si séduisant.

On conçoit combien les principes faux & dangereux qu'il mettoit en avant, accompagnés du ton victorieux de l'éloquence, devoient échauffer des têtes prévenues & enthousiastes de leur liberté, combien il est intéressant de découvrir la vérité à un peuple si digne de la connoître, & si malheureux quand on ne lui en fait voir que le phantôme.

Pascal Paoli a été plus loin que son pere en politique ; il l'a même surpassé en éloquence. Je ne parlerai pas de sa façon d'écrire ; ses harangues & ses lettres qui ont couru à Paris & dans les Provinces, ne sont ignorées de personne : il n'y a jamais eu de Corses plus éloquens que lui & le fameux Gafforio. Le Pere Servite Galfuci a bien de la douceur dans son style ; mais il n'a point cette force, ce pinceau vigoureux de M. Paoli.

La liste des gens de Lettres seroit en Corse plus considérable, si tant de milliers de citoyens, tous

ſpirituels, avoient eu les mêmes facilités de s'inſtruire, & de faire germer les excellentes diſpoſitions dont la nature les a favoriſés. C'eſt une *fatalité* déplorable que les guerres civiles & d'autres cauſes ſecretes s'y ſoient toujours oppoſées à l'avancement de l'eſprit humain : on croyoit qu'on y trouveroit d'anciens Manuſcrits, ſoit en parchemin, ſoit en velin ou papier de ſoie; mais ces tréſors, s'ils ont *jamais* exiſté, n'ont pu être conſervés juſqu'à ce jour.

Les anciens Grecs, qui ont *habité* ce pays, y avoient des Ecoles *publiques* & des Académies, où enſeignoient des Grammairiens & des Philoſophes; ils étoient même en relation avec les Savans de Marſeille, qui avoient tant de réputation, & que les Romains ne dédaignoient pas de conſulter. Ce commerce de littérature dut donner connoiſſance aux Corſes du fameux exemplaire d'Homere, appellé *de la Caſſette*; parce qu'Alexandre l'avoit trouvé dans la caſſette de Darius. On prétend que Pitheas, natif de Marſeille, contemporain d'Alexandre, & lui ayant probablement ſurvécu, avoit procuré cet exemplaire à ſa patrie.

Feu M. Olivier, Secrétaire perpétuel de l'Académie de Marseille, homme judicieux & d'une érudition immense, rapporte ce fait dans une savante Dissertation, en se fondant sur un ouvrage écrit en provençal, peu connu, & sur certains passages de Pithéas lui-même. Cet ancien Philosophe, devenu le chef d'une Secte nombreuse, envoyoit ses Disciples en Italie, dans la Grece, & dans tous les pays du monde, pour s'instruire en parcourant tant de climats, & pour venir ensuite déposer leurs nouvelles connoissances à Marseille, qui étoit le centre de leur dispersion. Les Sciences exactes, comme l'Astronomie & la Géographie, n'étoient pas les seuls objets de leurs recherches; Pitheas leur avoit inspiré tant de goût pour la belle littérature, & sur-tout pour le divin Homere, qu'ils en acquirent tous les exemplaires qu'ils purent trouver: il y a apparence qu'ils avoient en vue de les dérober au mauvais goût des copistes & à la barbarie des tems. Paris alors n'existoit point, ou n'étoit tout au plus qu'une chétive bourgade. On croit que nous devons aux soins & aux voyages intéressans de ces Marseillois, la

conservation du plus sublime, comme du plus ancien des Poëmes. Dans une invasion des Catalans à Marseille, à la fin du neuvieme siecle, ou vers le commencement du dixieme, on sauva plus de trois cens rouleaux, qui étoient autant d'exemplaires d'Homere : cette particularité est consignée dans une petite histoire de Provence si rare, qu'il n'en reste qu'un exemplaire entre les mains d'un Académicien de Marseille, à ce que m'a dit M. le Secrétaire perpétuel de cette Académie. Il s'ensuit que ces dépôts précieux de connoissances humaines, devoient enrichir les *Corses* qui communiquoient avec les Marseillois.

Les Romains qui vinrent, après les Grecs, s'établir dans cette Isle, y introduisirent leur goût naturel pour les grandes choses ; mais il n'y reste aucune trace du génie de ce peuple célebre. L'Empereur Dioclétien qui, selon Salvator Vitalis, y fit brûler les archives où il étoit parlé de lui, a dû à cette occasion sacrifier beaucoup d'autres monumens de littérature. Les incursions des Maures, & les incendies qu'ils ont commis dans les villes principales, ont achevé de détruire ce qui

avoit échappé à la ſtupide cruauté de ce tyran. Et quand il s'en feroit ſauvé quelque partie précieuſe, tout ſe perd dans le naufrage du tems, quand il ne ſurvient pas de cauſes bienfaiſantes, qui réparent les dégâts des cauſes deſtructives; ainſi les Corſes, ſi capables par la nature de leur eſprit de goûter la politeſſe des Arts, ſont devenus barbares par défaut d'inſtruction.

Je ne veux parler ici que de ces Corſes établis en grand nombre dans les plages & les villes maritimes; car les payſans & les pâtres qui habitoient les montagnes, étoient plongés, ſuivant le témoignage de Pomponius Mela (*a*), la ruſticité où la barbarie où nous les avons trouvés de nos jours. Il eſt tout ſimple que des villes, colonies grecques, qui commerçoient & communiquoient habituellement par la voie de la mer avec les Grecs, euſſent conſervé & entretinſſent le goût des beaux Arts & des Lettres : comme on remar-

(*a*) *Duæ grandes fretoque diviſæ etruſco mari Corſica, & Sardinia; quarum Corſica littori propior, inter latera tenuis præter quam ubi aperta & Mariana Coloniæ quæ ſunt à barbaris colitur.* Pomponius Mela ſitu orbis, cap. 5.

que aujourd'hui à Baſtia & dans les autres villes maritimes, une certaine politeſſe & les façons Françoiſes qu'elles ont contractées par leur communication fréquente avec nos garniſons, & qu'elles conſervent par les mêmes relations de ſociété. Mais les Montagnards ont été avec les peuplades grecques, ce qu'ils ont été avec les Carthaginois, avec les Colonies romaines, & avec les Maures, dont peut-être ils ont pris plus que de toute autre Nation. Du tems des Grecs, il ne *ſe* répandoient dans le plat-pays *que pour y* faire des excurſions, ou pour y vendre leurs denrées ſurperflues, & acheter celles de néceſſité premiere qui pouvoient leur manquer. Il eſt probable que les Romains n'ayant pu les ſubjuguer par les armes, ſurent les gagner à la longue en leur cachant le joug, & ne leur montrant qu'un protecteur dans un maître. Je crois que ces conquérans réuſſirent par la force de l'exemple & de l'habitude, à les attirer & à les incorporer dans le reſte de la Nation qui leur étoit ſoumis; mais ni les Romains, ni aucune puiſſance après eux ne s'eſt mis en peine de les tirer de l'ignorance groſſiere où ils vivoient,

& de leur fournir des moyens d'instruction ; excepté un petit nombre qui ont eu assez de facultés pour aller étudier dans le continent de l'Italie, & qui sont devenus des chefs ; les autres errans dans leurs forêts, ont vécu dans la privation totale des lumieres prodiguées aux autres Nations. Leurs talens naturels faute de culture sont demeurés stériles, ou n'ont donné que des productions informes. Il faut en excepter tout ce qui est du ressort de l'éloquence dans lequel ils excellent : on cite même la chanson d'un berger des montagnes de Cochonée, aveugle de naissance, comme un morceau de génie, qui, disent les Corses lettrés, feroit honneur à des imaginations cultivées.

On peut avancer néanmoins que les Arts sont encore à naître dans l'intérieur de l'Isle, & que celui même de la guerre pour lequel les Corses ont toujours eu un attrait dominant, n'y est pas connu : ils sont belliqueux & se plaisent au bruit des armes ; mais ils ne connoissent aucune espece de tactique. Leur adresse à tirer des armes à feu qu'ils acquierent dès leur enfance par l'usage de tirer au blanc, leur devient inutile dans une bataille rangée après

la premiere décharge. Ils vont ordinairement à l'ennemi par pelotons, font un feu à volonté, & ſe diſperſent auſſi-tôt. Leurs actions interrompues ainſi par de continuelles retraites, ſont plutôt des irruptions que des attaques. Il eſt vrai que ces évolutions irrégulieres conviennent aſſez à la ſituation de leur pays, couvert de bois & de montagnes, coupés de diſtance en diſtance par de petites murailles; mais il y a dans l'art militaire mille reſſources dont ils pourroient uſer, & qu'ils ignorent. On dit cependant qu'ils ont paru plus exercés dans les deux dernieres campagnes. Il eſt certain, comme on pourra l'obſerver dans le récit des dernieres expéditions, qu'ils ont fait contre nous de très-bonnes manœuvres; mais elles n'ont pu être que momentanées & peu ſoutenues. Etant attachés à ce genre de guerre qui leur eſt naturel, celui d'irruption, ils manquoient de troupes réglées pour pouvoir défendre à poſte fixe ce dont ils s'étoient emparés. D'ailleurs ils n'avoient ni l'uſage, ni les facilités, ni les moyens de pratiquer tous les magaſins & les dépôts de ſubſiſtance qui leur euſſent été néceſſaires.

La France, où les Belles Lettres ont établi le principal séjour de leur empire, maîtresse de la Corse, y portera bientôt le flambeau des sciences. Les esprits de ces peuples délivrés des entraves qui les tenoient captifs, secoueront les faux préjugés & les erreurs antiques. Guidés par le goût, ils marqueront leurs progrès par des chef-d'œuvres, & tourneront tout au profit de leur génie ce feu que le fanatisme de leur liberté avoit allumé dans leur ame. Ce sera pour eux le siécle heureux, & comme une création nouvelle qui les fera sortir de cette nuit profonde où ils sembloient être condamnés par les malheurs des tems.

M. de Cursay avoit commencé pendant son administration de leur faire voir l'aurore de ce beau jour qui se leve sur eux, en instituant une Académie de Belles Lettres à Bastia. Les plus foibles commencemens de ces Sociétés littéraires intéressent trop l'esprit humain pour ne point en consacrer les détails dans l'Histoire. Ce fut en 1750, que l'Académie de Bastia tint sa premiere séance publique : le 23 Août, jour auquel elle avoit déterminé la distribution du prix, elle

se rendit le matin en corps chez M. le Marquis de Cursay son protecteur, qui logeoit dans la maison des Missionnaires, & de-là à la chapelle de la Conception, dite *des François*. M. Saporiti, évêque de Mariana, y célébra une Messe pontificale, pendant laquelle M. Bozio, abbé de Cinarca, un des Académiciens, prononça le panégyrique de S. Louis, dont on fut obligé de devancer la fête. Ce Discours, applaudi autant pour l'énergie des expressions que pour la sagesse de la morale, renfermoit les éloges du Roi de France, de la sérénissime République, & des Ministres de ces deux Puissances.

A vingt heures (*a*) d'Italie, l'Académie se rendit, avec son Protecteur, à la salle de ses assemblées publiques. On ouvrit la séance des Statuts, après laquelle M. l'abbé Orticoni, un des premiers Aumôniers du Roi des Deux-Siciles, & Directeur en tour, prononça un Discours fort savant sur l'origine des Prix, & l'utilité de leur distribution. Jean-Luc Poggi, Secrétaire perpétuel, lut ensuite, en François & en Italien, le Discours qui fut cou-

(*a*) A midi.

ronné, dont le Programme étoit : *Les devoirs des sujets envers leur Souverain.* M. l'abbé Bellet, membre de l'Académie des Belles-Lettres de Montauban, auteur de ce Discours, reçut, par procuration, le prix assigné, qui consistoit dans une tabatiere d'or ; prix de cinquante louis.

M. Chabaud, de l'Oratoire, Professeur de Réthorique au Collége de Boulogne-sur-Mer, & membre des Académies des Sciences de Ville-Franche & de Pau, qui avoit concouru, balança quelque tems les suffrages de la Compagnie, & en eût été couronné, si elle avoit eu deux prix à distribuer.

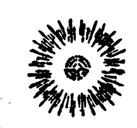
Ensuite M. de Chévrier lut une Dissertation sur l'origine & les progrès de la Tragédie, depuis les Grecs jusqu'à nous : M. d'Herbain, sur l'origine & les progrès du Chant : M. Barbaggio, sur l'origine de la Médecine : l'abbé Semidei lut la vie d'Aggripine, ouvrage de sa composition : M. Astolfi, doyen de la Compagnie, un Poëme sur la Navigation : M. Xavier Poggi, un autre Poëme intitulé, *Voyage maritim.*

M. de Cursay proposa pour le prix de l'année 1752, une Médaille d'or d'un prix considérable, en faveur de

celui *qui décriroit avec le plus de fondement la vérité la plus nécessaire à un Héros, avec une Dissertation sur ceux qui l'ont été, sans avoir la qualité pour laquelle l'Auteur se détermineroit.* On avertit qu'on recevroit le Discours en prose italienne, françoise ou latine.

Le Protecteur proposa un nouveau Prix, en faveur de la nation Corse seulement. C'étoit une Médaille d'or, d'une valeur égale à la premiere, qui devoit être adjugée à celui d'entre les Corses, qui démontreroit, par des raisons & des autorités, *quelle est la vertu morale la plus nécessaire à l'homme.*

De nouvelles secousses arrivées à l'Etat, renverserent les fondemens de cette Académie, qui n'étoient pas encore bien assurés : il faut espérer que le Gouvernement attentif à rendre les Corses heureux & à les instruire, la rétablira d'une maniere solide & durable.





CARACTERE ET MŒURS DES CORSES.

Nous n'avons gueres de détails ſur les mœurs des Corſes du tems des Grecs, des Carthaginois, & même ſous les Romains du tems de la République; Seneque eſt le premier qui ait entrepris de peindre cette nation dans le diſtique ſuivant :

> Prima eſt ulciſis lex, altera vivere raptu.
> Tertia mentiri, quarta negare Deos.

Portait du caractere des Corſes par Seneque.

Se venger, eſt la premiere loi des Corſes; la ſeconde, de vivre de rapines; la troiſieme, de mentir; la quatrieme, de nier l'exiſtence des Dieux.

Je ne penſe pas que ce portrait ſoit en tout reſſemblant & fidéle, je n'ai vû dans aucun endroit de l'Hiſtoire, que les Corſes aient paſſé pour un peuple impie, qui n'admettoit point

de Dieux. Seneque enfermé dans une tour ſituée à la pointe de l'Iſle, avec une communication probablement fort reſtrainte avec les habitans, ne pouvoit pas voyager dans l'intérieur du pays, y fréquenter les hommes de différens états, pour connoître le caractere & les mœurs de la Nation. On ſait d'ailleurs qu'il répandoit ſon humeur mélancholique dans ſes écrits, & qu'il ſacrifioit ſouvent l'exactitude à la ſingularité des penſées.

Par les Ecrivains modernes.

Il n'y a eu dans les derniers tems rien de ſi varié que les jugemens des Ecrivains ſur les mœurs de ces Inſulaires. Les uns, attachés aux anciennes idées, les ont repréſentés comme des peuples barbares, ſans principes, ſans loix, ſans vertus, reſſemblans plutôt à des ours qu'à des hommes; ou comme des gens faux, vindicatifs, lâches, poltrons, ennemis de toute domination même la plus douce. Les autres fondés ſur des obſervations plus nouvelles, jugeant d'eux beaucoup plus favorablement, leur attribuant de la grandeur d'ame, beaucoup d'eſprit & de bravoure, diſent qu'ils aiment à faire l'hoſpitalité, qu'ils ſont capables d'amitié, & vifs dans leur attache-

ment ; mais ils conviennent qu'ils sont si sensibles à l'offense, qu'ils en conservent éternellement le souvenir, & en méditent toute leur vie la vengeance, dans l'impossibilité même de l'exécuter.

On voit à travers quelques traits de conformité, sur lesquels ces Auteurs s'accordent, qu'il en a beaucoup d'autres sur lesquels ils se contredisent. La différence de leurs descriptions, vient de la différence de leurs génie & de leurs préjugés ; chacun a sa façon de voir & de juger qui lui est particuliere. Les uns pour trop approfondir, ont outré les couleurs du tableau ; les autres n'ont fait qu'effleurer la surface des objets, ou ne les ont considérés que sous certains rapports.

J'ai pesé mûrement dans un esprit impartial, comme dans la balance la plus juste, leurs opinions diverses, d'où j'ai eu soin d'écarter par le secours de l'analyse, tout ce qui m'a paru être le fruit de leurs préjugés & de leurs passions. J'ai tâché d'expliquer leurs contradictions, de comparer ensemble leurs idées, de tirer des lumieres même de leurs erreurs, & j'ose me flatter d'avoir tracé une description plus exacte des mœurs des Corses. Ce qui a le plus con-

tribué à me les faire connoître, ce sont les conférences que j'ai eu avec des Nationaux sages, avec des Généraux & des Officiers instruits; avec des Commissaires des Guerres qui ont suivi pendant plusieurs années ces peuples dans toutes les situations de la vie, & ont observé les procédés de leurs passions avec des yeux aussi pénétrans que philosophiques. Je me suis d'autant plus volontiers décidé pour leurs observations, que je les ai trouvées analogues aux réflexions, que j'ai été à portée de faire en écrivant cette histoire.

Sobriété des Corses.

Les Corses menent une vie frugale, & se contentent des plus simples productions de leur pays, sans user de rafinement pour en assaisonner le goût. Les bergers mangent souvent, dans leurs repas, de la viande que leur troupeau leur fournit, & la mangent à moitié cuite comme les Anglois. Il y a des paysans qui pendant trois mois d'hiver n'usent que de pain de châtaigne en certains endroits, ou de pain d'orge en d'autres pays. Leur pauvreté & leur paresse les ont préservés de l'intempérance, & les ont accoutumés à vivre de peu; mais quel que soit le principe de leur frugalité, ils ne sont

ni moins louables, ni moins heureux de pouvoir modérer leurs desirs, & d'être exempts d'une passion qui déprave les mœurs & enfante mille desordres. Ils boivent du vin avec une modération qui n'est peut-être pas connue d'aucun autre peuple. C'est une chose extraordinaire en Corse que d'y voir un homme dans l'ivresse.

Leur modération. Ils ne sont point ambitieux.

La nature est toujours assez libérale pour eux, & leur sobriété diminuant la somme de leurs besoins, les garantit des inquiétudes de manquer & de l'envie d'acquérir. L'ambition si commune dant les grands Etats où le luxe domine, est rare en Corse, où l'on ne connoît point les grandes richesses. Cette passion y trouvoit encore d'autres barrieres insurmontables dans la fierté naturelle de ces peuples qui ne leur permettoit point l'assujétissement nécessaire pour parvenir, & dans la politique de Gènes qui, n'étant point assurée de leur fidélité, les traitoit comme inhabiles aux premieres dignités de l'Etat. Pourvu qu'un ménage, parmi les plus pauvres paysans, ait en sa propriété une petite maison, *una cazettina*, six châtaigniers, autant de chevres & de brebis, il est content de sa destinée, & ne pense

pas qu'on puisse être plus heureux en possédant de plus grands biens.

L'ignorance où ils sont du prix qu'ont ailleurs les honneurs & *les richesses*, dont le goût réveille tant notre activité, ôtant presque tout desir à leur ame, en laisse les ressorts dans l'inaction, & les rend d'une paresse extrême. Cet état d'indifférence pour les biens de ce monde, est cause qu'ils vivent, sur-tout les Balanois, dans une oisiveté brutale, qui offense la nature & dérange son systême. Uniquement occupés de conserver cette *tranquillité* apathique, qu'ils regardent comme le suprême bonheur, ils font tomber sur leurs épouses tout le détail des soins domestiques, & le fardeau des œuvres de la campagne.

Leur paresse.

Ce sexe foible, destiné par le Créateur à de plus douces fonctions, à faire l'agrément de la société, & que chez nous, dans des conditions plus relevées, un excès de galanterie dispense des occupations qui entrent le plus dans ses devoirs, est réduit dans ce pays à faire l'office de laboureurs & de manœuvres. Ces femmes infortunées n'éprouvent aucune des consolations qui seroient si capables

bles d'adoucir la dureté de leur sort: au contraire, leurs maris qui se croient d'une espéce bien supérieure à la leur, affectent pour elles l'oubli le plus dédaigneux.

C'est donc un spectacle bien commun en Corse de voir, sur-tout dans les états inférieurs, les femmes se tourmenter pour fournir leur tâche, tandis que les hommes, particuliérement ceux qui sont mariés, ont la cruauté d'y jouir du repos; on les voit rester sans rien faire à la porte de leurs maisons, ou promener, une pipe à la bouche, leur nonchalance dans leur village, discourir sur les nouvelles, & former quelques parties de jeu. Ils aiment passionnément à jouer aux cartes, & ne quittent cet amusement que pour aller à la chasse dissiper leur ennui, & en même-tems chercher la matiere de leurs régals.

C'est la fatigue qu'ils croient pouvoir le plus se permettre sans déroger; car leur paresse tire en plus grande partie son principe d'un ridicule orgueil qui leur persuade, contre le vœu de la nature, que l'homme s'abaisse en travaillant, & compromet sa dignité. Ils abhorroient autre-

fois si fort l'agriculture, qu'ensemençant à peine ce qu'il leur falloit pour leur subsistance, ils laissoient en friche la moitié de leurs terres.

Mais nos reproches, nos exemples mêmes, & le profit prompt & assuré qu'ils ont retiré de leur labeur avec nous pendant nos diverses expéditions dans l'Isle de Corse, les ont réconciliés avec les travaux de la campagne; du moins ils ne croient plus se dégrader en s'y adonnant.

Ce préjugé funeste les a long-tems jetté dans un autre inconvénient qui ne leur a pas été moins dommageable, en leur faisant admettre chaque année pour l'exploitation des récoltes trois mille Luquois ou Sardes, qui, en emportant leur salaire, enlevoient le peu d'espece circulante qu'il y avoit dans le pays. Ils persistoient dans cet usage pernicieux, lors de la soumission de l'Isle; ce qui prouve combien le naturel est difficile à redresser, & que de tems il faut pour parvenir à déraciner une prévention nationale, toute abusive qu'elle peut être.

Les causes de leur peu d'industrie.

L'inaction dans laquelle ils vivoient, fait aisément juger de leur

peu d'industrie. On a beau avoir reçu de la nature des dispositions heureuses, l'inertie est un poison lent qui en desseche le germe & le frustre de sa fécondité. Les Corses tomboient ainsi dans une espece d'inexistence par rapport aux talens & à cette seconde vie, que l'esprit reçoit de la culture, & du souffle des arts. Il est vrai qu'ils étoient entretenus dans ce désœuvrement qu'on leur reproche, autant par les circonstances que par leur penchant naturel. Une fatalité des plus déplorables, perpétuoit leurs guerres civiles ; lorsqu'ils n'étoient point en guerre contre les Génois, ils l'étoient entr'eux de Communauté à Communauté, quelquefois de Province à Province. Ces inimitiés sanglantes tiroient beaucoup de citoyens de leur travail & de leurs affaires, pour les attacher à la poursuite de leurs ennemis. Cette vie errante & licentieuse à laquelle les uns & les autres s'habituoient, leur ôtoit le goût & le loisir de cultiver leurs champs. Ainsi les campagnes de l'ancienne Rome n'étoient jamais si négligées, que lorsque le Peuple Romain se soulevoit contre l'autorité,

& qu'il se divisoit en factions. D'ail-leurs rien n'excitoit la paresse des Corses; on leur avoit ôté toutes les facilités du commerce, ils n'avoient ni le ressort qui le fait agir, ni les débouchés qui le rendent utile. Comment dans cette position auroient-ils pu se porter à un travail qui ne leur procuroit point l'accroissement de leur fortune ? Il étoit plus court & plus commode d'y renoncer entiérement, ou de ne travailler que pour répondre au cri des premiers besoins.

Moyens de leur apprendre l'agriculture.

Le gouvernement se dispose aujourd'hui à leur faire goûter les avantages & les régles de l'économie rurale; peut-être qu'il autorisera dans la capitale de cette Isle, la formation d'une société d'Agriculteurs à qui il recommandera de ne point se livrer à l'agronomie, & de préférer les préceptes utiles & vrais aux systêmes singuliers & brillans. Peut-être qu'il y enverra aussi de bons ouvriers Provençaux, pour y apprendre aux Balanois & à tous les Propriétaires des Oliviers, l'art de greffer, d'émonder & de cultiver utilement ces arbres précieux; celui de cueillir à propos les Olives, sans trop prévenir, ni sans trop ex-

céder le point de leur maturité ; pour leur apprendre aussi à ne pas les corrompre en les amoncelant, quel est le meilleur degré de trituration, & comment il faut en extraire les huiles avec autant de propreté que de profit & d'intelligence. Ces leçons mises en pratique sous leurs yeux, leurs seroient bien plus avantageuses que des préceptes raisonnés. Si les ouvriers ont besoin des lumieres des Savans pour redresser & pour guider leur routine souvent aveugle ; les Savans ne peuvent se passer de l'expérience des ouvriers pour assurer leurs systêmes, & pour fixer leurs incertitudes.

Il y a encore en Balagne même beaucoup d'Oliviers sauvages. M. le Comte de Vaux m'a dit qu'il en a vu d'aussi hauts que des chênes, derriere le couvent d'Alsiprato, où il passa l'hiver de 1759. Les oiseaux de passage & ceux du pays viennent tous, attirés par les olives, s'y rassembler, & forment un spectacle agréable & varié par leur ramage & par leur plumage différens. C'est à Augustin Doria qu'on attribue l'avantage qu'a la Balagne de cultiver les Oliviers : ils étoient tous sauvages, & abandonnés sur les sommets

des montagnes avant le gouvernement de ce Commiſſaire général, qui rendit des Ordonnances pour les tranſporter en plaine. Mais l'art de les ſoigner *eſt* demeuré dans l'imperfection.

Leur bravoure & leur courage.

L'habitude de pareſſe qui a éloigné les Corſes du travail & de l'induſtrie, n'a cependant point énervé leur complexion, ni leur courage. Ils ſont robuſtes & valeureux; il y en a qui leur conteſtent cette derniere qualité, & prétendent qu'ils ne ſe montrent réſolus qu'à l'abri du péril, dans une maiſon fermée, ou derriere *leurs rochers*; que l'on confond à leur égard la bravoure avec la férocité. Ils ajoutent, pour confirmer leurs ſentimens, qu'on ne voit point de combats ſinguliers parmi eux, & qu'ils ne s'expoſent point en raſe campagne contre des troupes réglées. Mais comment taxer de lâcheté des peuples qui ſe ſont préſentés même vis-à-vis de nous dans pluſieurs rencontres de la façon la plus intrépide, & qui ont quitté ces poſtes & ces rochers, que l'on regarde comme leur éternel rempart? D'ailleurs ſeroit-il étonnant que des payſans & des pâtres, accoutumés à ne ſuivre que leurs chevres ſur la cime des mon-

tagnes, euſſent montré une certaine émotion ſi naturelle à l'humanité, quand ils voyoient des corps de troupes bien ordonnés, un feu ſoutenu & bien réglé, ſortir de leurs rangs, une artillerie formidable & bien ſervie les foudroyer ? pourroit-on ſans injuſtice leur faire le reproche de lâcheté, quand alors ils auroient cherché des abris ? Quel eſt chez nous, quel eſt dans tous les pays du monde, l'homme de campagne nouvellement enrôlé, qui, voyant pour la premiere fois ce ſpectable terrible, ne ſente pas ſon ame s'étonner, ſon cœur s'ébranler ? Mais la vérité eſt que loin d'être intimidés de tout cet appareil, ces peuples ſe ſont mis avec réſolution ſur la défenſive. Je ne cherche point les événemens qui ſe ſont paſſés entr'eux, les Génois, & les autres peuples, & qui ont été à leur avantage, j'en trouverois beaucoup ; mais je me contenterai d'en rapporter deux ou trois arvés il y a trente & quelques années.

Trois hommes & quatre femmes Corſes arrêterent huit cens Génois ou Griſons à la ſolde de la République, qui étoient venus exécuter une deſcente en Balagne, dans l'Iſle Rouſſe ;

la chose est étonnante, mais le fait est certain. L'un de ces Corses renfermé dans la tour qui garde la plage, faisoit un feu presque continu, *aidé* d'une femme qui suppléoit au défaut de la main dont il étoit privé. Les deux autres retranchés derriere un petit mur, tiroient à tout instant, parce que les trois femmes qui les secondoient, chargeoient dans les intervalles. Quelque prompte que fût leur manœuvre, ils devoient être écrasés par une troupe si supérieure en nombre, & qui n'étoit pas sans *valeur*; cependant ils l'empêcherent par leur courage d'avancer, & donnerent le tems aux paysans répandus dans la campagne & les villages d'alentour d'accourir. Ils s'attrouperent, attaquerent les Génois, & les acculerent dans la mer. La frayeur les précipita dans un petit bâteau, qui ne put les contenir. Murati qui étoit alors du parti de Gènes, & qui depuis est mort Capitaine des Grenadiers du Régiment de Royal-Corse, fut peut-être le seul qui se sauva à la nage. Quatre cens furent faits prisonniers; on les dépouilla, & les femmes qui voulurent se venger de quelques mauvais propos,

les fouetterent avec des orties, en leur disant : » Vantez-vous une autre fois de » vouloir nous deshonorer «.

L'événement de *Campo di loro*, Champ d'or, que je n'ai fait qu'indiquer dans le cours de l'Histoire, & que je me suis proposé de détailler dans cet article, où je traite du courage des Corses, est aussi un de ces traits frappans qui tiennent du merveilleux. Il est constaté par le témoignage de toute la ville d'Ajaccio. Les bergers de cette Isle conduisent leurs troupeaux aux pâturages de la plaine, lorsque les frimats sont répandus dans l'air, & que les montagnes sont couvertes de neige. Vingt-un de ces pâtres s'étoient étendus jusqu'aux bords de la riviere de Campo di loro, à une petite lieue d'Ajaccio. On en fut averti dans la ville. La garnison composée de huit à neuf cens hommes, tant Hussards que Grecs & Génois, sortit pour les combattre. Loin de fuir devant un corps de troupes si supérieur en nombre, ces vingt un bergers se réunirent, & vinrent fiérement, comme autant de héros, attaquer ces troupes, les battirent, & les repousserent jusqu'à un endroit nommé *Aspreto*, près de la ville,

touchant la chapelle de Saint-Joseph. Ils conserverent leur avantage tant qu'ils ne furent point investis ; mais les Génois ayant fait embarquer quatre cens hommes d'infanterie sur des gondoles, qui passerent la riviere, on leur coupa la retraite, & on les enveloppa dans le marais *d'il Ricanto*. Ils opposerent, dans la mêlée, leurs poignards aux sabres de leurs ennemis, combattant sur leurs petits chevaux ; ils vendirent cherement leur vie, & périrent tous les armes à la main, à l'exception d'un seul, qui, échappé du carnage & s'étant défiguré le visage avec le sang de ses compagnons, demeuroit étendu sur la poussiere, & feignoit d'être mort. Mais les Hussards qui avoient tranché la tête aux autres pour les porter en trophée, voyant que celui-ci n'avoit pas encore été décollé, s'avancerent pour lui faire la même opération. Dans le moment qu'ils alloient lui porter le coup fatal, il se leve, demande quartier, & l'obtient de leur Commandant ; cependant le Commissaire général Génois le condamna à perdre la vie comme rebelle. On le promena dans les rues d'Ajaccio, avec six têtes de ses parens tués dans cette action,

qu'on lui avoit attachées autour du corps. Après cette ſcene horrible, il fut décapité & mis en quatre quartiers, qu'on pendit aux murs de la ville : c'étoit un jeune homme d'une belle figure.

Quelques jours après, un détachement de Huſſards étant ſorti pour battre la campagne, vit de loin un troupeau gardé par un vieillard qui étoit ſeptuagénaire. Uu d'eux, plus impatient que les autres de tuer ce malheureux, pique des deux, l'atteint & s'élance pour lui abatrre la tête avec ſon ſabre. Mais ſon emportement lui fait manquet ſon coup, & le ſabre lui échappe des mains. Donne-le moi, dit il alors au berger, avec autant de ſtupidité que de fureur. Le brave vieillard qui, ſous des cheveux blancs, avoit une ame forte & intrépide le ramaſſe, mais c'eſt pour lui en couper la tête. Il le renverſe de ſon cheval, y monte deſſus lui-même, & ſe ſauve.

Si les Corſes n'avoient point de bravoure dans le cœur, ni de fermeté dans l'ame, verroient-ils comme ils font, ſans frémir, les horreurs prochaines de la mort & l'appareil des tourmens ? Ils font plus, ils ne ſe per-

mettent pas même de gémissemens au milieu des supplices, lorsqu'ils ont une fois prononcé le mot *patienza*.

M. de Contades, chargé par le Marquis de Maillebois de faire exécuter à Corté, où il présidoit à un tribunal de Justice, sept ou huit chefs des plus mutins, vit avec le plus grand étonnement leur indifférence pour la vie : ils n'avoient pas plutôt mis ordre à leurs consciences & à leurs affaires temporelles, qu'ils le faisoient prier de hâter leur mort, de croire *qu'ils* savoient mourir, & qu'il *leur tardoit* d'achever leur carriere. Ils entendoient lire leurs Sentences sans se troubler. Conduits sur l'instrument de leur supplice, ils conservoient la même audace & la même tranquillité. Or, soutenir de sang-froid la présence d'une mort assurée, demande encore bien plus de courage, que de l'affronter dans une bataille, où ses coups sont incertains, où soutenus par l'exemple, excités par le son des instrumens, échauffés par l'action, l'on ne sent plus qu'une impression machinale. Les raisons rapportées en faveur de l'opinion, qui dispute aux Corses leur bravoure, ne sont point concluantes, &

ne doivent point affoiblir la réputation de peuples belliqueux qu'ils ont eue de tous les tems. Il n'arrivoit point de duels entre les Romains, & cependant on ne dira pas qu'ils ne fussent braves. Si, en général, les Corses ne se commettent point dans la plaine, cela vient de ce qu'ils ne sont point exercés à l'ordre des batailles, & de ce que la situation de leur pays exige raisonnablement d'eux cette maniere de combattre. On n'a d'ailleurs fait aucun reproche au Régiment de Royal-Corse, qui depuis trente ans est au service de France, & qui s'est comporté dans toutes les occasions où il s'est trouvé, comme auroit fait un Régiment national.

Cependant les Corses ternissent leur courage par la conduite qu'ils tiennent dans leurs inimitiés. Ils s'embusquent sous les mâches, derriere un mur, ou dans d'autres lieux couverts pour tirer sur leur ennemi sans risque de leur côté, ou bien ils le prennent tout-à-coup par surprise, & le poignardent dans le tems qu'il s'y attend le moins. Lorsqu'on leur représente combien il y a de lâcheté & d'atrocité de prendre ainsi son ennemi en traître, ils répondent

que c'eſt manquer de jugement, que de s'expoſer vis-à-vis de lui quand on peut s'en défaire par ruſe & par artifice. Après avoir vû avec étonnement que des ames courageuſes s'abaiſſent à des perfidies ſi noires, on verra avec bien plus de ſurpriſe, que des ames mépriſables & viles dans certaines circonſtances, ſoient enſuite capables de grandeur d'ame & de généroſité. Les traits ſuivans, prouvent que ces ſentimens élevés ne ſont point étrangers à leur caractere.

Ils ſont capables de grandeur d'ame & de généroſité.

Deux Grenadiers du *Régiment de* Flandres, qui étoit en garniſon à Ajaccio, déſerterent & s'enfoncerent dans la campagne pour y être à l'abri des pourſuites. M. de Nozieres leur Colonel, & depuis Maréchal de Camp, fit le même jour une partie de chaſſe, accompagné de quelques Officiers & de quelques domeſtiques. Le haſard le conduiſit ſur les pas des deux Grenadiers, qui, l'ayant apperçu, ſe jetterent dans un marais couvert d'arbuſtes, à une petite diſtance de la mer. Un berger, qui gardoit tout près delà ſon troupeau, les avoit vus, & montra, avec le doigt, au Colonel le lieu de leur retraite. M. de Nozieres, qui

ne comprenoit pas ce ſigne, lui demanda ce qu'il vouloit. Le Berger s'obſtina à garder le ſilence, & continua de lui montrer les arbuſtes du doigt & des yeux. On s'imagina qu'il y avoit vu retirer quelques ſangliers. On lâcha les chiens, qui s'acharnerent & firent ſoupçonner qu'il y avoit une proie cachée. Les Officiers s'approchent, & découvrent par l'indication des chiens, la tête des déſerteurs qui étoient enfoncés dans la fange juſqu'à la bouche. Ces malheureux ſont conduits à Ajaccio, & condamnés, dans le conſeil de guerre, à paſſer par les armes le lendemain. Le pâtre, à qui le Colonel avoit donné quatre louis en récompenſe, ne put pas tenir ſecréte la joie qu'il en avoit, & raconta ſon aventure. Les Officiers la publierent auſſi dans la ville, pour contenir leurs ſoldats, & leur faire voir qu'ils ne ſeroient point favoriſés dans leur déſertion par les naturels du pays. La famille du berger en eſt inſtruite, & en frémit d'horreur. Tous les parens s'aſſemblent, & décident qu'il faut ôter la vie à ce monſtre, qui a deshonnoré ſa nation & ſa famille, en recevant le prix du ſang de deux hommes, comme l'infâme Judas l'avoit

reçu du ſang de Jeſus-Chriſt : *ils le* cherchent, le ſaiſiſſent, & le menent ſous les murs d'Ajaccio. Ils font venir un Religieux pour le confeſſer, & fuſillent le coupable à la maniere des François, en même-tems qu'on fuſilla les deux déſerteurs. Après l'exécution, ils remettent les quatre louis au Confeſſeur, & le chargent de les rendre aux Officiers qui les avoient donnés à leur parent. Nous croirions, lui dirent-*ils*, ſouiller nos mains & nos ames, que de garder cet argent d'iniquité : *il ne faut* point qu'il ſerve à perſonne de *notre* Nation.

Un Colporteur François dévaliſé ſur ſa route par deux Bergers de Palaſca, monta à ce village, raconta ſon malheur au Capitaine d'armes, & le pria de lui faire juſtice. Les co-indications qu'il donna, firent reconnoître les voleurs. Eſcorté par ſix de ſes parens ou amis, le Capitaine d'armes alla les ſurprendre dans leur cabanne, où il ſçavoit qu'ils ſeroient couchés près de leur troupeau. Il les obligea de rendre au Colporteur les bijoux qu'ils lui avoient volés, & leur dit : Malheureux, recommandez vos ames à Dieu ; ayant deshonoré la patrie, vous n'êtes plus dignes de de-

meurer parmi nous, ni d'exiſter nulle part; enſuite il les fit arquebuſer.

Un bandit Corſe qu'on devoit paſſer par les armes à Corté, s'échappa du lieu où il étoit en priſon. M. de Curſay, qui commandoit alors dans cette Iſle, croyant devoir, à cette occaſion, exercer toute la rigueur des loix militaires, condamna au même ſupplice la ſentinelle chargée de garder le criminel, & accuſée d'avoir favoriſé ſon évaſion. Ce ſoldat en étoit innocent; les parens du Corſe fugitif qui le ſçavoient, allerent vîte trouver le véritable coupable dans ſa retraite, & lui remontrer ce que l'honneur lui preſcrivoit dans cette rencontre. Il ſentit, malgré ſon brigandage, quel étoit ſon devoir, & réſolut de ſubir la mort pour l'accomplir; il vint ſe remettre entre les mains de la juſtice, & délivrer l'innocent qu'on alloit exécuter à ſa place. Mais M. de Curſay lui fit grace en faveur de tant de généroſité, & vit avec autant de plaiſir que d'admiration, l'héroïſme auquel la nation Corſe étoit capable de s'étendre.

Ce qui porte à la vertu, porte quelquefois au vice, quand on franchit les

bornes qui les séparent. L'élévation d'esprit, la grandeur d'ame, une sorte de générosité même, commune aux Corses, étant poussées à l'excès, les rendent vains & altiers. Il n'est pas de peuple qui soit plus sensible à l'amour-propre, & plus glorieux, non pas tant qu'ils veuillent briller par de beaux habits, de superbes chevaux, des bijoux rares; ce goût peut bien commencer chez eux par notre fréquentation; mais ils n'ont ni les richesses qui procurent pareilles superfluités; ni d'eux-mêmes l'envie de se distinguer par ces décorations frivoles. On pourroit dire que cette passion dans leur ame, y est une plante étrangere. Leurs prétentions tiennent moins de la vanité que de la hauteur. Ils ne regardent pas au-dessous d'eux de conduire leurs propres bestiaux, & de faire les autres fonctions des paysans pauvres, pourvu que le travail soit leger. Ils ne cherchent pas même à s'allier avec de plus grands qu'eux, mais ils ne le cedent à qui que ce soit de leurs concitoyens. Accoutumés à vivre ensemble dans l'égalité, ils sont persuadés qu'ils se valent les uns les autres. Ces mœurs sont particulieres à quelques pays de

Ils sont glorieux.

montagnes, & sur-tout aux habitans du Niolo. Ils distinguent les Nobles, reconnus tels par des titres ou par la persuasion publique ; mais ils sont habillés de même, & se traitent presque d'égal à égal ; la plus grande distinction qu'ils reconnoissent après la noblesse, est entre ceux qui cultivent leurs propres champs, ou qui gardent leurs troupeaux, & ceux qui sont au service des autres & gardent les troupeaux d'autrui ; la servitude leur est si odieuse, qu'ils détestent & méprisent ce qui en a l'apparence. Le malheur arrivé à une femme veuve de Siglia, montre à quel point ce préjugé est établi.

Cette veuve ayant perdu son mari fort jeune, avoit envie de convoler à de secondes nôces ; le berger de son troupeau, & qui étoit son valet, devinant la foiblesse de son tempérament, eut l'audace de vouloir en triompher. Il ne logeoit point chez sa maîtresse, parce que les pâtres serviteurs n'abandonnent jamais les troupeaux qui demeurent tous en plein champ & ne sont point établés. Ils les conduisent la nuit dans un enclos lorsqu'ils en trouvent. Là ils allument du feu s'il fait

Préjugé d'état.

froid. Les Niolenchi ne se couchent point, à moins qu'ils ne soient deux; mais ils s'asseoient seulement, & s'accroupissent revêtus d'un manteau *hérissé* de longs poils, pour être en état, dans cette posture, de se réveiller au moindre bruit, & de garantir leurs brebis & leurs chevres des renards, qui sont en Corse fort carnaciers, & y tiennent la place des loups. Ce genre de vie, tout dur qu'il est, ne fut pas capable d'amortir la passion téméraire du berger. Dans quelques-unes des visites qu'il rendoit à la veuve pour *lui rapporter* le produit du troupeau, il trouva l'occasion d'attaquer sûrement sa chasteté; la veuve succomba, & devint grosse. Ses parens qui en eurent connoissance, lui demanderent à qui elle s'étoit livrée; elle refusa de leur en faire l'aveu. Mais on lui mit le poignard sur le sein; alors elle déclara que c'étoit au pâtre de la maison. Quoi! au pâtre, dirent-ils? Est-ce à un homme de cette espece que vous vous êtes indignement prostituée? Vous n'êtes plus digne de voir le jour & nous ne vous laissons que le choix du genre de mort. Pouvons-nous souffrir que vous surviviez à votre deshonneur qui rejaillit sur nous,

& qui, s'il étoit impuni, flétriroit notre race? La veuve infortunée opta le poison, & demanda quelques jours pour se préparer à mourir. Elle se confessa dans cet intervalle, & fit ses dévotions; mais en vain recourut-elle aux prieres, & versa des torrens de larmes pour toucher des parens si délicats sur l'honneur, & si barbares; elle ne put les attendrir, ni leur faire changer sa malheureuse destinée; elle n'avoit pas la liberté d'aller un instant toute seule, on la suivoit par-tout; elle étoit gardée à vûe comme une victime soumise à un arrêt irrévocable. Le jour fixé pour cette scene tragique étant arrivé, on lui apporta le breuvage funeste: elle le but, un moment après elle expira. On ajoute qu'on n'attendit pas qu'elle eût fait ses couches, & que le fruit de ses amours illégitimes, périt dans son sein. Je ne crois pas que cette circonstance soit vraie. Tout le monde savoit dans le village le sort qui l'attendoit; mais son commerce scandaleux avec un homme d'une condition disproportionnée, selon leurs préjugés, parut si fort le comble du deshonneur & un si grand crime, qu'aucun n'osa interposer son crédit pour la sauver

de la proſcription. Le pâtre juſtement effrayé, avoit pris la fuite, & s'étoit dérobé à la vengeance des parens de ſa maîtreſſe. Il faut obſerver que la diſtance que l'on met entre le valet & le maître, eſt ſi peu ſenſible à l'extérieur, qu'ils ſuivent la même façon de vivre, & portent les mêmes vêtemens.

Les Niolenchi les plus ſauvages & les plus altiers des Corſes.

Les Montagnards, qui ne ſont point dans la condition des domeſtiques, ſe croient non-ſeulement au même niveau entr'eux, comme je l'ai déja dit, mais encore preſque à l'égal de tous les autres hommes, fuſſent-ils de ceux qui occupent les premiers rangs; du moins ils ne ſont point humiliés de leur grandeur. Les Niolenchi, qui paſſent pour les plus ſauvages, portent leurs prétentions encore plus haut que les autres. Ils ſont preſque tous Bergers, & ſe comparent aux Patriarches. S'ils rencontroient un grand Seigneur, fût-il ſuivi du cortege le plus magnifique, un Prince même accompagné de ſa cour, ils l'aborderoient avec une contenance aſſurée, s'aſſeoiroient à côté de lui, lui mettroient la main ſur l'épaule, tireroient de leur petit ſac leur

flacon, & quelques morceaux de jambon pour lui en offrir, avec cette familiarité qu'auroit pu inſpirer dans l'origine l'égalité naturelle entre les hommes.

Point d'honneur particulier.

Ces Inſulaires ont des points d'honneur particuliers ; on n'en a trouvé aucun qui ait voulu être tambour de Régiment ; il faut qu'on en prenne d'autre nation pour l'uſage de Royal-Corſe, & de la Légion Corſe. Autrefois ils s'enrôloient tous gratuitement ; encore aujourd'hui ils ſe tiennent offenſés quand on leur offre de l'argent en reconnoiſſance d'un bon office. Ce n'eſt pas qu'ils ne ſoient exceſſivement intéreſſés ; mais ils ſe comportent ainſi, par cette opinion que leur bienfait eſt au-deſſus du paiement qu'on prétend leur faire. Auſſi leur générosité à cet égard dérive de l'excès de leur orgueil : c'eſt ce que M. Paoli leur a reproché dans une conſulte. Le même principe eſt cauſe qu'ils exigent tant de politeſſes & d'égards : s'ils en avoient les moyens, ils aimeroient à prendre des airs de grandeur, pour s'attirer de la conſidération ; ils ſeroient faſtueux ; mais d'une maniere qui n'eût rien de futile. Ils ſont jaloux

de la célébrité, & curieux de ces marques d'honneur qui donnent chez nous un rang dans l'Etat, & qui désignent au moins une noblesse *personnelle* ; ils ont toujours ambitionné un ordre de chevalerie. Il en résulte qu'ils s'estiment beaucoup, & parce que l'homme porte tout à l'excès, cette grande idée d'eux-mêmes les rend entêtés dans leurs préventions, passionnés pour l'indépendance, délicats sur les injures, implacables dans leurs ressentimens.

Leur esprit de vengeance.

La vengeance a *toujours été*, & malheureusement est encore leur vice le plus commun, & le trait distinctif de leur caractere ; elle y est poussée jusqu'aux plus horribles excès, & revêtue des circonstances les plus atroces. Le tems qui affoiblit tout, ne fait que fortifier leurs inimitiés domestiques. Elles s'étendent ordinairement jusqu'au quatrieme degré de parenté; on n'excepte que les prêtres, les femmes & les enfans. C'est à ce fléau qu'on doit attribuer la dépopulation de cette Isle, & à la mauvaise administration de plusieurs Commissaires généraux, qui toléroient, laissoient impunis, & favorisoient quelquefois

quefois les assassinats. Ainsi les familles se détruisoient par cette fatale réciprocité d'engagemens ; & d'ailleurs le premier assassin intéressé à continuer son crime pour la conservation de ses jours, multiplioit les meurtres autant qu'il pouvoit, & jusqu'à ce qu'il ne restât plus de vengeur au premier de ses ennemis, qui avoit péri de ses mains. On a vu tuer un vieillard de quatre-vingt ans, qui étoit le dernier individu d'une famille nombreuse, éteinte entiérement par des assassinats, pour cause de vengeance.

Il n'y a rien de sacré chez eux pour cette passion.

Il n'est rien de si sacré, qui puisse retenir chez les Corses les mouvemens de cette passion violente. Un habitant de Monte-Maggioré, assistant le jour d'une fête solemnelle à la messe paroissiale du lieu, apprend au milieu des cérémonies augustes du sacrifice, qu'on vient de donner la mort à son cousin. Emporté par l'esprit de vengeance, il trouble tout-à-coup le silence des mysteres, en s'écriant d'une voix menaçante, qu'on m'apporte mon fusil, *la-mia scopetta*. Cette expression de sa colere dans le temple du Dieu de paix & en présence de ses autels, étoit insolite & barbare ; mais il faut remarquer que personne

ne fut ſcandaliſé de ſon emportement. Il ſortit de l'Egliſe, en continuant d'exhaler ſa fureur, alla prendre ſes armes, & battit la campagne pendant trois années, pour chercher le moment de ſatisfaire ſa paſſion. Parmi les aſſaſſins qui ſont pourſuivis, les uns ne ſortent que de nuit, ou de jour avec de grandes précautions; d'autres reſtent cachés ſous quelques maches, ou dans les antres de quelques rochers, où leurs parens qui ſavent leurs retraites, ont ſoin de leur envoyer *des provisions*. Tandis que le *vengeur étoit* à la recherche du meurtrier, les deux familles s'accommoderent enſemble, & nous allons voir dans cet incident un nouveau développement des mœurs de ces peuples.

Il y a des médiateurs pour récon-cilier les fa-milles.

Il y a en Corſe des médiateurs entre les familles qui ont des inimitiés, comme il en eſt entre les puiſſances belligérentes qui ſont en guerre. Ceux de Monte-Maggioré ménagerent une pacification qui fut ſignée des parties intéreſſées, & même par le fils du défunt, âgé tout au plus de ſix ans. Comme les Corſes, dans le commerce de la vie civile, obſervent exactement leur parole, ſur-tout lorſqu'elle eſt conſi-

gnée dans un acte public, la paix eût été bien cimentée, sans une subtilité qui en renversa les fondemens. Les parens du mort se raviserent, & trouverent que l'acte étoit illégal & nul; au moins à l'égard de l'enfant qui l'avoit signé, & qui, à cause de son bas-âge, ne pouvoit valablement coopérer à aucun contrat. Ils déciderent qu'il n'étoit point tenu, comme les autres, à suivre l'engagement qu'on avoit pris, & qu'il demeuroit obligé de venger la mort de son pere; sa mere lui annonçoit tous les jours qu'il le devoit. Ces paroles souvent répétées, firent germer la haine dans son ame. A peine eut-il atteint sa quatorzieme année, qu'il se mit en campagne, chercha son ennemi, le surprit & le tua.

La veuve d'un Corse qui a été assassiné, montre la chemise ensanglantée de son époux à ses enfans pour les porter à venger la mort de leur pere.

Ce n'est pas le seul qui ait fait ainsi le premier essai de ses armes; la même loi est imposée à tous ceux dont les peres ont été malheureusement assassinés. Il est arrivé que des femmes ayant trouvé la chemise ensanglantée de leurs époux, l'ont gardée avec soin, pour l'offrir aux premiers regards de leurs enfans, & les exciter par ce spectacle à venger la mort de leur pere. Elles

leur marquoient elles-mêmes la victime qu'ils devoient immoler, & rassuroient leur timidité contre l'horreur du crime, en les accoutumant à l'idée de l'assassinat. Il faut qu'elles fussent bien infectées de cette passion, puisqu'elles nourrissoient dans leur esprit ces projets sanguinaires; puisqu'une mere pour suivre l'esprit de vengeance, exposoit souvent l'unique fruit de son amour, au ressentiment de toute une famille, & à une mort certaine. On assure que les *femmes* de cette espece sont les *premieres à* exciter leurs freres, leurs maris, & même leurs amans à ces sortes d'homicides; qu'au risque de les perdre, elles les portent à les venger des moindres injures qu'elles ont reçues. Ayant accoutumé, pour les piquer d'honneur, de leur tenir ce discours en pareilles circonstances: *Non siete huomo se voi non ne fate la vendetta*; c'est-à-dire, *vous ne méritez pas de porter le nom d'homme, si vous n'en tirez pas vengeance.* Cependant les querelles de femmes à femmes n'ont point ordinairement de suites fâcheuses; elles se prennent de paroles, se chargent d'injures, en viennent quelque-

fois aux mains, & lorſqu'elles ont épuiſé leur colere, elles ſe calment, & un moment après elles redeviennent amies; mais il y a beaucoup de femmes eſtimables à l'abri de tout reproche.

Signe extérieur de leurs inimitiés ſanglantes.

Les inimitiés de ces peuples ſe produiſent au-dehors, ſur-tout celle qui doit ſe terminer par une fin tragique, & qu'on appelle une inimitié de ſang, *una inimicitia di ſangue.* Autrefois le Corſe poſſédé de cette paſſion, & qui méditoit ſa vengeance, laiſſoit croître ſa barbe d'une maniere affreuſe, principalement les montagnards, afin qu'en voyant ce ſymbole lugubre, on ne doutât point de ſon amour pour ſes parens, s'il avoit leur ſang à venger, ni de ſa bravoure, s'il devoit tirer raiſon d'un affront inſigne. Rien ne l'attendriſſoit dans cet état, ni la vue de ſon épouſe, ni même celle de ſes enfans. Il devenoit rêveur, taciturne; ſes regards étoient farouches; on étoit effrayé de ſon extérieur; il prenoit tous les ſombres dehors de la triſteſſe, parce qu'il ſe croiyoit malheureux juſqu'à ce qu'il eût ôté la vie à ſon adverſaire. Le Corſe d'aujourd'hui qui nourrit un pareil projet de vengeance, eſt domi-

né d'une égale fureur, quoiqu'il ne porte point une longue barbe ; car ces vendettes ne ſubſiſtent plus ou ſont bien rares. Il oublie ſon troupeau, & les beſoins de ſa famille, les grands intérêts de la patrie, ainſi que ceux de la liberté ne le touchent plus ; il cherche avec fureur les traces de l'infortuné qu'il veut perdre ; il grimpe les montagnes & pénétre la profondeur des forêts ; le jour finit ; mais ſa colere ne ſe ralentit point. Il pourſuit encore le lendemain ſon ennemi avec une ardeur égale à la haine qui le dévore. A-t-il découvert ſa retraite, il reſpire ; mais il ne perd pas de tems, il s'embuſque, il épie l'occaſion favorable : il commence à jouir du plaiſir de la vengeance. Enfin la victime de ſon reſſentiment tombe dans ſes piéges ; il l'immole, & ſa rage ſatisfaite, il revient tranquillement au milieu de ſa famille reprendre ſans remords le cours de ſes affaires & de ſes anciennes habitudes. C'eſt le déni de juſtice, & l'impunité des aſſaſſinats qui ont rendu en ce pays la vengeance ſi commune & ſi ſanguinaire.

La Corſe néanmoins renferme des

ames généreuses qui savent maîtriser leur haine. Je n'omettrai point ici la belle action d'un habitant de Ziccavo, arrivée près de la fontaine du comté de Frasco, monument qui en perpétuera le souvenir. Ce citoyen vertueux se reposoit avec trois des siens près de cette fontaine, lorsqu'il vit arriver inopinément dans le même lieu l'assassin d'un de ses fils, & qui n'étoit connu que de lui seul. Il lui parle avec amitié, le force de se rafraîchir avec eux, & de partager leur bonne chere. Cette invitation que le voyageur croit perfide, lui glace le sang dans les veines. Il s'y rend néanmoins, parce qu'il ne peut s'évader. Ils mangerent tous deux dans des sentimens bien différens; l'un consterné, croyoit toucher au dernier moment de sa vie; l'autre, qui se disposoit à une action sublime, manifestoit la joie que donne la pratique de la vertu. A la fin du repas, l'habitant de Ziccavo congédie sa compagnie, & demeure seul avec son ennemi. Votre vie, lui dit-il, est en mon pouvoir; je pourrois vous l'ôter dans ce moment, & venger la mort de mon fils. Vous m'avez coûté bien des larmes; vous avez mis la désolation dans ma

famille; mais je veux bien oublier tous les maux que vous m'avez causés; souvenez-vous de traiter vos ennemis comme vous voyez que je vous traite, & persuadez-vous qu'il est plus glorieux & plus doux de pardonner, que de se venger. Après ces mots, il l'embrasse; & le laissant dans l'admiration de ce qu'il venoit de lui dire, il va rejoindre ses trois parens, & leur dit : » Cet homme que vous venez de » voir, est le meurtrier de mon fils! » je lui ai fait grace, & lui ai conservé » une vie qu'il ne tenoit qu'à moi de » lui arracher. Imitez mon exemple, » & n'entreprenez jamais rien contre » lui qui puisse altérer le plaisir que je » ressens d'avoir fait une belle action ». Mais ces Insulaires sont, en général, si inflexibles dans leurs animosités, si obstinés dans leurs projets de vengeance, qu'il est passé en proverbe dans le pays même, qu'un Corse ne pardonne ni pendant sa vie, ni après sa mort. *Il Corso non perdonna mai ne vivo, ne morto.*

L'hospitalité est encore une de leurs premieres vertus.

Qu'il y a de choses étonnantes dans le cœur humain! Ces peuples qui ne respirent que le meurtre dans leur ressentiment, sont les plus hospitaliers des hommes. Il n'y a point d'hôtellerie,

nì d'auberge dans leur Isle ; les naturels du pays qui ont des voyages un peu longs à faire, & qui n'ont point de connoissance sur les routes, prennent des lettres de recommandation, qui leur procurent le meilleur accueil de la part de ceux à qui elles sont adressées ; ils trouvent le logement & la table chez les Patrons, qui regardent les bons offices qu'ils leur rendent, comme un devoir. De même les étrangers ont souvent trouvé gratuitement chez les Corses, un asyle, de la nourriture & toute sûreté, quand même ils eussent logé chez quelque brigand de profession, qu'on appelle dans le pays *ladro publico*. Ces sortes de gens qui méprisent toutes les autres loix, observent religieusement l'hospitalité ; la personne & les effets de leur hôte sont à leurs yeux des choses sacrées ; ils le traitent en ami : lui servent de protecteur, l'escortent dans les endroits périlleux, le défendent au péril de leur vie, & veillent à sa conservation jusqu'à ce qu'ils l'aient quitté. Mais ce qui m'étonne tout autant, & me fait croire que l'hospitalité est de leur part plutôt le fruit de la superstition que de l'humanité ; c'est que cette

vertu si propre à les rendre sociables, à polir leurs mœurs, n'ôte rien de leur rudesse ni de leur férocité. Tel de ces brigands qui vous reçoit dans sa maison & vous sert de sauve-garde, vous ravira la bourse, s'il vient ensuite à vous rencontrer en chemin, prévenu de cette idée, que n'étant plus obligé alors à la loi de l'hospitalité, il peut faire librement son métier de voleur.

Tant la passion qu'ils ont d'acquérir sans qu'il leur en coûte de peine, les jette dans le brigandage; *peut-être* qu'ils respecteroient les *choses confiées* à la foi publique; du moins on n'osoit gueres y toucher du tems de Diodore de Sicile (*a*). Après avoir rapporté que les rayons de miel, que l'on trouvoit sur les arbres des montagnes, étoient à celui qui s'en emparoit le premier, sans que sa bonne fortune lui attirât des querelles; cet Auteur ajoute, que les brebis étant distinguées par les marques de leurs maîtres, couroient peu

(*a*) *Namqui in montium arboribus inveniuntur favi, citra controversiam illorum sunt, qui primi invenerunt, ovesque certis distinctæ notis, etiam nemine servante heris suis manent.* Diod. lib. 5.

les risques, en errant sans gardien, d'être la proie de la cupidité. Les particuliers flattés de cette confiance mutuelle, auroient d'autant moins osé violer ce dépôt, qu'ils étoient réciproquement intéressés à le conserver. On m'a pourtant assuré qu'aujourd'hui les larcins dans ce genre étoient fréquens, malgré les exemples rigoureux de justice que M. Paoli a fait faire à ce sujet, il n'a pu empêcher les Corses de se dérober ainsi continuellement quelque chose.

Ils sont fidéles à leur parole.

On attribue encore à ces Insulaires du penchant à la fourberie; cependant ils tiennent scrupuleusement leur parole lorsqu'ils se croient engagés, & sont très-fidéles à garder entr'eux leurs conventions & les actes publics. M. le Maréchal de Contades les mit sur ce point à l'épreuve pendant le séjour qu'il fit dans cette Isle. Voulant éteindre les haines qui divisoient nombre d'habitans des piéves qui étoient à ses ordres, & prévenir les meurtres si funestes à la population, il assembla tous les chefs de famille, & leur fit un discours touchant & plein d'humanité, après lequel il engagea ceux qui se haïssoient mortellement, de se donner des mar-

ques d'amitié ; mais afin de resserrer ces liens extérieurs, & de sceller cette espece de réconciliation, il leur fit promettre par écrit de ne se point rechercher pour cause de vengeance, au moins tant que les troupes françoises demeureroient en Corse. C'étoit le conseil que lui avoit donné Murati, devenu son confident & son ami, par un événement que nous avons rapporté dans le cours de l'histoire. « Quand vous voudrez, lui dit-il, rendre les Corses » constans dans les sentimens & les résolutions que vous leur aurez *inspirés*, « tâchez de les lier par leur parole, & » de la consigner dans un écrit où ils signent l'engagement que vous voudrez » qu'ils prennent ; soyez assuré qu'ils » l'accompliront à la lettre, & qu'ils ne » s'en départiront jamais, quoiqu'il » arrive ». En effet, depuis cette époque jusqu'au départ des François, ils avoient paru vivre sans méfiance les uns des autres, & avec une concorde fraternelle. Il est vrai que leurs haines éclaterent à la sortie de nos troupes, avec plus de vivacité qu'auparavant ; ce qui prouve combien ils ont de respect pour les sermens & les promesses, & pour les contrats, puisqu'ils ne

pouvoient être retenus que par ces barrieres ſacrées.

Tous les germes d'équité naturelle ſubſiſtent dans leurs ames, malgré les paſſions les plus propres à les étouffer. Ils aiment qu'on exerce la juſtice ponctuellement & ſans acception de perſonne. L'autorité ne peut mieux s'établir dans leur eſprit, qu'en faiſant régner l'exactitude & l'impartialité dans les Tribunaux. C'eſt par cette conduite que M. le Marquis de Curſay aſſura le ſuccès de ſon adminiſtration, & qu'il leur inſpiroit de la confiance & de la conſidération pour les Officiers des troupes du Roi. Il envoyoit quelquefois un ſimple Sous-Lieutenant d'Infanterie dans l'intérieur du pays, faire exécuter à mort des gens convaincus de crimes capitaux, & leur miſſion étoit toujours reſpectée. Les Sentences que les Officiers François rendoient en matieres civiles, étoient des jugemens définitifs qu'on ſuit encore. Il y a des propriétaires qui ne conſtatent aujourd'hui la légitimité & les bornes de leurs héritages, que par leurs arbitrages ou leurs réglemens judiciaires.

Ils aiment qu'on rende la juſtice ſans prévention.

Tel eſt le caractere des Corſes qui habitent l'intérieur du pays ; les villes maritimes connoiſſent un peu les dou-

Il y a des Corses extrêmement polis.

ceurs de la société. Leur commerce avec les Italiens, & sur-tout avec les François, a beaucoup adouci la rudesse de leurs mœurs; il y en a même qu'on ne distingueroit pas des gens les plus polis dans les autres pays de l'Europe. Je connois des Corses à Paris, qui à la vérité sont sortis fort jeunes de leur Isle, mais qui sont les délices des sociétés délicates, par la vivacité de leur esprit, par la noblesse de leurs procédés, la douceur & l'honnêteté de leur caractere, & par la *sensibilité* de leur ame. Heureux ceux *qui ont quelque* part dans leur amitié! Il n'y a pas d'hommes plus fidéles dans leur attachement; cependant malgré ces exceptions, le portrait que je viens de tracer, est ressemblant au gros de la nation, particuliérement aux Corses qui habitent les montagnes & le cœur du pays.

Ils n'ont point de penchant à la galanterie.

Je n'ai point parlé de leur galanterie. On conçoit aisément que des hommes nourris & élevés d'une maniere si agreste, ne sont point ce qu'on appelle à Paris des *agréables*. Les maris se contentent de leurs épouses, au moins les infidélités n'y sont pas de mode; cela vient peut-être de ce qu'ils méprisent souverainement les femmes, ou de ce qu'ils craignent le ressentiment

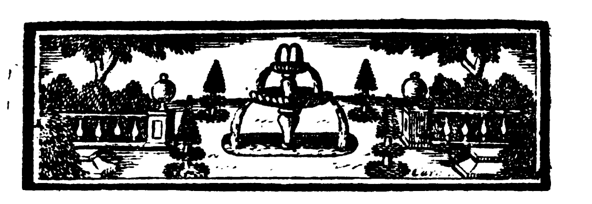
de leurs époux. On a remarqué que depuis environ quinze ans, leurs mœurs se sont corrompues, que les hommes sont devenus plus entreprenans, & les femmes moins séveres. Malheur à cette nation si, méprisant les loix de la pudeur, & profanant la sainteté du mariage, elle se jouoit de l'adultere & tiroit vanité de ses déréglemens.

Quelle travaille à démentir ces présages sinistres ; que chaque citoyen concourant par sa réforme particuliere, à la réforme générale à laquelle son bonheur est attaché, fasse fructifier les semences de vertu que l'Auteur de la nature lui a donné en appanage ; qu'il s'efforce par une attention sévere sur lui-même à extirper les vices qui le dégraderoient, & feroient de son ame un cahos de contradictions.

Contradictions dans leur caractere.

Rien en effet ne se contredit plus bisarrement que le caractere des Corses ; on les représente à la fois trompeurs dans le commerce, & religieux dans leurs sermens, souples & opiniâtres, rampans & hautains, légers & prêts à prendre des partis extrêmes, pleins d'orgueil, exempts d'ambition, sobres avec une éducation qui ne gêne aucun de leurs penchans, paresseux & vigilans dans leurs passions, indolens

& capables des plus grands efforts; inconstans & hommes d'habitude, vifs & mélancoliques, impétueux dans leur révolte & tranquilles dans le crime. Cette assemblage de passions si différente, est dans eux une suite de la vivacité de leur imagination. On dit qu'ils commettent les forfaits avec une scélératesse calme; mais ce trait si odieux, ne peut convenir qu'à quelques ames perverses, & n'est point l'effet du caractere national. Peut-être que ces ames abandonnées, croyant pouvoir *réparer* les plus grands crimes par *quelques pratiques* de religion, sont parvenues à étouffer les remords, en corrompant la morale chrétienne. Il n'est pas étonnant que dans le tumulte de tant de révoltes, de tant de révolutions, la vérité ait cessé de se faire entendre également à tous, & que les passions cherchant à se justifier, ayent anéanti dans ces tems malheureux presque tous les bons principes qui leur étoient contraires. On peut regarder cette nation comme ces terres neuves restées en friche, où l'on voit croître pêle-mêle des fruits excellens, avec des plantes pernicieuses, & qui ne demandent pour faire mieux, qu'une meilleure culture.



COUTUMES ET USAGES DES CORSES.

Les coutumes des Corſes portent l'empreinte de l'état de barbarie dans lequel ils ont vécu juſqu'à préſent, & il n'y en a preſque aucune dont il ne faille chercher l'origine dans l'antiquité.

Les hommes ſont vêtus d'un drap groſſier, ſans apprêt & ſans teinture, & qui eſt de couleur brune, naturelle aux laines du pays, dont peut-être on pourroit fabriquer de plus belles étoffes. Leur vêtement eſt composé d'une eſpece d'habit avec des manches à la matelote, & auquel ils mettent aujourd'hui des poches, comme nous en avons à nos veſtes, d'une veſte

Habillement des hommes.

fort courte. Ils portent des guêtres au lieu de bas, & au lieu de chapeau un bonnet de laine. Ils prennent l'hiver, en guise de surtout, un manteau appellé *pelon*, auquel tient un capuchon semblable à celui des Pâtres Béarnois.

Ils ont le teint basanné & l'extérieur négligé. Ils ne sont pas grands en général, mais ils sont bien faits de leur personne, & auroient bonne mine s'ils se faisoient raser plus souvent, & qu'ils eussent plus de soin de leur figure. Les plus beaux hommes sont à Orezza Alezani, Ampugnani, Bastelica, Ziccavo, à la Rocca & au Niolo. Ils ne sortent jamais, au moins pour se mettre en route, ou pour aller aux champs, qu'avec leur équipage de guerre, qui est un fusil appuyé sur l'épaule, un poignard, un stilet, & un pistolet attaché à la ceinture, où ils portent une cartouche pleine de poudre & de plomb; ils pendent à leurs côtés une gourde remplie de vin, & un petit sac qui contient quelques châtaignes rôties, du fromage & du jambon, suivant qu'ils sont plus ou moins dans l'aisance. Ils aiment la chasse & se livrent volontiers à cet exercice, pourvû qu'ils puissent le faire

commodément ; ils ſe ſervent des armes à feu avec une juſteſſe inimitable & dans toute ſorte de poſition, debout, aſſis, couché ; mais ils ne prennent pas la peine de tirer au vol ; & comme la poudre leur coûte cher, ils ne tirent gueres qu'au Cerf, au Sanglier & au Mouffoli.

Habillement des femmes.

Les femmes portent par-deſſus leurs corſets *la fadetta*, qui eſt une jupe pliſſée & fort longue par derriere, qu'elles relevent deſſus leurs têtes en forme de voile ou de ſaye, comme on le pratique en Flandre. La couleur en eſt d'un bleu turc, couleur favorite des Corſes, *il turquino.* Leurs jupons ont des teintes différentes, & ſe dépaſſent les uns les autres, pour qu'on puiſſe les diſtinguer ; mais la plupart ne portent qu'une robe en forme de jupe, qu'elles ceignent au-deſſus de leur ſein : elles portent ordinairement des ſouliers de cuir noir. Elles ont pour coëffure un bonnet de toile. Celles qui veulent enchérir ſur leurs atours, le garniſſent de groſſe dentelle en façon de point, & les plus riches lui font une broderie en ſoie de couleur. Elles y renferment une partie de leurs cheveux. Les plus pauvres des

payſannes de la campagne portent des juſtes & des jupes de drap du pays. Celles de la Balagne & de la Pieve de Baſtelica, ſont tout-à-fait habillées comme les payſannes de Bretagne. D'ailleurs les hommes & les femmes ſont vétues uniformement preſque dans toute l'Iſle, excepté dans les villes, où les plus riches & les plus conſidérables de l'un & l'autre ſexe, ſont habillés à la françoiſe.

Leurs maiſons. Leurs maiſons ſont auſſi ruſtiques que leurs habits. Dans la campagne, ils placent l'âtre au milieu de la chambre, afin que la fumée qui s'éleve, puiſſe ſécher les châtaignes étendues dans la piece ſupérieure, en y pénétrant à travers les travées d'oſier, qui couvrent les eſpaces d'entre les ſolives, & qui ſervent de planche d'entrevoux. Toute la famille rangée en forme circulaire autour de cet âtre, peut s'y chauffer commodément, quelque nombreuſe qu'elle ſoit. Pendant les ſoirées d'hiver, la ſociété eſt ordinairement accrue des voiſins & des amis. On y aime entendre des hiſtoires, encore plus en raconter; ceux qui ſont un peu lettrés, ſont aſſurés de captiver l'attention des autres, ſur-

tout s'ils ont lu le Tasse, dont les descriptions sont si propres à intéresser & à enflammer les imaginations vives.

Il ne faut point parler de la figure des femmes Corses, elles seroient communément assez bien; on n'en voit point de mal faites, point de bossues, ni de boiteuses; mais celles de la campagne perdent de bonne-heure la fraîcheur de leur teint & la fleur de leur beauté. Le mariage y est une pénible servitude qui flétrit leurs charmes comme il éteint leur sentiment. Celles qui se conservent belles quelque tems, ce qui est rare, l'ignorent toujours heureusement, vu que personne ne leur en parle, & qu'elles n'ont guere le tems d'y faire attention elles-mêmes : elles n'ont pas plus la propreté en partage que les hommes. Les plus jolies femmes sont à Alezani, Bastelica, Ziccavo & à Ajaccio. Elles ont une belle carnation & de belles dents. Ce dernier avantage général dans cette Isle, y est commun aux hommes. Il y a plus de femmes blondes dans les montagnes que dans les villes. On remarque dans leurs manieres & leur maintien, un air dé-

Extérieur & figure des femmes.

cent & retenu ; mais on voit l'envie qu'elles ont de plaire à travers les précautions que la pudeur leur inspire. La coquetterie est de tous les pays. On avance que les filles Corses, qui ont des prétentions, mettent du rouge, avec un ruban rouge détrempé dans de l'eau, & si adroitement que l'art n'y paroît point : que ce secret est employé chez nous par nombre de demoiselles, qui devancent avec ce moyen le privilége qu'elles croient que l'état de femme leur donne après le mariage : que c'est le rouge qui *imite le plus* les couleurs naturelles. J'ignore ces ressources de la vanité ; mais je ne crois point que les filles Corses des montagnes les aient imaginées, ni qu'elles y aient recours ; cela pourroit se pratiquer dans les villes, où les mœurs Françoises se sont déja introduites, au point que les femmes comme il faut d'Ajaccio & de Bastia usent, comme les dames Françoises, de rouge, & même de fard, malgré l'intérêt de leur beauté & les loix séveres de la modestie.

Sort du sexe de Corse.

Tel est le sort malheureux des personnes du sexe de cette Isle, qu'il n'est point d'instant où elles jouissent

de la considération qui leur est dûe. Elles sont traitées en esclaves jusques dans l'occasion où elles doivent disposer de leur liberté, & où il leur est si important d'être libres. On les force de faire des avances, malgré cette noble fierté que la nature leur donne, & que la pudeur leur prescrit. Dès qu'une fille Corse est nubile, ses parens impatiens de s'en débarrasser, chargent quelques personnes de lui chercher un mari, pour lequel on ne consulte jamais ses inclinations.

L'amoureux, qui ne l'est que de nom, & qui devroit être naturellement empressé, ne daigne pas se mettre en peine d'être aimable. Quelques airs grossiers d'une mauvaise guittare, sont de sa part le plus grand effort de galanterie. Il auroit honte de donner le bras à son épouse le jour de ses nôces pour la conduire à l'Eglise. Aussi ne fait-elle que pleurer pendant la célébration du mariage, comme si elle vouloit présager les souffrances qui lui sont réservées. On la ramene chez son pere, qui régale tous les invités à la nôce d'un bal rustique, & d'un repas où rien n'est

épargné. Quand les futurs époux sont de différens villages, & qu'on conduit l'épouse à la résidence de son époux, les *Mugliacheri*, c'est-à-dire, les gens de la nôce, parens & amis, forment une calvacade; ils sont précédés d'un porte-enseigne & marchent au son des cornemuses & au bruit de la mousqueterie. Ils tirent d'intervalle à intervalle des coups de fusil & de pistolet; le feu redouble en entrant dans le village, & continue dans la maison du pere de l'époux, même pendant le repas de nôce; sur-tout lorsqu'on porte des santés, on tire des coups de pistolet sous la table. Joie bruyante, qui fait bien voir le génie martial de ce peuple! Quelquefois le pere de la fille garde chez lui les nouveaux mariés, jusqu'à ce que la maison du nouvel époux soit prête. Alors on conduit la nouvelle épouse chez son mari, *al caza del marito*. Cette cérémonie occasionne trois jours de fêtes célébrés par des danses & des festins. Toutes les femmes du village viennent jetter sur *l'épousée* différentes sortes de grains, pour marquer l'abondance qu'elles lui souhaitent.

Il

Il ne faut pas que les femmes vivent dans la mollesse, ni qu'elles soient inutiles dans le ménage; mais on ne doit les livrer qu'à une espece de travail proportionné à leurs forces. Avoir soin de leurs enfans, régler l'intérieur de la maison; coudre, broder, ce sont à-peu-près les occupations que la nature leur destine. Si celles de la campagne sont obligées de partager les travaux de leurs maris, après avoir apprêté leur repas, ce n'est jamais qu'en raison de leur délicatesse, & pour adoucir de leur présence les fatigues de leurs époux. Cependant les Corses, comparables en cela à certaines nations sauvages, où la nature semble n'avoir point de droits, laissent à leurs femmes les œuvres les plus viles & les plus fatigantes. Tous les divertissemens, tous les honneurs, sont pour les hommes; & les femmes, y sont condamnées à mener toujours une vie sérieuse. Elles regardent comme une faveur d'être admises quelquefois à la table de leurs époux, contentes de les servir & de manger séparément avec leurs filles, tandis que leursgarçons vivent avec leurs peres; usage qui outre le préjugé du pays a pû avoir la décence

pour principe. Cependant depuis quelques années, les Corses, dans certains cantons, sont un peu civilisés sur cet article, & mettent plus d'égalité entr'eux & leurs femmes ; ces premiers progrès font espérer qu'ils atteindront un jour la perfection des mœurs : il n'est rien qu'on ne doive attendre d'un peuple spirituel ; il n'est question que de l'instruire.

Ces Insulaires estiment beaucoup les enfans mâles ; & loin que leur nombre les effraye comme il fait ailleurs, plus ils ont de garçons, plus ils se croient riches ; aussi sont-ils les principaux objets de leur tendresse ; non qu'ils méprisent leurs filles, & soient insensibles pour elles ; au contraire, ils les aiment fort, & sont de même extrêmement attachés à leurs femmes ; mais ils ne le font pas paroître, & ne sont rien moins que prévenans à leur égard.

Diodore de Sicile rapporte (a) que

(a) *Sed insolens atque novum apud eos quam maximè est ; quod circa liberorum nativitatem accidit, quippe mulieris enixa nulla in puerperio cura geritur, sed maritus ejus velut ægrotans, atque corpus male adfectum habens, puer-*

de son tems, les femmes n'avoient même, pendant leurs couches, aucune des commodités si nécessaires dans cette intéressante situation; mais que leurs maris alors gardoient le lit à leur place, autant de jours qu'elles devoient y demeurer, recevant en pleine santé les douceurs & les attentions qu'on a pour les infirmes. Si elles en étoient tant maltraitées, lorsqu'elles venoient de leur mettre au jour un fils & un successeur, il y a apparence qu'ils n'avoient pas de grands égards pour elles dans les autres circonstances de la vie. Encore aujourd'hui ils s'en arrogent tous les agrémens. Ce qu'on a peine à croire, c'est que la plûpart de ces femmes, pour qui on a des manieres si peu gracieuses, ne se croient point malheureuses, & traitent de fable le sort des dames françoises. Pour comble d'infortune, leurs maris sont très-susceptibles de jalousie. On en a vu un, qui dans un accès de cette passion, emmena sa femme dans les champs sous divers prétextes, l'arquebusa, vint

pera vice, per certos aliquot dies in lecto decumbit. Diod. lib. 5.

tranquillement après ce conjucide exécrable, avertir ses parens de la faire inhumer. On dit que leur jalousie prend sa source dans la haute opinion qu'ils ont de la vertu de leurs femmes. Mais ce préjugé est en contradiction avec leur conduite; on a peine à comprendre tant d'estime avec toutes les apparences de mépris, tant d'attachement pour leurs épouses, avec tous les dehors de l'indifférence.

Scenes bisarres qui se passent à l'égard des morts.

Leurs usages envers les morts sont des plus singuliers. Dès que le malade a expiré, on éteint le feu, & on ferme les volets de toutes les fenêtres; les parens marquent leur désolation, en poussant des cris lamentables. Les assistans prennent part à leur affliction par des pleurs. La veuve se désole; elle s'égratigne le visage & s'arrache les cheveux. La nouvelle de cette mort se répand aussi-tôt dans le village; les voisins & les amis accourent, & surtout les femmes, qui arrivent échevelées comme des bacchantes éperdues. On diroit que c'est le tableau véritable du désespoir; la chambre retentit de leurs hurlemens. On porte le cadavre au-dehors, & on l'expose sur une table devant la maison; la veuve y

vient répéter les mêmes expressions de sa douleur qu'au moment du trépas. Ses parentes, & ses voisines, qui l'accompagnent, donnent aussi des marques d'affliction & versent des larmes vraies ou fausses, selon l'intérêt qu'elles prennent à ce spectacle; ensuite elles s'asseyent toutes autour de la table, & gardent un morne silence. Alors une espece de matrone qui fait le métier de pleureuse & d'orateur, & qui est payée pour cela, commence l'oraison funebre du défunt, où elle releve les principaux traits de sa vie : elle chante toutes ses paroles d'un ton lugubre & avec des gestes affectés. Toutes les fois qu'il survient une nouvelle femme pour faire son compliment de condoléance, la matrone se tait, la compagnie se leve, la veuve se lamente & pleure, les autres femmes l'imitent : ce sont des redoublemens de sanglots. On reprend séance, la matrone continue son éloge, dans lequel elle mêle quelquefois de mauvais vers in-promptu ; & cet exercice, interrompu de temps en temps par les mêmes scenes larmoyantes, dure jusqu'au moment du convoi. On transporte le corps à l'Eglise paroissiale, dans une

biere ouverte, le visage & les mains à découvert selon la coutume des peuples méridionaux. La veuve y épuise ses regrets, & manifeste par les signes les plus éloquens toute sa douleur. Elle s'arrache avec plus de violence les cheveux, qu'elle jette sur le visage de son mari, au moment qu'on le descend dans le tombeau. Ce que nous rapportons ici, ne se pratique que dans les montagnes & l'intérieur de la Corse.

Les maris y observent à la mort de leurs femmes les mêmes *cérémonies* lugubres, à cela près qu'ils ne *s'arrachent* pas les cheveux, & qu'ils se dispensent ordinairement de pleurer.

Pareilles scenes se passent à l'égard des filles comme à l'égard des femmes, excepté que les especes d'oraison funebre qu'on fait changent par rapport à l'âge & à la situation des personnes, on a débité que les parens interrogeoient ainsi le cadavre de leur *fille* : » Pourquoi veux-tu mourir ? N'as-tu » pas un beau galant ? Qui t'empêche » de remplir ses vœux ? Fais-nous con» noître qui il est, nous te l'amenerons » pour te satisfaire : que craindrois-tu ? » Tu as de l'argent, & tu ne peux pas

» manquer d'être mariée «. Ce trait singulier a pu arriver une fois ; mais il n'est point ordinaire dans le pays, & on a eu tort de le compter parmi les usages nationaux.

Il y a dans cette Isle des femmes qui font profession de montrer aux veuves, aux meres, & à toutes les personnes qui ont perdu leurs parens, la maniere d'exprimer leurs regrets.

Le deuil des Corses est aussi singulier que leurs funérailles. On passe trois jours sans faire de feu & sans préparer à manger dans la maison du mort. On a soin d'apporter à ses enfans & à ses héritiers des mets apprêtés dans le voisinage. Mais tout ce que la coutume a de rigoureux dans le deuil, regarde uniquement les femmes condamnées à vivre éternellement sous le joug. Les femmes des villes qui ont perdu leurs maris ou leurs plus proches parens, doivent passer au moins trois mois sans sortir, excepté pour aller à la messe les fêtes & dimanches, & encore y vont-elles de grand matin, au point du jour : elles ne peuvent pas mettre la tête à la fenêtre. Elles sont obligées d'être *en dismute* ; c'est-à-dire en noir ou en Leur deuil.

brun pendant un an pour leurs pere & mere ; pendant deux ans, au moins pour leurs maris ; mais si elles ne se remarient pas, la bienséance leur *fait* une loi d'avoir pendant le reste de leur vie les mœurs les plus austeres. Ainsi le veuvage, cet état desiré à Paris de tant de femmes, comme la fin de tous leurs maux & le commencement d'une vie plus libre & plus heureuse ; où l'on n'a plus de maître que sa volonté, plus de surveillant que le public ; où, sous le voile de la décence, on peut se trouver à *tous les* spectacles qui amusent, être de *toutes* les parties qui intéressent ; état qu'on préfere au mariage dont on n'éprouve point la servitude, & au célibat dont on n'a point la contrainte : cet état est pour les femmes Corses une obligation d'être plus retirée, & de s'interdire les moindres divertissemens.

Réflexions sur ce qu'on vient de raconter.

Tels sont les usages, tels sont les mœurs des Corses, où l'on peut voir encore les mœurs que les différens peuples, qui les ont dominés, leur ont transmises, & que la longueur des siecles n'a pu effacer. Rien n'est si philosophique que de discerner à travers

les qualités & les sentimens qui leur sont propres, ceux qu'ils ont adoptés & qu'ils ont acquis par la force de l'exemple & la voie de l'imitation, comme la finesse des Carthaginois, la hauteur & l'éloquence des Romains, ainsi que le despotisme, que ces derniers peuples exerçoient sur leurs femmes. Car avant que le luxe eût introduit la galanterie dans Rome, les citoyens de cette auguste ville régnoient avec un pouvoir presque illimité sur leurs épouses; les jugeoient non-seulement de la transgression des loix, mais encore de la violation des mœurs, & leur infligeoient des peines arbitraires. Mais de tous les peuples qui ont été maîtres de cette Isle, les Maures sont ceux dont les usages s'y sont le mieux conservés, sur-tout dans les pays de Sartene, d'Istria & de la Rocca, où ils étoient principalement établis, & où l'on remarque encore dans le visage des femmes des rapports de conformation avec le visage des Mauresques. Il ne s'ensuit pas cependant que l'esprit national de ces Insulaires, soit le même aujourd'hui que celui des Maures ou Sarrasins.

Montesquieu.

Les Corses ont toujours eu leur caractere distinctif, dans lequel ils n'ont

guere éprouvé de vicissitude ni de variations essentielles, parce que les causes morales n'ont pas été mises suffisamment en œuvre pour corriger l'influence des causes physiques. Privés des moyens qui auroient pu adoucir l'âpreté de leurs mœurs, ils ont toujours été livrés à l'impression brutale d'un pays rempli de hautes montagnes, couvert d'épaisses forêts, & environné d'un élément, qui en portant si souvent la terreur dans l'imagination, laisse quelque chose de sombre & de farouche dans le caractere.

Esquisse de la Sardaigne.

Les Sardiots ou Sardes ont subi à-peu-près les mêmes destinées que les Corses dans les commencemens; mais ceux-ci, dans la suite des tems, ont été sujets à plus de révolutions : ils ne sont séparés que par le détroit de Boniface, qui est de trois lieues. L'Isle de Sardaigne, située au midi de la Corse, entre les 25 degrés 40 minutes, & les 27 degrés 20 minutes de longitude; entre les 38 degrés 42 minutes 30 secondes, & les 41 degrés 11 minutes de latitude, est d'une configuration oblongue, & plus grande que l'Isle de Corse. Son terrein est fertile; mais l'air y est contagieux. Les Romains

en redoutoient le séjour ; c'est ce qui donna occasion à ce bon mot de Martial, quand l'heure de la mort est venue, on trouve la Sardaigne au milieu de Tivoli.

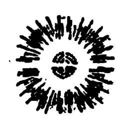
> Cum mors
> Venerit, in medio Tibure Sardinia est.

La partie de l'Est y est montueuse ; celle de l'Ouest est en plaine : il y a de très-bons mouillages sur toute la bande de l'Isle pour placer des vaisseaux marchands, même pour des vaisseaux de Roi, entr'autres dans les Isles de la Magdeleine, situées dans les bouches de Boniface ; celui de Porto-Torre & les Asinares ; le port de Porto-Contre à la bande de l'Ouest, qui peut tenir une armée navale ; celui d'Oristagno, les Isles de Saint-Pierre & Cagliari.

Il y a eu des Savans qui ont cru qu'Aristée, à qui on attribue l'invention du miel, s'étoit établi dans l'Isle de Sardaigne ; c'est une erreur : il eût été plus naturel qu'il fût venu en Corse, qui abonde en abeilles ; mais il n'a été ni dans l'une, ni dans l'autre, &, selon l'opinion commune, il est mort en Arcadie.

L'habillement du vulgaire des Sardes, est une soubreveste de cuir, attachée au corps par une ceinture aussi de cuir, sans autres bras que ceux de la chemise, ou d'une simple veste d'étoffe : ils portent une culotte de peau. Comme les chevaux sont abondans, & d'une belle espece (*a*) dans leur Isle, c'est une chose fort ordinaire de les voir garder leurs troupeaux à cheval, attachant à cela un certain ton de noblesse. Ils sont d'ailleurs plus laborieux que les Corses, aussi peu policés, plus vagabonds, plus portés au *brigandage*, & tenant plus des mœurs Africaines.

(*a*) Ceux de Corse sont petits, comme nous l'avons remarqué ; il y en a qui sont tout-à-fait sauvages dans le Niolo.





TRANSMIGRATION DES MAINOTES OU MAGNOTES,

Et leur établiſſement dans l'Iſle de Corſe.

LA tranſmigration des Mainotes, & leur établiſſement en Corſe vers la fin du dernier ſiécle, eſt un événement qui mérite d'être conſacré dans l'Hiſtoire.

Les Mainotes, ainſi que les Albanois, combattoient pour leur liberté, & réſiſtoient depuis deux ſiécles aux forces de l'Empire Ottoman, dont preſque toute l'ancienne Grece ſubiſſoit le joug. Ces deux peuples illuſtres habitoient la preſqu'Iſle du Pélopo-

nèse, aujourd'hui le royaume de Morée, où le fléau de la guerre cause à present tant de ravages. La mort du vaillant Scanderberg entraîna la chûte des Albanois; une partie des sujets de ce Prince embrassa l'Alcoran; & les plus courageux pour conserver leur foi, se joignirent aux Mainotes.

Ces Grecs prenoient leurs noms du bras de Maina, qui est la partie méridionale du célebre pays de Lacédémone, renfermée entre deux chaînes de Montagnes qui s'avancent dans la mer *Sapienza*; nom donné à ce côté de la Méditerranée. Il s'éteñd le long de Coron, autrefois Messene, depuis le port de Calamata, le plus septentrional de ce parage, jusqu'au cap de Matapan, que les anciens nommoient le *Promontoire de Ténare.* Il est gardé du côté de la terre par de hautes montagnes escarpées, qui n'offrent que de rebutantes difficultés. Un seul défilé peut introduire les ennemis dans l'intérieur; & ce défilé est petit, impraticable, fatal aux assiégeans. C'est le pas de Thermopiles, où Léonidas avec trois cens Lacédémoniens, arrêta trois millions de combattans, commandés par Xerxès.

La résistance des Mainotes irrita la fureur des Turcs qui tenterent de prendre l'Isle de Candie, afin de pénétrer par la mer dans le bras de Maina. Ils réussirent dans leurs longues entreprises, & répandirent sur la postérité des Spartiates, toutes les horreurs de la servitude : on pilla leurs effets, on les accabla d'impôts, on leur enleva leurs plus belles femmes.

Les généreux habitans de Portovitilo indignés à l'aspect de cette tyrannie, résolurent leur évasion, que la proximité de la mer favorisoit. Ils se dirent, animés d'un beau désespoir : » Fuyons » ces malheureux climats livrés aux ou- » trages des Musulmans ; allons cher- » cher un asyle chez les Princes chré- » tiens d'Italie ; nous n'y aurons plus la » vue chérie de nos héritages, mais » qu'est-ce qu'une Patrie sans liberté «. Ils envoyerent sur le champ en Italie trois députés : l'un d'eux ayant abordé à Gènes, expliqua le sujet de sa députation au Sénat, qui le fit passer en Corse, pour y voir dans les Domaines appartenans à la Chambre de l'Etat, l'établissement qu'il assigneroit à sa nation, supposé que le pays lui convînt. Satisfait du local, il conclut à son re-

tour une convention provisionnelle avec la République, & retourna à Vitilo rendre compte à ses concitoyens du succès de sa commission, & des particularités du pays qu'on leur destinoit. Chacun d'eux fut empressé de voir cette nouvelle Patrie; ils noliserent un vaisseau François qui étoit dans leur Port, & s'y embarquerent au nombre de huit cens, conduits par les Micaglia & les Stephanopoli, les plus distingués d'entr'eux. Après avoir relâché à l'Isle de Zante & à Messine, doublé l'Isle de Malte & celle de *Sardaigne, ils* vinrent mouiller à Gènes, où le Gouvernement leur fit bon accueil, & leur donna en fief, par un nouveau traité, confirmatif de la premiere capitulation, Paomia, Revida & Siassologna, de la Piéve de Vico. Ils s'obligerent, dans le contrat féodal, à lui payer le dixieme de toutes les productions, & une taxe de cinq livres par feu, monnoie de Gènes. Après qu'ils se furent délassés de leur pénible navigation, ils se rendirent dans l'Isle de Corse, où ils verserent des larmes de joie, lorsqu'ils apperçurent leur patrimoine, dans lequel ils espéroient de passer tranquillement leur vieillesse. Mareau-

relio de Rossi, les mit, au nom de la République, en possession de Paomia, où ils se fixerent de préférence, parce que le terrein leur en parut fertile. Marcaurele de Rossi, est l'ayeul de M. de Rossi, Capitaine au Régiment de Royal-Corse, & Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, qui a obtenu du Roi, en 1769, des Lettres de naturalité & de reconnoissance de Noblesse pour lui & pour sa famille.

Le Gouvernement rendit à ces Colons leurs habitations logeables, les pourvut de bestiaux, des outils & de tout l'attirail d'agriculture : il leur avança aussi de l'argent & des grains, partie pour subsister, partie pour ensemencer leurs terres. Ils se livrerent à un travail assidu avec toute l'ardeur que le besoin ne pouvoit manquer d'inspirer à des hommes naturellement laborieux. Leur pays prit sous leurs mains une face nouvelle, & se couvrit de vignobles, de vergers, de moissons & de troupeaux. Ils causerent de la jalousie à leurs voisins, qui chercherent à les molester & à leur procurer des dégoûts. Ceux de Renno, de Vico & de Niolo, vinrent plusieurs fois à main armée ravager leurs possessions, pour

les obliger d'abandonner le parti de la République, ou bien d'évacuer le pays. Ils repousserent leurs injustices, & se rendirent respectables par leur bravoure. Mais ils furent si souvent attaqués par les rebelles dans le tems des révoltes, qu'ils se virent forcés vers l'année 1731, de quitter Paomia & de se retirer à Ajaccio, où la ville leur procura de nouveaux établissemens, que leur industrie a rendu avantageux.

Mœurs des Grecs Mainotes.

Les mœurs de ces Grecs qui ne conserverent point leur dénomination particuliere de Mainotes, se ressentent du lieu de leur origine, & du pays où ils ont été transplantés. Ils sont fiers, superstitieux, mais adonnés à l'agriculture, infatigables dans le travail, braves, sobres; ils ne vivent presque que de légumes & de poissons; fidéles à leur Souverain & sensibles à la reconnoissance, ils ont exposé leurs vies dans toutes les occasions, pour défendre les intérêts des Génois, qui en avoient formé trois compagnies. Ils sont d'ailleurs robustes, très-bien faits, & vivent long-tems. On en a vu un à Ajaccio qui avoit cent deux ans.

Ils portent une culotte large comme un pantalon, un gilet avec un ſurtout qui a la forme d'une robe à la ſultane, à cela près qu'il n'eſt pas ſi long. La couleur en eſt bleue pour les gens du commun, violette ou pourpre pour les perſonnes diſtinguées, & il eſt galonné d'or ou de ſoie. Ils ſe ſervent quelquefois de chapeau pour ſe couvrir la tête; mais c'eſt ordinairement d'un bonnet rond, ſemblable à celui des Arméniens que nous voyons à Paris. Ils vont armés d'un large & long ſabre pendu à leur côté, & d'un couteau à la turque qu'ils mettent dans une grande ceinture dont ils ſe ceignent, & où ils tiennent auſſi leurs tabatieres & leurs montres. Leur habillement.

Leurs femmes ſont douces, patientes, retirées, aſſidues à leur ménage, exactes aux occupations domeſtiques. Les plus riches gardent la maiſon & s'occupent à filer; les plus pauvres vaquent aux travaux de la campagne. Elles y portent leurs enfans & les couchent dans des eſpeces de petits hamacs qu'elles ſuſpendent à des arbres. Lorſqu'elles en reviennent, elles les reportent ſur le dos au-deſſus des fardeaux dont elles ſont chargées. Les Mœurs des femmes grecques.

femmes grecques sont bienfaites, très-jolies, & la plûpart brunes; elles ont de beaux yeux, de belles dents; *leur* usage est de se marier sans dot.

Leur habillement.

Elles portent sur une chemise qui a le col comme les chemises des hommes, une robbe longue avec une large ceinture. La robbe a par devant des garnitures d'or, de soie, d'argent ou de dentelle; elle est serrée d'un bout à l'autre par de petits lacets ou des agraffes; elle a de petits paremens galonnés d'or ou de soie; la couleur en est différente de celle de *la robbe.* Ces femmes ont pour chaussure des *balbuci*, qui sont des especes de pantoufles à la turque. Elles renferment dans de petits bonnets leurs beaux cheveux noirs, qu'elles rendent plus noirs en y mettant de l'huile au lieu de pommade. Leur bonnet, semblable à-peu-près à ceux des basques, est ordinairement de drap orné d'un petit galon d'or, & qui laisse à découvert le toupet & les faces; elles y attachent par derriere une veste de soie, de crêpe ou d'autre étoffe. Le rouge est leur couleur favorite & la plus distinguée. Elles ont une coutume singuliere, qui est de jetter les enfans nouveaux nés dans de l'eau

ſalée, ce qui les préſerve de la teigne ſquameuſe, & d'autres pareilles maladies *cutanées* ou de la peau.

Le ſeul métier de ces Grecs qui ſoit différent de l'agriculture, c'eſt de fabriquer pour leur uſage des étoffes de laine, qu'ils envoient teindre à Livourne. Ils ſe marient jeunes, & leurs mariages ſont féconds. Leurs principaux chefs ſont les Micaglia & les Stephanopoli.

Ce peuple eſt Catholique Romain; mais il obſerve le Rit Grec. Je tendrai compte de ſon culte & de ſa religion dans la partie Eccléſiaſtique de la Corſe, afin de rapprocher les objets ſuſceptibles entr'eux de quelque comparaiſon. J'ai tracé ici ſes mœurs & ſes coutumes, parce que je viens de décrire celles de Corſes; & à propos de ſes mœurs, il falloit bien faire connoître ſon établiſſement & ſon origine.

Fin du ſecond Tome.



TABLE DES SOMMAIRES DU SECOND VOLUME.

Fin de la Table du second Volume.

ADDITIONS ET CORRECTIONS
DU SECOND VOLUME.

PAGE 11, *ligne* 1, animer, *lisez* ranimer.
Page 32, *ligne* 7, pieve, *lisez* piévé.
Page 33, *ligne* 1, Etherasy, *lisez* Estherasy.
Page 32, *a la fin de l'alinea*, *ajoutez ces mots :* Madame Colonne Rossi, illustre par son nom, & si connue par les services qu'elle a rendus aux François, contribua beaucoup à dégager ce poste. Elle ne fut pas plutôt instruite du dessein des Rebelles, qu'elle en fit avertir les Commandans François; elle fit même marcher un détachement de Corses au secours de Ghissoni.
Page 68, *ligne* 11 *du second alinea*, il l'a senti, *lisez* il le sentit : *ligne suivante*, qu'il a faite, *lisez* qu'il fît : *la ligne d'après*, il a dû, *lisez* il dut.
Page 92, *au bas*, qu'elle avoit mis, *lisez* qu'elle avoit mise.
Page 93, *vers le milieu*, Bartiaches, *lisez* Bartiages.
Page 103, *au sommaire à la marge*, par les Autrichiens, les Piémontois unis aux Rebelles, *lisez* par les Autrichiens & les Piémontois, &c.
Page 107, *ligne* 2 *du premier alinea*, Giustiniani, *lisez* Juliani.
Page 116, *ligne* 10, *après* cette expédition; *ajoutez en note :* Ce n'est qu'après son élection, que M. d'Ornano favorisa la retraite de nos troupes. Il étoit alors Général.
Page 120, *ligne* 9 *de l'alinea*, *après ce mot* ministere, *subst. un* point, *au* point-virgule.

Page 125, *ligne* 6, à Bastia, *lisez* à Saint-Florent.

Page 142, *vers le milieu de la marge*, le Chevalier Marengo, *lisez* Philippe Marengo, depuis Lieutenant-Colonel du Régiment de Royal-Corse.

Page 145, *aux dernieres lignes de l'alinea*; parce qu'il ne pensoit pas, *lisez* ne pensant pas.

Page 156, *ligne pénultiéme*, restreignignirent, *lisez* restreignirent.

Page 168, *ligne* 7, *après ces mots* des affaires publiques; *ajoutez* néanmoins les naturels du pays assurent qu'il étoit avare par caractere, & qu'il n'étoit point insensible à l'argent de France.

Page 187, *ligne* 18, par un Religieux, *lisez* par le Pere Galfuci, religieux, &c. *ligne* 20, lettré, *lisez* savant.

Page 221, *ligne* 8, les ayant empruntés, *lisez* les avoit empruntés.

Page 229, *ligne* 15, cochonée, *lisez* cochoné.

Page 268, *ligne* 2, *après ce mot* reçus, *substituez une* virgule *au* point.

Page 293, *ligne* 20, condamnées à vivre éternellement sous le joug, *lisez* condamnées à de continuelles privations.

APPROBATION.

J'AI lu, par ordre de Monseigneur le Chancelier Garde des Sceaux, un Manuscrit intitulé : *Révolutions de Corse.* Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, ce 28 Janvier 1771.

LE BRUN.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A Nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grands Conseil, Prévôt de Paris, Baillis, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra : SALUT. Notre amé le Sieur Abbé DE GERMANES, Nous a fait exposer qu'il desireroit faire imprimer & donner au Public, l'*Histoire des Révolutions de l'Isle de Corse, de sa composition*, s'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilége pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer ledit ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de six années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes. Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires, & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance : comme aussi d'imprimer, ou faire imprimer, vendre, ou faire vendre, débiter, ni contrefaire ledit ouvrage, ni d'en faire aucuns extraits sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Exposant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts, à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs &

Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres; conformément aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725, à peine de déchéance du présent Privilége; qu'avant de l'exposer en vente, le Manuscrit qui aura servi de Copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier-Garde des Sceaux de France, le Sieur DE MAUPEOU; qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle dudit sieur DE MAUPEOU : le tout à peine de nullité des Présentes. Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses ayant causes pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la Copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour duement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseilliers, Secrétaires, foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre *Huissier ou* Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission; & nonobstant clameur de haro, charte normande & Lettres à ce contraires; Car tel est notre plaisir. DONNÉ à Paris le vingt-septiéme jour du mois de Février l'an de grace mil sept cent soixante-onze, & de notre régne le cinquante-sixiéme. Par le Roi en son Conseil,

LE BEGUE.

Registré sur le Registre XVIII. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 277, fol. 443, conformément au Réglement de 1723, qui fait défenses, art. 41, à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter, faire afficher aucuns livres pour les vendre en leurs noms, soit qu'ils s'en disent les Auteurs ou autrement, & à la charge de fournir à la susdite Chambre neuf Exemplaires prescrits par l'article 108. du même Rgélement. A Paris, ce 2 Mars 1771.

J. HÉRISSANT, *Syndic.*





